

Paul-Émile GOSSELIN, P.D. (1909-1982)

secrétaire du Conseil de la vie française en Amérique  
prêtre, professeur, journaliste, écrivain, historien, conférencier  
et un défenseur de la langue française en Amérique du Nord  
et des minorités francophones hors-Québec.

(1963)

# L'EMPIRE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Un document produit en version numérique par Diane Brunet, bénévole,  
Diane Brunet, bénévole, guide, Musée de La Pulperie, Chicoutimi  
Courriel: [Brunet\\_diane@hotmail.com](mailto:Brunet_diane@hotmail.com)  
[Page web](#) dans Les Classiques des sciences sociales

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"  
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi  
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi  
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par mon épouse, Diane Brunet, bénévole, guide retraitée du Musée de la Pulperie de Chicoutimi à partir de :

Paul-Émile GOSELIN (1909-1982)

**L'EMPIRE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE.**

Québec : Les Éditions Ferland, 1963, 144 pp.



Polices de caractères utilisée : Times New Roman 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

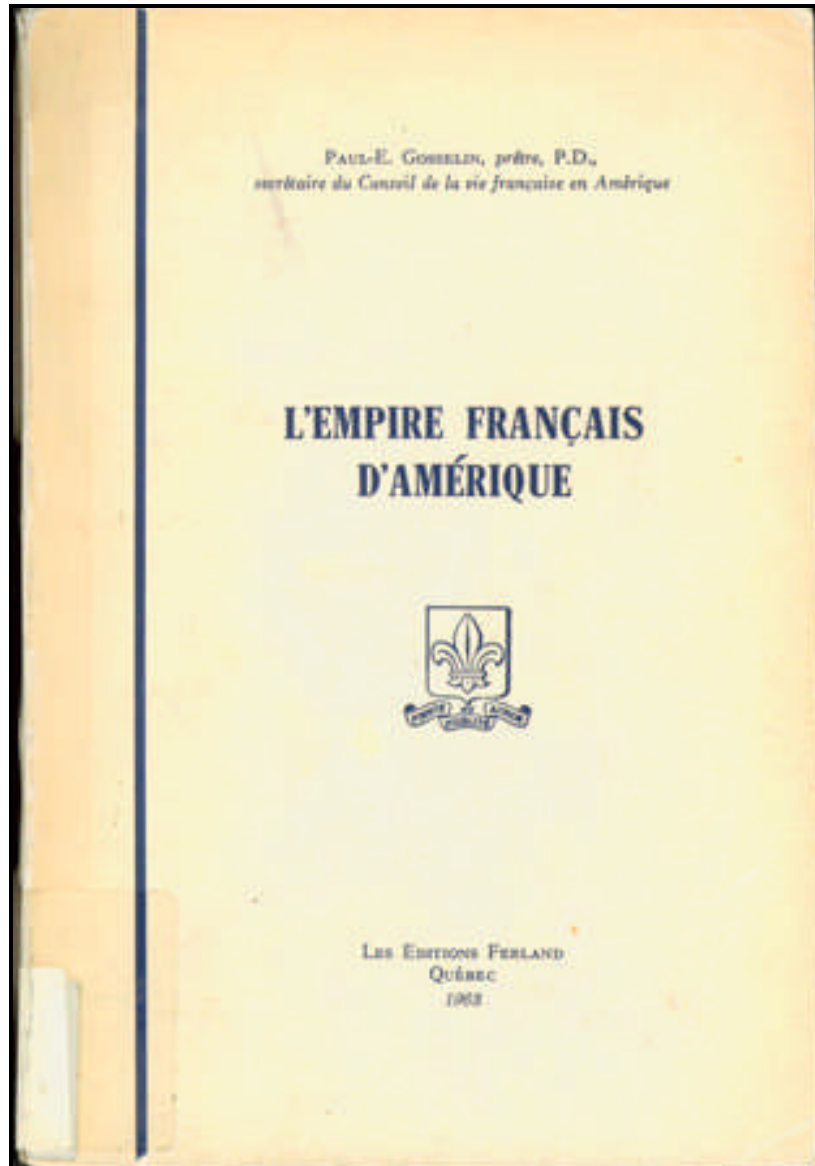
Édition numérique réalisée le 28 septembre 2015 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



## Paul-Émile GOSSELIN (1909-1982)

prêtre, professeur, journaliste, écrivain, historien, conférencier  
et un défenseur de la langue française en Amérique du Nord  
et des minorités francophones hors-Québec.

### L'EMPIRE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE.



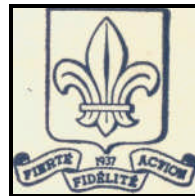
Québec : Les Éditions Ferland, 1963, 144 pp.



## Paul-Émile GOSSELIN, P.D. (1909-1982)

secrétaire du Conseil de la vie française en Amérique  
prêtre, professeur, journaliste, écrivain, historien, conférencier  
et un défenseur de la langue française en Amérique du Nord  
et des minorités francophones hors-Québec.

# L'EMPIRE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE



Les Éditions Ferland,

Québec

1963.

[143]

## Table des matières

[Introduction](#) [3]

I. [Le Conseil de la vie française et les Français en Amérique du Nord](#) [7]

[Le Conseil de la vie française](#) [9]

[Les Français en Amérique du Nord](#) [13]

II. [L'Acadie](#) [21]

[Préambule](#) [23]

[Les Acadiens à Terre-Neuve](#) [24]

[Les Acadiens dans l'Île du Prince-Édouard](#) [26]

[Les Acadiens en Nouvelle-Écosse](#) [33]

[Les Acadiens au Nouveau-Brunswick](#) [41]

III. [Les provinces centrales](#) [53]

[Le Québec français](#) [55]

[Les Franco-Ontariens](#) [66]

IV. [L'Ouest canadien](#) [83]

[Les Franco-Manitobains](#) [85]

[Le groupe français en Saskatchewan](#) [93]

[Les Franco-Albertains](#) [99]

[Le groupe français en Colombie britannique](#) [106]

V. [Les Franco-Américains](#) [115]

[La Franco-Américanie](#) [117]

[Le groupe français en Louisiane](#) [123]

VI. [Tableaux](#) [127]

VII. [Bibliographie](#) [139]

[144]

## Table des cartes

- [Carte de l'Amérique du Nord](#) [8]
- [Carte de Terre-Neuve](#) [25]
- [Carte de l'île du Prince-Edouard](#) [27]
- [Carte de la Nouvelle-Écosse](#) [34]
- [Carte du Nouveau-Brunswick](#) [43]
- [Carte du Canada](#) [52]
- [Carte du Québec](#) [59]
- [Carte de l'Ontario](#) [69]
- [Carte de l'Ouest canadien](#) [82]
- [Carte de la Colombie canadienne](#) [108]
- [Carte ancienne des États-Unis](#) [116]
- [Carte de la Nouvelle-Angleterre](#) [121]
- [Carte de la Louisiane](#) [124]

[2]

*Avec la permission  
de l'Ordinaire de Québec*

[3]

## L'EMPIRE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

# INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

Le secrétariat du Conseil de la Vie française doit fournir fréquemment des renseignements sur le peuple canadien-français, sur les Acadiens, sur les Franco-Américains. Les publications d'ensemble font défaut. Il faut colliger dans les journaux, les revues, certains chapitres de volumes, les précisions désirées. C'est un labeur parfois considérable, sans cesse à reprendre.

Cette exigence a donné naissance à une publication, l'an dernier : *Le Bottin des Sociétés patriotiques au Canada français et en Nouvelle-Angleterre*. Une première édition a été diffusée rapidement. Il a fallu procéder à un second tirage. Le Conseil se propose de rééditer le Bottin chaque année afin de le tenir à jour, d'en faire un instrument de travail efficace. Les monographies de nos groupes français veulent répondre au même besoin que le Bottin en dessinant une physionomie que celui-ci n'avait fait qu'esquisser : celle de l'empire français en Amérique du Nord.

A la veille de la Guerre de Sept Ans, les Français tenaient les trois quarts du continent nord-américain. Ils avaient colonisé les rives du Saint-Laurent, s'y étaient implantés. De là ils rayonnaient à travers un immense pays où leur présence s'affirmait par un prestige, celui du nom français, et se concrétisait dans une mince chaîne de forts et de

postes de traite. Deux siècles d'histoire ont-ils apporté beaucoup de changements à ce tableau ? Du côté français, non. Le nouveau a été la croissance d'autres peuples sur les débris des antiques [4] civilisations indiennes. La présence française se perd dans la rumeur des grandes villes, des provinces, des états en pleine expansion ethnique, économique, sociale et culturelle.

Nous cessons nous-mêmes de nous en apercevoir. Nous sommes enclins à penser que les rêves de grandeur d'un Talon, d'un Cavelier de La Salle ou d'un La Vérendrye sont à jamais évanouis. Nous oublions que cette présence française est toujours réelle, toujours agissante. Nous nous rendons plus ou moins compte du prestige du Québec sur ce continent qui fut nôtre et qui s'en souvient.

La présente publication évoque cette permanence française d'une façon plus ou moins sommaire. Elle a été conçue au lendemain de la parution du recensement canadien de 1961 et rédigée en hâte afin de conserver aux données statistiques un peu de leur valeur d'actualité. Celles-ci ne sont pas tout. Elles peuvent même prêter à controverse. S'il est relativement facile de définir le type canadien-français, il est parfois complexe de déterminer dans l'enchevêtrement des générations si monsieur X est un Canadien français ou un Franco-Américain, s'il doit être considéré comme un parlant français. Les deux réalités, ethnique et linguistique, sont d'ailleurs loin de se recouvrir. Des Français d'origine ignore leur langue. Celle-ci par contre est familière à des personnes d'autres origines. De plus, aux États-Unis, les recensements ne donnent aucune indication au point de vue de la langue ou de la race.

La confrontation du national et du religieux est toujours délicate. L'Eglise respecte les particularismes. Elle ne s'identifie pas avec eux. Cela se reflète dans les statistiques diocésaines, dans les structures administratives, dans les préoccupations pastorales.

Assez synthétiques au niveau administratif, que ce soit dans le domaine civil ou dans le domaine ecclésiastique, les données deviennent éparées dès que l'on touche à l'économique, au social, au culturel. Dans ce dernier cas, il faut faire [5] une exception pour la situation scolaire. Ces possibilités et ces difficultés laissent entrevoir la structure du présent aperçu, structure conditionnée en bonne partie par les matériaux immédiatement utilisables.

Autre conditionnement. Il ne s'agit pas d'une publication achevée, immobilisée, tableau complet d'un groupe humain à une époque donnée, pour le bénéfice des historiens. Le Conseil de la Vie française a voulu un instrument de travail qu'il faudra remettre au point périodiquement. Ce qui rend l'œuvre forcément très incomplète et provisoire.

Enfin c'est un essai en collaboration. La bibliographie en fin de volume laisse entrevoir cette collaboration. Il convient d'ajouter que les monographies des groupes français ont été révisées par des membres ou des amis du Conseil de la Vie française : messieurs Henri Blanchard, Alphonse Comeau, Emery Le Blanc, J. Gérard DeGrace pour l'Acadie ; Ernest Desormeaux et Roger Charbonneau, en Ontario ; Paul-Émile Laflèche, au Manitoba ; l'abbé Roger Ducharme, en Saskatchewan ; le R. P. Jean Patoine, O.M.I., en Alberta ; Georges Bergeron, en Colombie canadienne ; l'abbé Adrien Verrette, pour la Nouvelle-Angleterre.

Ce volume s'insère dans la liste déjà longue des publications du Conseil de la Vie française, publications à peu près toutes consacrées à la défense ou au rayonnement du Fait français en Amérique du Nord. Elles témoignent ainsi de la fidélité de ce Conseil à la mission qui lui a été confiée lors du deuxième Congrès de la langue française, en 1937 : Conserver notre héritage français.

Paul-E. Gosselin,  
prêtre, secrétaire.

[6]

[7]

## L'EMPIRE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

# I

---

# Le Conseil de la vie française Les Français en Amérique du Nord

[Retour à la table des matières](#)



[8]

**Carte de l'Amérique du Nord**



[9]

## ***LE CONSEIL DE LA VIE FRANÇAISE***

[Retour à la table des matières](#)

Le premier juillet 1937, les participants au deuxième Congrès de la Langue française tenaient leur troisième et dernière assemblée générale en la Salle des Promotions de l'Université Laval. Au cours de ces assemblées, ils avaient entendu les résumés des travaux présentés dans les sections d'étude du Congrès et adopté nombre de vœux découlant de ces travaux.

À la fin de cette réunion du premier juillet, M. l'avocat Eugène Jalbert, de Woonsocket, Rhode Island, appuyé par M. Paul-Émile Rochon, président de l'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario, présenta une résolution à l'effet d'établir un Comité permanent du Congrès, chargé de donner suite au travail commencé. Les proposeurs spécifiaient que le Comité en question comprendrait vingt-deux membres : neuf représentant le Québec, deux l'Ontario et deux le Nouveau-Brunswick, un chacune des autres provinces du Canada, un la Nouvelle-Angleterre, un la Louisiane, un enfin le centre et l'ouest des États-Unis. Il était précisé que ce Comité établirait le plus tôt possible un secrétariat permanent. La première tâche assignée au secrétaire était de se mettre en contact avec tous les groupes français du Canada et des États-Unis.

Il était impossible de procéder séance tenante à l'organisation d'un tel Comité. Les congressistes adoptèrent la résolution avec enthousiasme. Ils confièrent à un comité provisoire le soin de choisir les membres de cet organisme, d'en élaborer les règlements et d'en établir le secrétariat. Quelques mois plus tard, ce groupement provisoire se réunissait à l'Université Laval. Pendant ces quelques mois, un Exécutif avait travaillé ferme pour rédiger des règlements et dresser une liste de candidats, de sorte qu'on put, assez rapidement, mettre sur pied le Comité du deuxième Congrès de la Langue française. Celui-ci tint sa

première séance à l'Université Laval, en la Salle de la Société du Parler français, le 31 janvier 1938. Désireux d'établir un lien entre les as-sises de 1937 et celles [10] de 1912, les membres présents décidèrent que le nouvel organisme porterait le nom de Comité permanent des Congrès de la Langue française en Amérique. Ils en établirent le se-crétariat à l'Université Laval.

Il est important de préciser le rôle qui fut confié alors à la nouvelle société. Dans la phraséologie officielle, celle-ci est chargée de la mise à exécution des vœux adoptés lors des Congrès de la Langue française de 1912 et de 1937. En marge des textes, il y eut des rencontres, des échanges de vues avant, pendant et après la formation du Comité per-manent des Congrès de la Langue française.

Les groupes français hors du Québec sentaient depuis longtemps le besoin de s'unir dans un organisme qui prendrait dans le Québec son point d'appui, mais qui rayonnerait surtout à l'extérieur de cette Pro-vice. Des approches avaient été faites auprès de sociétés existantes. Elles n'avaient pas abouti et les chefs des minorités finirent par envi-sager la fondation d'une association consacrée uniquement au service de ces groupes et des intérêts très généraux de la race française en Amérique du Nord.

Deux d'entre eux proposèrent la résolution instituant le Comité permanent des Congrès de la Langue française, devenu successive-ment Comité de la Survivance française et Conseil de la Vie française. Le deuxième de ces vocables indique clairement que les membres ont sans cesse à l'esprit nos compatriotes de la Dispersion toujours en pé-ri-l d'assimilation. Ces membres viennent en bonne partie de l'extérieur du Québec : 18 sur 39 en 1963. La plupart des questions qui sont dis-cutées aux réunions sont des problèmes confrontant les groupes fran-çais hors du Québec.

Ce faisant les membres restent fidèles au mandat qui leur a été con-fié en 1937-38. En effet, l'un des buts principaux du nouvel organisme est le suivant : « Se tenir en contact avec tous les groupes français du Canada et des États-Unis ». Conformément à ce mandat, le Conseil de la Vie française s'est toujours gardé d'empiéter sur le terrain des asso-ciations patriotiques provinciales, qu'il s'agisse de Sociétés Saint-Jean-Baptiste, [11] d'Associations d'éducation. Il s'est appliqué à jouer un rôle d'agent coordonnateur entre les groupes français et à assurer aux

nôtres en difficulté l'appui des autres groupements, notamment des Canadiens français du Québec.

Sa première initiative fut l'envoi d'une mission pédagogique dans l'Ile du Prince-Edouard à l'été 1938. Le financement en fut assuré par un appel que lança, dans le journal *Le Devoir*, cet infatigable champion des minorités qu'était M. Orner Héroux. Le geste posé en faveur des Acadiens de l'Ile devait être suivi de plusieurs autres au bénéfice des divers groupements français tant aux États-Unis qu'au Canada. Signalons les plus spectaculaires : la campagne pour la presse acadienne, en 1943, qui devait aboutir à la fondation du quotidien *l'Évangéline* à Moncton, la campagne pour les postes radiophoniques français de l'Ouest canadien qui se poursuivit pendant plusieurs années sur le plan politique d'abord, ensuite sur les plans technique et financier, pour amener l'érection des stations radiophoniques de Saint-Boniface, de Gravelbourg, de Saskatoon et d'Edmonton.

Dans ce domaine de l'appui matériel, le Conseil de la Vie française a versé aux minorités, depuis sa fondation en 1937, près d'un million de dollars, fruits de souscriptions populaires, de bourses obtenues des institutions d'enseignement du Québec, de contributions gouvernementales, etc. Il convient de rendre hommage ici aux Instituts familiaux du Québec qui ont répondu à un appel lancé par Mgr Albert Tessier et M. François G. J. Comeau, il y a un quart de siècle, et qui accueillent depuis, chaque année, gratuitement, une vingtaine de boursières. Les dons faits par le Conseil à même ses revenus dépassent le quart de million. Ces largesses ont été possibles grâce principalement au Sou de la Vie française, contribution des étudiants des écoles publiques du Québec au Conseil et à ses œuvres.

Le Conseil de la Vie française a accompli un travail considérable pour permettre aux groupes français de se connaître entre eux. Il a tenu un troisième Congrès de la Langue française et un Congrès de la Refrancisation. Il a utilisé largement les médiums de publicité comme la presse, la radio, la télévision. [12] Pendant quinze ans, il a alimenté une chronique mensuelle sur le réseau français de Radio-Canada. Il a publié plus d'une centaine de volumes, tracts et brochures consacrés en grande partie à nos compatriotes dispersés. Il convient de rendre hommage ici à un collaborateur particulièrement actif : le R. F. Antoine Bernard, C.S.V., l'historien de l'Acadie. Le calendrier patriotique, édité depuis 1940, diffuse chaque année douze illustrations de la

vie française au Canada et aux États-Unis. Il est complété depuis 1946 par une revue.

Sa réussite la plus considérable à ce point de vue a été celle des voyages, des contacts directs. Il faut d'abord signaler les nombreuses délégations aux manifestations patriotiques à travers le Canada, la Nouvelle-Angleterre et la Louisiane. Les membres du Conseil en assument chaque année un bon nombre. Les voyages de groupes remontent à vingt ans. Commencés sous les auspices de l'Institut Camille-Roy, ils ont pris une telle ampleur qu'ils ont donné naissance à une filiale du Conseil de la vie française : La Liaison française. Celle-ci a conduit à travers l'ancien empire français d'Amérique et jusqu'aux Antilles environ dix mille voyageurs depuis sa fondation.

Le Conseil est en relation constante avec les groupes par son secrétariat et par les Associations patriotiques régionales. Ses propres membres assurent ce contact de façon permanente et la réunion annuelle constitue une revue critique des positions de la race française en Amérique du Nord et une étude des problèmes d'où jaillit le programme d'activité pour les mois à venir. Le Conseil de la Vie française a plusieurs fondations à son crédit. La plus connue est l'Association canadienne des Educateurs de Langue française. La première en date fut l'Union des Mutuelles-vie françaises d'Amérique, qui existe toujours et qui témoigne de l'intérêt du Conseil pour les problèmes économiques. Celui-ci a provoqué et appuyé fortement l'établissement du Conseil d'Orientation franco-américaine, de la Fédération féminine franco-américaine, de la Société nationale des Acadiens.

Les relations entre la Vie française et les Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec ont toujours été harmonieuses. Elle [13] se sont concrétisées en ces dernières années dans une entreprise commune : Fraternité française. Cet organisme de souscription en faveur des œuvres culturelles françaises a recueilli, en huit campagnes, un demi million et aidé une cinquantaine d'œuvres au Canada et en Nouvelle-Angleterre.

Le Conseil de la Vie française a milité sans cesse pour la reconnaissance des droits du français et pour le rayonnement de la culture française. Il a multiplié les interventions à Ottawa pour ce qui est du domaine constitutionnel. Il a présenté des mémoires à plusieurs commissions d'enquête sur le bilinguisme et sur la culture française. Dès

ses débuts, il avait énoncé ses positions dans un volume intitulé *La vocation de la race française en Amérique*.

Il faudrait un volume pour décrire son activité depuis un quart de siècle. Il a souvent, par nécessité, travaillé dans le secret. Les archives demeurent et il sera possible, avec le recul du temps, d'en faire connaître le contenu. Sait-on par exemple que le timbre bilingue a failli disparaître et qu'une intervention du Conseil de la Vie française a empêché ce recul ? L'un des facteurs de l'établissement de la hiérarchie acadienne a été probablement un mémoire documenté transmis aux autorités romaines par le regretté cardinal Villeneuve à la demande du Conseil de la Vie française.

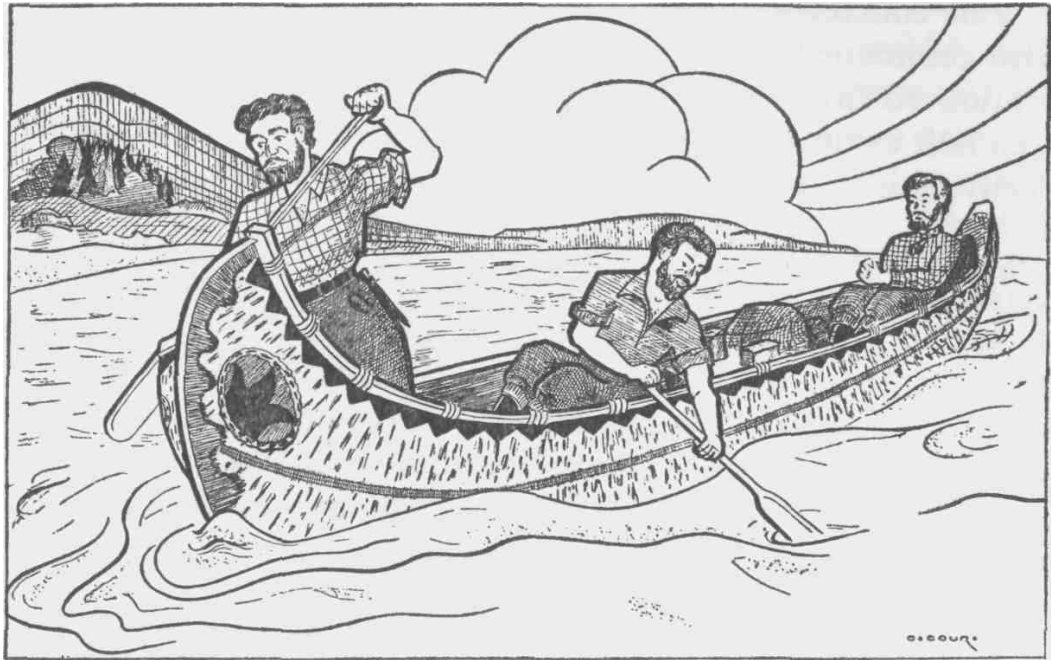
La présente publication décrit le champ d'action du Conseil de la Vie française. Ce champ déborde largement ses possibilités. L'écart constitue une invitation à un labeur plus intense pour les membres du Conseil et à un appui encore plus grand de la part du public.

## ***LES FRANÇAIS EN AMÉRIQUE DU NORD***

[Retour à la table des matières](#)

Les titres sont souvent imprécis, donc inexacts. C'est le cas ici. L'Amérique du Nord dont il est question est ramenée à deux pays : Le Canada et les États-Unis. Non que la présence française soit inexistante au Mexique. Mais elle est extérieure à l'histoire de la colonisation française qui, de Port-Royal

[14]



Explorateurs et missionnaires.

et de Québec, a rayonné sur la majeure partie du territoire canadien et états-unien. Pour cette raison, elle ne nous intéresse pas immédiatement.

Quel est le chiffre de la population française au Canada et aux États-Unis ? La réponse peut varier considérablement selon qu'on se base sur le seul critère ethnique ou qu'on y ajoute le critère linguistique et culturel. Dans le cas du Canada, le recensement fédéral nous fournit des chiffres précis, même s'ils n'ont pas une valeur absolue. En 1961, la population globale de ce pays s'élevait à 18,238,247 personnes. Le groupe d'origine française représentait 30.4% de ce total, soit 5,540,346 personnes. De 65,000 au moment de la Conquête, ce groupe est passé à un million en 1871, au lendemain de la Confédération, à deux millions en 1911, enfin à cinq millions en 1961. Cela à peu près uniquement par son accroissement naturel et en dépit d'une forte déperdition d'effectifs au profit des États-Unis.

Cette population est concentrée surtout dans le Québec : 4,241,354 personnes. On la retrouve cependant dans toutes les provinces du Ca-

nada, y compris Terre-Neuve et les Territoires du Nord-Ouest ainsi que le Yukon. Le groupe franco-canadien hors du Québec se chiffre actuellement à 1,300,000. [15] Les déplacements de population à l'intérieur du pays pour des motifs avant tout économiques ne feront que l'augmenter. Après avoir vécu longtemps replié sur lui-même, le long des rives du Saint-Laurent, le groupe français recommence l'aventure des coureurs des bois, ses ancêtres, mais il devient un coureur de villes et cela comporte des risques infiniment plus grands au point de vue assimilation.

Historiquement et sociologiquement, ce groupe se divise en deux éléments : les Canadiens français et les Acadiens. Ceux-ci habitent principalement les provinces de l'Atlantique, dont ils furent les pionniers, mais ils ont de plus en plus tendance à gagner l'Ontario et même l'Ouest canadien pour y trouver une aisance que leur pays d'origine leur assure avec parcimonie. Les Canadiens français se scindent de plus en plus en deux types sociologiques : le Québécois et... l'autre, qu'il soit Franco-Ontarien ou qu'il vive dans l'Ouest canadien. Ce sont des particularités dont il faut tenir compte si on veut éviter d'abord de terribles malentendus et positivement orienter l'avenir de ce petit peuple canadien-français qui est partout chez lui au Canada, mais qui n'est pas partout exactement le même ni placé dans les mêmes conditions d'existence.

En dépit des prédictions pessimistes, le groupe français a progressé de façon remarquable et il a maintenu son coefficient démographique depuis la Confédération par rapport à l'ensemble de la population. Ce coefficient a toujours oscillé entre 31.1% en 1871 et 30.4% en 1961. En a-t-il été de même au point de vue linguistique ? Il semble que oui si on s'en tient au nombre de personnes qui parlent le français. Nous subissons des pertes mais, par contre, nous faisons des gains. En 1931, la proportion des parlants français était de 29.8%. Elle a monté à 31.9% en 1951 pour descendre à 31.4%. Notons que les parlants français sont 31.4% alors que les Canadiens français ne sont que 30.4%.

Ces chiffres ne doivent pas nous masquer des situations tragiques. On en trouvera le détail dans les monographies des groupes provinciaux. Il nous manque à l'heure actuelle certaines données du recensement de 1961. On peut cependant, sans crainte d'errer, affirmer que la situation de la langue [16] française au Canada devient de plus en plus paradoxale. Un nombre croissant des descendants des pionniers



français la délaissent alors qu'elle se répand dans les milieux anglophones. Bientôt les bilingues ne seront plus exclusivement chez nous. Ce peut être un bien ou un mal pour notre groupe ethnique. Pour l'instant, le bilinguisme des anglophones demeure confiné à une élite ou se limite, au niveau populaire, à quelques bribes de français académique appris à l'école et assez vite oublié.

Nous en sommes réduits à des conjectures lorsqu'il s'agit de la population d'origine ou de langue française aux États-Unis. Originellement, c'est-à-dire avant 1763, les Français et les Canadiens français ont occupé la plaine centrale américaine et La Louisiane. Un siècle après la Conquête, les Québécois ont émigré massivement en Nouvelle-Angleterre. En même temps, des groupes sont descendus des territoires de l'Ouest canadien vers ceux de l'Ouest américain jusqu'à la Côte du Pacifique.

Que reste-t-il de ce peuplement français ? On peut soutenir qu'au moins cinq millions de descendants des Français du Canada et de France vivent à l'heure actuelle aux États-Unis. Les groupes du Centre américain et de la Côte du Pacifique sont largement assimilés. Notre langue ne s'y parle que dans les familles lorsqu'on la parle encore. Sauf de très rares exceptions, elle n'est plus entendue à l'église ni enseignée à l'école. En Louisiane et en Nouvelle-Angleterre, le français demeure une langue d'usage courant et l'on peut fixer à plus d'un million le nombre de ces parlants français.

La situation évolue rapidement aux États-Unis au point de vue linguistique. Pendant longtemps la nation fut farouchement unilingue : *one country, one flag, one language*. Elle s'ouvre de plus en plus aux horizons internationaux. Ses dirigeants et ses élites comprennent de mieux en mieux l'utilité des langues. Ils encouragent aujourd'hui les groupes français et espagnols à cultiver les leurs en plus de l'anglais. Mais ce progrès ne doit pas nous faire illusion. De plus en plus les données ethniques et les données linguistiques différeront. Des anglophones apprendront le français pour des motifs utilitaires [17] ou purement culturels pendant que les Américains d'ascendance française négligeront leur langue maternelle au profit de l'anglais.

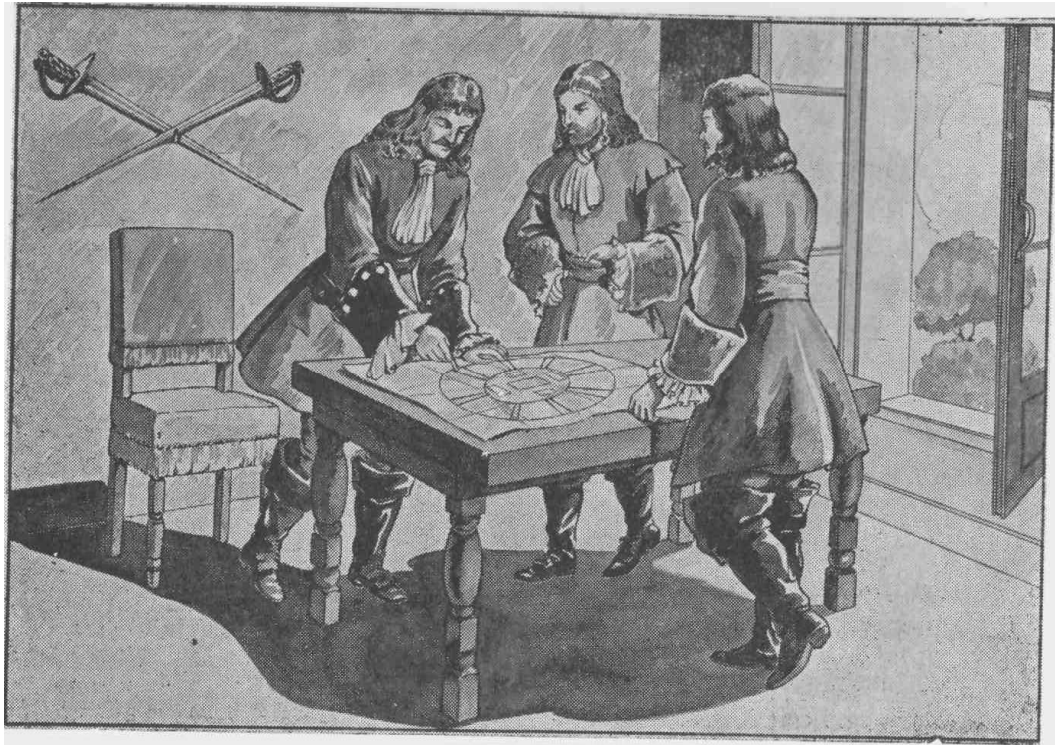
Si l'on passe du domaine ethnique et linguistique au domaine religieux, on constate que les Canadiens français constituent 65% environ de la population catholique du Canada. Aux États-Unis, les Francos

représentent environ 5% des catholiques. Il y a au Canada quinze provinces ecclésiastiques : sept françaises, sept anglaises, une de rite oriental. De plus un archevêché, Winnipeg, dépend directement du Saint-Siège. Les diocèses sont au nombre de 68, dont quatre de rite oriental, 37 dont les évêques sont Français, 26 dirigés par des évêques anglo-canadiens, un dont le chef spirituel est allemand. Quelques milliers de Canadiens français sont de foi protestante ou sont agnostiques. Il y a dans ce groupe des descendants de huguenots.

Aux États-Unis, les nôtres sont groupés dans les États du Massachusetts, du Rhode Island, du Maine, du Vermont, du Connecticut et du New Hampshire ainsi qu'en Louisiane. Ils ont des paroisses nationales. L'évêque du New Hampshire est un des leurs : S. Exc. Mgr Primeau. Les auxiliaires des diocèses de la Nouvelle-Orléans et de Lafayette sont d'ascendance acadienne. Ce sont Nosseigneurs Caiouette et Boudreau. Enfin l'évêque de Cleveland, S. Exc. Mgr Floyd Bégin, est d'origine franco-américaine.

Les Franco-Américains ont été représentés dans tous les postes de la vie publique aux États-Unis, sauf la présidence et la vice-présidence. L'un d'eux a failli devenir président des États-Unis. Un autre a été juge à la Cour Suprême. Au Canada, depuis les dernières élections fédérales, l'élément français compte dix ministres sur vingt-six dans le cabinet fédéral, soit une proportion de 36%. Fait à noter les Acadiens, les Franco-Ontariens et les Canadiens français de l'Ouest sont représentés dans le cabinet. Le gouverneur général du Canada et le juge en chef sont également Canadiens français. Notre députation au Parlement fédéral compte 77 représentants sur 265, soit 29%. De ces représentants, 65 viennent du Québec, 8 de l'Ontario, 2 du Nouveau-Brunswick, 1 du Manitoba et 1 de

[18]



Le rayonnement de la Nouvelle-France sous Talon

l'Alberta. Le nombre des sénateurs canadiens-français est de 29 sur 102, soit 28.8%.

Nous sommes moins bien représentés au niveau du fonctionnarisme fédéral. Malgré certaines nominations récentes, nous ne comptons que 13 fonctionnaires ayant rang de sous-ministres sur un total de 69, soit 20%. Nous ne comptons, en 1960, que 10% des nôtres parmi les fonctionnaires recevant un salaire de cinq mille dollars et plus. Nous sommes absents à peu près complètement du secteur financier, en particulier des grandes entreprises de la Couronne. Le présent gouvernement a posé quelques gestes pour remédier à la situation, mais c'est tout le climat du fonctionnarisme fédéral qu'il faudra transformer pour le rendre respirable aux employés canadiens-français. Une vaste enquête sur le biculturalisme est amorcée. En attendant ses conclusions peut être lointaines, le Gouvernement canadien pourrait

donner suite au rapport de l'enquête Glassco, en particulier aux recommandations dissidentes du commissaire Eugène Therrien.

[19]

La position de l'élément canadien-français est particulièrement défavorable dans l'ordre économique. Il est écarté pratiquement de la direction des compagnies d'utilité publique, de la haute finance et de la grande industrie. Constituant 30% de la population du Canada, il commande à peine 5% de son activité économique. Dans la province même de Québec, le groupe canadien-français représente 82.6% de la population. Cependant il ne dirige que 10% de l'activité économique et il ne détient que 20% des postes-clefs. Le standard de vie du citoyen québécois est inférieur de 28% à celui de l'Ontario. <sup>1</sup> Des facteurs historiques peuvent expliquer cette infériorité. Ils sont loin d'en rendre compte totalement. Le groupe français se heurte à un véritable ostracisme dans certains secteurs de la vie économique de la nation.

La production littéraire et artistique du Canada français est en plein essor. Certains artistes ont acquis une renommée internationale. Cette production, de l'aveu même des Anglo-Canadiens, dépasse en quantité et en qualité l'apport anglophone. Le manque de ressources financières a longtemps paralysé l'expansion de l'enseignement supérieur au Canada français. En ce moment les universités existantes connaissent un développement considérable. Trois de ces établissements viennent de s'ajouter à Laval, Montréal et Ottawa. Ce sont Sherbrooke, Sudbury et Moncton. Les collèges classiques se multiplient, l'enseignement secondaire s'organise, les écoles spécialisées augmentent en nombre. Longtemps indifférents aux carrières commerciales et scientifiques, les jeunes Canadiens français y entrent maintenant avec une ardeur qui autorise de solides espoirs pour le relèvement économique de la nation canadienne-française.

Aux États-Unis, les nôtres ont bâti des entreprises florissantes dans le domaine commercial et industriel. Ils ont dominé à certains moments la vie économique de villes comme Manchester et Woonsocket. Malheureusement cet effort est demeuré anarchique. Le niveau d'existence des individus et des familles s'est élevé. Le groupe n'y a guère

---

<sup>1</sup> Maurice Allard : *La dernière chance, Vie française* de mai-juin 1963, page 271



gagné en prestige [20] ni en influence. Il existe une production littéraire franco-américaine. Un auteur a consacré un volume de trois cents pages à la description de cette littérature.

Ces quelques notations d'ensemble sont une introduction aux pages qui suivent. La situation qu'elles décrivent se retrouve avec des variantes considérables au sein de chaque groupe français. Une des conclusions qui en découle est la solidarité de ces groupes. Le développement, le rayonnement du Québec bénéficie à toute la race française en Amérique du Nord. Par ailleurs la permanence de l'empire français repose, comme en 1759, sur ces avant-postes de la vie française, sur ces sentinelles avancées dont la présence est un rappel d'un passé qui fut grand et l'évocation d'un avenir qui pourrait être magnifique si, selon le mot d'Edmond de Nevers, chaque descendant des soixante mille vaincus de 1760 était résolu à compter pour un.



Femmes missionnaires en Nouvelle-France.

[21]

## L'EMPIRE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

# II

---

## L'ACADIE

[Retour à la table des matières](#)

[22]

[23]

## ***PRÉAMBULE***

[Retour à la table des matières](#)

L'origine du mot Acadie et la détermination du territoire qu'il désigne demeurent un sujet de discussion entre historiens. Selon le R.P. Pacifique, O.M.Cap., le terme viendrait de la langue micmaque, une tribu indienne qui occupait la Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince-Edouard et une partie du Nouveau-Brunswick. Il signifierait campement. Des cartes de 1548 et 1566 désignent la Nouvelle-Ecosse sous le nom de Lacardia. Un des pionniers de la colonie, Samuel de Champlain, parle de l'Arcadie et de l'Accadie. <sup>2</sup>

Au début du régime français, on appelait généralement Acadie le territoire formé par la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Edouard, les îles de la Madeleine, une portion de l'état du Maine. Les interprétations devaient fluctuer par la suite au hasard des explorations, des conquêtes et des traités de paix.

Cependant jamais Terre-Neuve ne fut comprise dans l'Acadie. C'est que l'histoire de cette île et sa population ont toujours différé de celle des autres provinces atlantiques sous le régime français. Un motif de mise en pages a fait rattacher Terre-Neuve aux autres provinces acadiennes dans le présent volume. Cette annexion pourrait, à la rigueur, se justifier par les origines acadiennes d'une bonne partie de la population française actuelle de l'île même de Terre-Neuve.

---

<sup>2</sup> *L'Acadie des ancêtres* par Bona Arsenault. Le Conseil de la vie française en Amérique, Québec, 1955.

[24]

## *LES ACADIENS À TERRE-NEUVE*

### *Historique*

Portugais, Espagnols, Normands, Bretons, Basques, Anglais se disputent l'honneur d'avoir découvert Terre-Neuve. Il est aussi difficile de déterminer quel peuple y fit un premier établissement de quelque durée. Vers 1650, les Français s'installent de façon permanente. Un Breton est nommé gouverneur de Plaisance en 1655. Les gouverneurs français se succéderont jusqu'à ce que le traité d'Utrecht, en 1713, assure définitivement Terre-Neuve à l'Angleterre. Une expédition française, en 1762, s'empara de Saint-Jean la capitale, mais ce succès n'eut aucun lendemain. La colonisation française se continua avec des apports venus de l'Acadie à la faveur de la pêche.

### *Population française actuelle*

Le recensement de 1951 avait dénombré 9,841 citoyens d'ascendance française. Celui de 1961 en a recensé presque le double : 17,171, soit autant que dans l'Île du Prince-Édouard. Sur ce nombre, 5,821 parleraient le français. La population totale était de 361,416 en 1951 et elle aurait augmenté de cent mille en dix ans : 457,853. Ces écarts de chiffres laissent planer de sérieux doutes sur la valeur du recensement de 1951. La population française est surtout fixée dans la région de Saint-Georges et de Baie Saint-Georges. Elle est absolument dépourvue d'organisation comme groupe ethnique et au point de vue religieux et au point de vue civil. Aucun prêtre d'origine française. Quelques prêtres irlandais parlent le français. Le français n'est pas enseigné à l'école. Pratiquement pas de radio et pas du tout de télévision françaises. Aussi la jeune génération est-elle anglicisée.



*Situation juridique*

La langue française n'est reconnue d'aucune façon à Terre-Neuve. Dans le domaine scolaire, l'enseignement est nettement confessionnel. L'enseignement religieux n'est pas



[26]

imposé mais fortement encouragé par le ministère de l'éducation. Les comités scolaires locaux jouissent de pouvoirs très étendus sous ce rapport. Le surintendant est choisi alternativement parmi les trois principales dénominations religieuses de l'île, y compris les Catholiques, qui sont 35% de la population. Le ministre actuel de l'éducation, M. Alain Frecker, est un catholique d'ascendance française qui parle couramment le français.

Il n'y a cependant pas d'écoles françaises. L'anglais est la seule langue officielle à l'école. L'enseignement du français est toléré aux degrés supérieurs.

## ***LES ACADIENS DANS L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD***

### ***Historique***

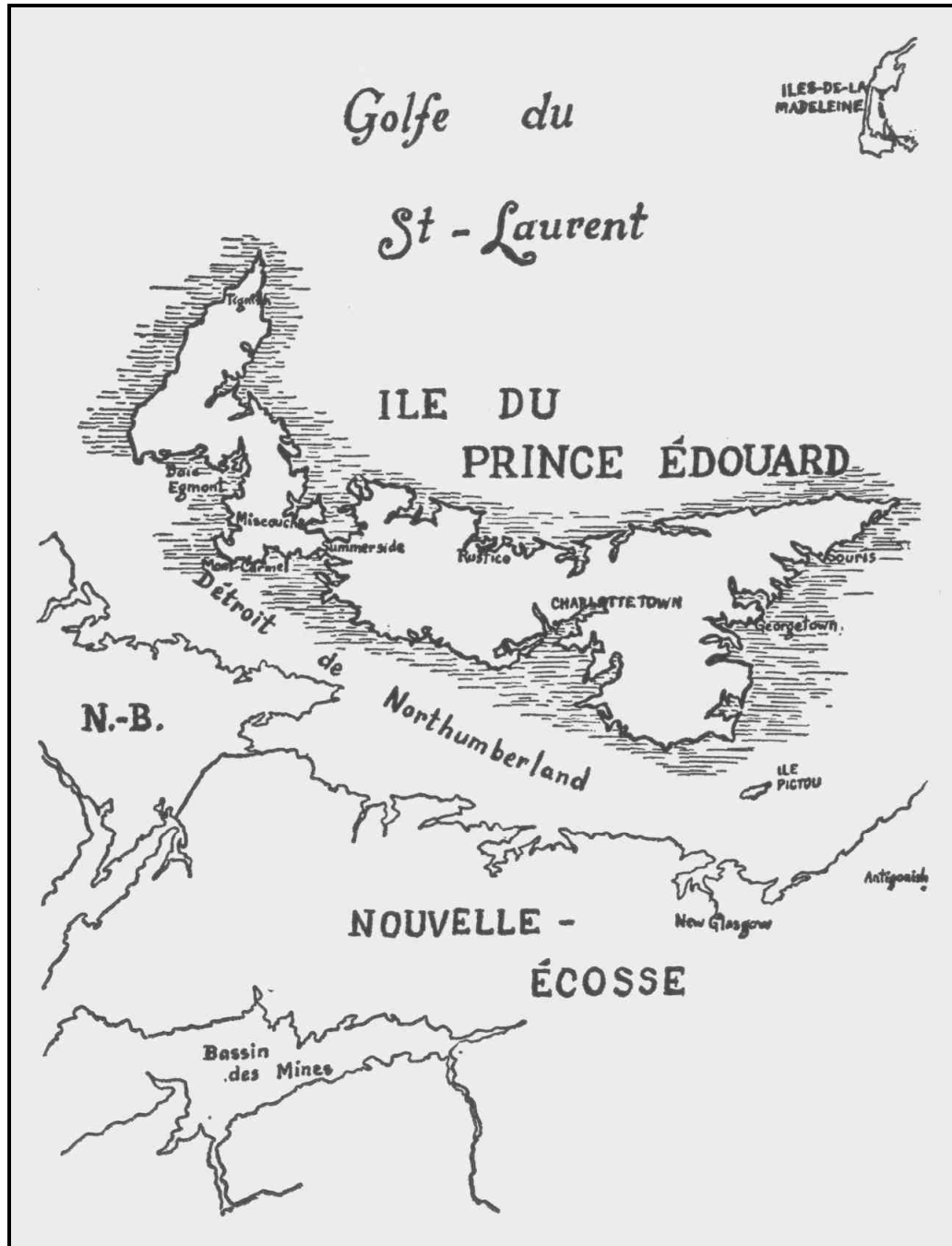
Les Acadiens furent les premiers Blancs à s'établir dans l'île du Prince-Edouard, en 1720. Celle-ci portait alors le nom d'île Saint-Jean. Us y prospérèrent grâce à leur esprit de travail et d'entraide. En 1758, ils étaient cinq mille répartis dans trente-quatre villages. Us avaient mis en culture une bonne partie de l'île : douze mille acres. Us étaient groupés dans les cinq paroisses suivantes : Saint-Jean l'Évangéliste à Port Lajoie : curé, Fr. Gratien Raoul ; Saint-Pierre du nord (St. Peter's Harbour) : curé, Jean Biscarat, vicaire, Jean Perronnel ; Saint-Louis (Scotchfort) : curé, Pierre Cassiet ; Saint-Paul (Pointe Prime) : curé, Jacques Girard ; La Sainte-Famille (Malpèque) : curé, Joseph-Sylvestre Dosque, plus tard curé de la cathédrale de Québec.

Après la prise de Louisbourg, le 26 juillet 1758, quatre vaisseaux de guerre avec cinq cents soldats vinrent mouiller devant le fort de Port Lajoie. Les soldats descendirent, s'emparèrent du fort, détruisirent les établissements et firent monter la population de l'île sur dix transports. Ces proscrits furent conduits en Angleterre et finalement en France, après le traité de paix de 1763.

Cette même année 1763, une trentaine de familles, qui avaient pu s'échapper, regagnèrent l'île. La reprise de la co-

[27]

**Carte de l'Île du Prince-Edward.**



[28]

lonisation fut lente et pénible. Un recensement fait en 1798 ne dénombrera que cent deux familles acadiennes. De ces familles descendent la presque totalité des 17,148 Acadiens recensés en 1961. Il faut ajouter à ce dernier chiffre des milliers d'Acadiens qui ont émigré sur la terre ferme, au Canada, aux États-Unis, pour avoir une idée de la fécondité des berceaux acadiens. Un seul exemple. Michel (Haché) Gallant, le premier Acadien à Port Lajoie en 1721, eut sept fils. François, un de ses fils, en eut dix (les dix frères de Rustico). Cyprien, petit-fils de Michel, en eut dix lui aussi (les dix frères de Cascum-pèque).

### *Relevé démographique*

Population totale de la province : 104,629 habitants

Population d'origine française : 17,418, soit 16.64% du total.

Acadiens et autres parlant le français : 9,157, soit 8.8% de la population.

La population totale de l'Île a atteint le sommet de 109,073 en 1891. Elle est descendue à 88,038 en 1931, période de dépression économique. Elle augmente lentement depuis ce temps. Les Acadiens, eux, n'ont cessé de s'accroître numériquement, passant de 10,751 en 1881 à 17,418 en 1961. Ils constituent actuellement 16.64% de la population de l'Île contre 9.9% ; en 1881. Par contre ils s'anglicisent constamment. En 1931, 10,137 personnes avaient déclaré aux recenseurs qu'elles parlaient français, sur un total de 12,962. En 1961, ce nombre des parlants français est tombé à 9,157 sur 17,418.

L'Île est divisée en trois comtés fédéraux. Le comté de Queens a deux députés. Dans la ville de Charlottetown, la capitale, les Acadiens ne sont que 1,904 sur 18,318. Ils sont aussi en petit nombre dans les comtés de Kings (1,838 sur 17,893) et de Queen's (4,507 sur 45,842). Par contre ils sont 11,073 sur 40,894 dans le comté de Prince, qui renferme la majorité des paroisses acadiennes. Cette dispersion explique qu'ils ne puissent se faire représenter aux Communes d'Ottawa et que le gouvernement canadien leur ferme systématiquement les portes du sénat depuis 1897.



[29]



Première récolte en Acadie

### *Domaine religieux*

Les Acadiens, sauf une centaine, sont catholiques. Ces derniers forment 44.3% de la population totale, soit environ 46,000 âmes. Les Acadiens constituent donc près de 40% de la population catholique. Cependant ils sont loin d'avoir dans le diocèse de Charlottetown une situation conforme à ce pourcentage.

Le Canada ecclésiastique de 1962 donne une population catholique de 42,474 âmes, d'après le recensement paroissial. Il énumère 45 paroisses et 16 missions. L'organisation diocésaine ne contient que deux noms français sur une trentaine de directeurs diocésains, consultants, examinateurs, etc... À l'Université Saint-Dunstan, trois professeurs acadiens sur un personnel académique de 22. Sept paroisses seulement ont des curés acadiens. Cependant les Acadiens sont la majorité dans au moins dix paroisses, y compris Summerside, où ils constituent 61%

des catholiques et 33% de la population [30] de 8,000 habitants. Le clergé acadien est très peu nombreux : douze prêtres seulement sur cent. De façon générale et depuis très longtemps, l'organisation paroissiale et diocésaine a été un puissant facteur d'anglicisation de la population catholique acadienne. Des contingences historiques peuvent expliquer en partie cette situation pour le moins anormale dans un pays officiellement bilingue.

### *Domaine scolaire*

L'Ile possède trois institutions d'enseignement supérieur : l'Université catholique de Saint Dunstan, établissement privé, le Collège Prince of Wales et l'École normale provinciale, institutions d'État. Ces trois établissements académiques sont officiellement et pratiquement anglais, même si le français y est enseigné comme matière secondaire et s'il se trouve des Acadiens parmi le personnel enseignant. A l'École normale en particulier, aucune formation spéciale n'est donnée aux futurs professeurs acadiens pendant l'année scolaire.

À un niveau inférieur, les Acadiens ont une École régionale supérieure depuis septembre 1960, l'École Évangéline. Les religieuses de la Congrégation Notre-Dame de Montréal ont huit couvents dans l'Ile du Prince-Edouard. Ces religieuses étaient venues dans l'Ile entre 1857 et 1868 pour instruire la population acadienne. Pendant longtemps l'enseignement se donna à peu près exclusivement en français. En 1900, six de ces maisons devinrent, pour des raisons financières, écoles publiques. Puis ces maisons furent rattachées à la vice-province anglaise d'Antigonish pour des motifs administratifs. L'anglicisation se poursuivit alors à vive allure. Depuis, des démarches pressantes ont fait adjoindre au provincialat de Saint-Pascal de Kamouraska les couvents de Rustico et de Miscouche. Il devrait en être de même des couvents de Tignish (66% d'Acadiens), de Summerside (61% d'Acadiens parmi les catholiques), de Rustico-Nord (93% d'Acadiens). Les religieuses du Sacré-Cœur viennent de s'établir à Mont-Carmel.

Au degré élémentaire, le nombre des classes dans les centres acadiens est de 86. Le français y est enseigné dans une cinquantaine. Une trentaine de ces classes sont dirigées par des titulaires de langue an-

glaise. Un inspecteur, M. J.-Albert [31] Gallant, a juridiction sur toutes les écoles acadiennes. Dans un récent rapport à la Société St-Thomas d'Aquin, il signalait les louables efforts des professeurs pour maintenir le français et préconisait une plus grande uniformité des manuels employés. Le recrutement des professeurs est très difficile. En vertu d'une entente entre les gouvernements de l'Île et du Québec, quelques jeunes Acadiennes ont suivi récemment les cours du brevet "B" à l'École normale de Havre-aux-Maisons, dans les Îles de la Madeleine. Le département de l'éducation de l'Île reconnaît ce brevet et il accorde même une bourse de deux cents dollars par année aux étudiantes qui s'engagent à enseigner au moins deux ans dans les écoles de l'Île du Prince-Edouard. C'est une initiative prometteuse, qui témoigne du bon esprit qui règne dans ce département.

Signalons enfin que de nombreux jeunes gens étudient comme boursiers dans les collèges classiques du Nouveau-Brunswick et du Québec. Malheureusement la plupart d'entre eux quittent l'Île après leurs études universitaires, faute de situations lucratives. Plusieurs jeunes filles étudient dans les Instituts familiaux du Québec.

### *Domaine économique*

La plupart des Acadiens s'occupent de la culture de la terre ou de la pêche. Quelques-uns se sont taillés des situations enviables dans le domaine des affaires. Le magasin général des messieurs Arsenault et Gaudet, à Wellington, est un des plus importants de la province. Il fut établi il y a près d'un siècle. La Eastern Packing, de Souris, la plus importante entreprise de pêche de l'île, est la propriété des deux frères Gallant, Paul et Edouard, ainsi que de leurs familles. Pendant la saison de pêche, cette entreprise emploie de deux à trois cents personnes. Elle met en conserve le poisson que lui apportent dix chalutiers très modernes.

Les Acadiens sont de fervents coopérateurs. Ils possèdent les caisses populaires les plus importantes de l'île. La coopérative de pêcheurs *l'Acadienne*, de Abram Village, fait un chiffre d'affaires d'un demi million chaque année. Cette coopérative et celle de Rustico-Nord, dont tous les membres sont Acadiens, sont les deux plus consi-



dérables dans l'île. La [32] Société mutuelle l'Assomption compte neuf succursales et 975 membres. Tignish possède une Société acadienne mutuelle de secours en maladie, qui remonte à 1903.

### *Domaine public*

Les Acadiens ne sont aucunement représentés à Ottawa. Ils constituent cependant un sixième de la population de la province. Le gouvernement canadien devrait leur accorder un siège sénatorial. Ils ont un juge sur sept. Un prêtre acadien, l'abbé Adrien Arseneau, de l'Université Saint Dunstan, vient d'être nommé membre du Conseil des Arts du Canada. Une quinzaine d'Acadiens sont fonctionnaires fédéraux dans l'île : postes, chemin de fer, bureau d'impôts. L'un d'eux, l'avocat Elmer Blanchard, de Charlottetown, a été désigné récemment comme secrétaire du lieutenant-gouverneur.

Au parlement provincial, ils élisent seulement deux députés sur trente. L'un d'eux, l'honorable Henri Wedge, est ministre du Travail et du Bien-être social. Il dirige un important commerce à Summerside, ville dont il a été le maire pendant six ans. Il est bien acadien d'origine et de sentiments en dépit de son nom anglicisé. Ils sont représentés dans le fonctionnarisme par quelques uns des leurs. La vie culturelle

L'éloignement des grands centres de culture, le peu d'intérêt que portent à la langue française les institutions supérieures d'enseignement dans l'Île du Prince-Édouard, ne favorisent guère la vie culturelle chez les Acadiens. Ceux-ci peuvent capter certaines émissions françaises de radio et de télévision venant de Moncton ou de New Carlisle. Ils n'ont plus de journal français. Le quotidien *l'Évangéline* ne compte qu'une centaine d'abonnés.

Ce sont principalement les sociétés culturelles qui entretiennent la flamme de la pensée française dans l'Île. Les principales sont la Société Saint-Thomas d'Aquin, fondée en 1919 afin d'aider les jeunes Acadiens à poursuivre des études supérieures et qui a une trentaine de succursales ; l'Association des Instituteurs et Institutrices acadiens, qui date de 1893 et qui a tenu chaque année son congrès pédagogique, la Société historique acadienne, fondée en 1955.

[33]

### *Les droits de la langue française*

La langue française n'est reconnue officiellement ni au parlement de Charlottetown ni dans les cours de justice non plus que dans l'administration municipale.

Il existait, en 1867, une trentaine d'écoles catholiques, en bonne partie acadiennes. Dix ans plus tard, la législature de l'Île introduisit le système des écoles publiques non-confessionnelles. Depuis, légalement, l'enseignement de la religion est interdit à l'école. Celui du français est permis comme langue seconde à partir de la septième année. En pratique, le département de l'instruction publique se montre tolérant au point de vue religieux et au point de vue français. Dans plusieurs écoles, l'avant-midi est consacrée au français. Le Gouvernement donne des cours d'été en français au personnel enseignant.

## **LES ACADIENS EN NOUVELLE-ÉCOSSE**

### *Historique*

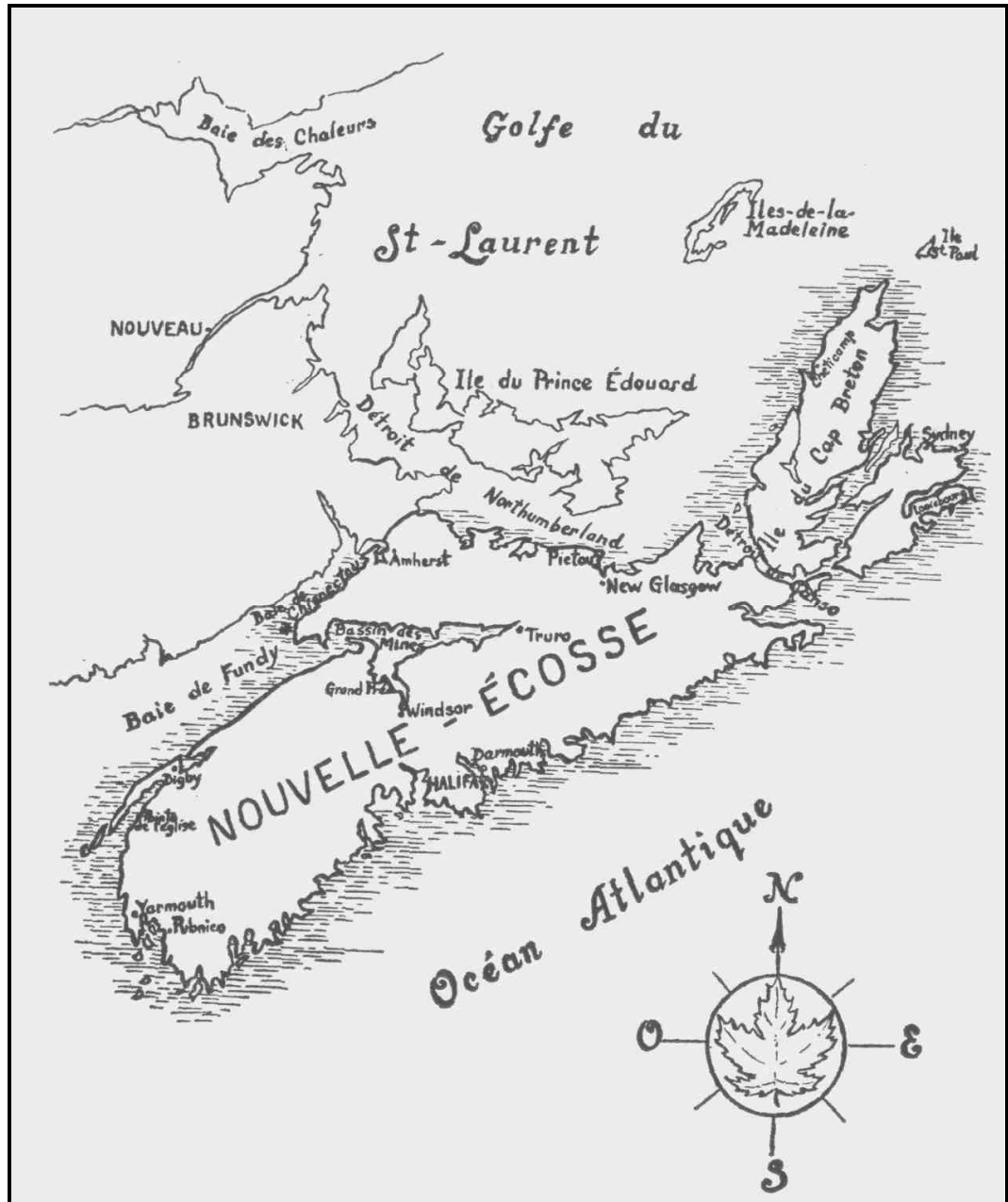
L'histoire de l'Ancienne Acadie commence avec la fondation de Port Royal par Pierre de Guast, sieur de Monts, en 1603. En dépit des guerres et de rivalités intestines, la colonisation fit des progrès constants. En 1713, date de la cession de la colonie à l'Angleterre, les Acadiens étaient 2,528. Ils atteindront le chiffre de 13,000 en 1755, au moment de la Dispersion.

Celle-ci fut fatale à la colonisation française. Déjà la fondation d'Halifax avait amorcé la prépondérance de l'élément anglais dans la colonie. La Dispersion va la conserver. Les Acadiens ne commenceront à revenir que vers 1760. La seule paroisse de l'ancienne Acadie où ils pourront reprendre racine sera celle de Pubnico ouest, dans le domaine seigneurial des D'entremont. Partout ailleurs le Conquérant

se sera installé. Ils iront défricher la baie Sainte-Marie et se dirigeront vers le Cap Breton.

[34]

**Carte de la Nouvelle-Écosse.**



[35]

### *Relevé démographique*

Population totale :	737,000
Population française :	87,883, soit 12.0% du total.
Population parlant le français :	50,925, soit 6.9%.

Le recensement canadien de 1961 a dénombré 87,883 Acadiens en Nouvelle-Ecosse contre 73,760 en 1915. Ce groupe acadien a triplé depuis 1867 alors que la population a doublé. Il est concentré plus particulièrement dans la ville d'Halifax, au Cap Breton et dans les comtés de Richmond et de Yarmouth. Il forme la majorité absolue dans Richmond et il est presque majoritaire dans Yarmouth. Malheureusement près de la moitié de la population acadienne est anglicisée, particulièrement à Halifax, Sydney, New Glasgow. Le groupe se maintient assez bien à la baie Sainte-Marie où il est fortement homogène dans les cadres du diocèse de Yarmouth. Il subsiste près du détroit de Canso ainsi qu'à Chéticamp, à l'extrémité nord du Cap Breton. Ailleurs la situation est catastrophique.

### *Domaine religieux*

La population catholique de la Nouvelle-Ecosse est de 230,000 âmes. Elle est répartie en trois diocèses : Halifax et Antigonish anglais, Yarmouth français. Les Acadiens forment le tiers de cette population. On estime à 17% le nombre des Acadiens non catholiques mais ce chiffre inclut des descendants de huguenots. Leur situation varie beaucoup selon les diocèses.

Le diocèse d'Halifax compte 85,000 âmes selon le Canada ecclésiastique de 1962. De ce nombre de catholiques, 15,000 sont Acadiens. Ces derniers n'ont, pour les desservir, que cinq prêtres acadiens (sur 130 séculiers et réguliers), dont un seul dans une paroisse fortement acadienne, Chezzetcook. Ils n'ont aucune paroisse dans la ville d'Halifax bien qu'ils atteignent une dizaine de mille. La paroisse aca-

dienne de Joggins Mines a un curé anglophone alors que deux curés [36] acadiens sont à la tête de paroisses irlandaises. Tous les couvents sont confiés aux religieuses anglophones de la Charité d'Halifax.

Le diocèse d'Antigonish compte autant sinon plus d'Acadiens que le diocèse de Yarmouth. Leur situation y est un peu meilleure qu'à Halifax. Les prêtres séculiers sont au nombre de 217, selon le Canada ecclésiastique de 1962, les réguliers 15 seulement. Bien que constituant le quart des 121,763 fidèles du diocèse, les Acadiens sont représentés par un seul prêtre dans l'administration diocésaine et celui-ci ne remplit que des fonctions mineures : consultant diocésain et directeur de la propagation de la foi. Neuf paroisses acadiennes sont dirigées par des curés acadiens, dont celle de Chéticamp, confiée aux RR. PP. Eudistes. Il y a un vicaire acadien à New Waterford, important centre ouvrier acadien. Quatre autres paroisses au moins devraient être dirigées par des curés de langue française mais les candidats font défaut. L'autorité diocésaine a fait un effort louable pour assurer des pasteurs de leur langue aux Acadiens. Il convient de signaler aussi la présence des religieuses de la Congrégation Notre-Dame de Montréal dans le diocèse, bien que celles-ci soient très largement anglophones, et celle des Filles de Jésus, qui sont restées bien françaises.

Le diocèse de Yarmouth a un évêque acadien. S. Exc. Mgr Albert Leménager. La chancellerie donne en détail l'origine raciale des 23,876 catholiques de ce diocèse. Les familles françaises sont au nombre de 4,182, les familles anglaises 997. L'administration diocésaine ne compte qu'un curé d'ascendance anglaise. Un vicaire est d'origine anglaise. Plusieurs communautés de religieuses s'occupent d'éducation. Trois sont strictement françaises.

### *Domaine scolaire*

Le gouvernement est très large en ce qui concerne l'enseignement. Au point de vue langue, il ne fixe pas de limite à l'enseignement du français. Il demande seulement que celui de l'anglais ne soit pas négligé. Faute d'organisation malheureusement, les quelque douze mille écoliers acadiens se [37] partagent à peu près également entre les écoles acadiennes et les écoles anglaises. Deux inspecteurs du Gou-

vernement ont la surveillance de toutes les écoles bilingues de la Province, l'un pour l'est, l'autre pour l'ouest. Ce sont messieurs J.-Alphonse Comeau et Maurice Belliveau. Les Filles de Jésus, les Filles de Marie de l'Assomption et les religieuses de Notre-Dame du Sacré-Coeur sont des communautés bien françaises



[38]

qui dirigent plusieurs écoles à la Baie Sainte-Marie et au Cap Breton.

Au niveau secondaire, les Acadiens de la Nouvelle-Écosse ont l'immense avantage de pouvoir recevoir une formation classique française au Collège Sainte-Anne de la Pointe-de-l'Église. Ils ne profitent pas autant qu'ils le pourraient de la science et du dévouement des RR. PP. Eudistes car une bonne partie des étudiants se recrutent dans la province de Québec. Les jeunes filles sont maintenant admises au Collège Sainte-Anne. Les Instituts familiaux de la province de Québec donnent une formation très appréciée à de jeunes boursières acadiennes depuis plus de vingt ans.

La Nouvelle-Écosse compte quatre universités. L'université Dalhousie d'Halifax, institution gouvernementale, a un département français dirigé par quatre professeurs, qui groupe plus de trois cents étudiants au niveau élémentaire, moyen et supérieur. Aux deux derniers niveaux, les cours se donnent uniquement en français. C'est dire qu'il ne s'agit pas d'un français purement livresque. Un Centre de renseignements français est à la disposition des maisons d'enseignement et des profanes des quatre provinces de l'Atlantique.

Les catholiques anglais ont une université dirigée par les Jésuites à Halifax. Plusieurs religieux portent un nom français et parlent le français. Cependant la culture française est ignorée dans cette institution. L'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish est bien connue par ses initiatives dans le domaine coopératif. Elle compte au moins 125 étudiants acadiens sur 1300. Trois professeurs y enseignent le français. L'Université a nommé récemment un directeur français des Relations extérieures : M. Rémi Chiasson.

### *Domaine économique*

Les occupations de la population acadienne de la Nouvelle-Ecosse sont très diversifiées. Les dix milles Acadiens de la capitale, Halifax, sont ouvriers, commerçants, restaurateurs, employés de bureau. Ceux de la région de Sydney, Glace-Bay, New Glasgow travaillaient dans les mines et tentent maintenant de se trouver des emplois dans les industries de la [39] région. Ceux de Chéticamp, du détroit de Canso, de



la Baie Sainte-Marie sont surtout pêcheurs ou agriculteurs. Dans cette dernière région, les Acadiens possèdent plusieurs petites industries plus ou moins connexes à la pêche. Ils comptent dans leurs rangs bon nombre de professionnels.

Les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse sont de fervents co-opérateurs. Cependant l'influence prédominante dans ce domaine est celle d'Antigonish. Elle tend vers la neutralité au point de vue linguistique, ce qui signifie en pratique ignorance du français dans beaucoup de cas.

### *Domaine public*

Les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse ont un représentant au sénat canadien : l'honorable Willie Comeau, ancien député et ancien ministre à Halifax. Ils ont perdu leur représentant aux Communes lors des récentes élections fédérales. Cependant son remplaçant, bien qu'issu de parents anglais, a grandi dans un village acadien, fréquenté l'école acadienne, épousé une acadienne et est un membre actif d'associations acadiennes. Il parle français et son commerce s'est surtout orienté parmi les Acadiens. Ils ont deux représentants à Halifax sur 43 députés : le docteur Pierre Belliveau, de Clare, et M. Alfred Veniot, de Pictou-ouest. Ce dernier est acadien de nom et d'ascendance. Le docteur Burridge, député de Yarmouth, parle le français et se considère comme Acadien car il a été élevé par une famille acadienne.

Les Acadiens ont un représentant au sein de la magistrature : M. le juge Pothier d'Halifax. Ils n'occupent malheureusement pas de postes élevés au sein de l'administration provinciale.

### *La vie culturelle*

La Société nationale des Acadiens et la Société mutuelle l'Assomption font sentir leur bienfaisante influence dans cette province comme au bénéfice des Acadiens de l'Île du Prince-Edouard. Cependant ceux de la Nouvelle-Ecosse possèdent quelques associations en propre. Citons l'Association des Instituteurs acadiens, fondée en 1947, à Saul-



nierville, l'Association acadienne d'Education, la Société Saint-Pierre du Cap Breton. [40] Cette dernière s'intéresse particulièrement aux études supérieures des jeunes Acadiens et les aide par le moyen de bourses. Le Club Richelieu vient de s'établir à Yarmouth. La Fondation Sigogne, qui date de mars 1961, remplit à la Baie Sainte-Marie le même rôle que la Société Saint-Pierre au Cap Breton.

Le journal *l'Evangéline* pénètre dans plusieurs foyers. Les Acadiens de la Baie Sainte-Marie ont à leur disposition un hebdomadaire *le Petit Courrier*. Quatre relais de Radio-Canada permettent à la plupart des Acadiens de la Baie Sainte-Marie d'écouter des émissions françaises. Le poste français de New Carlisle est assez bien capté par les Acadiens de Chéticamp. Radio-Canada vient d'annoncer que ces derniers bénéficieront prochainement de la télévision française. Le collège Sainte-Anne est un foyer de rayonnement français. Il a organisé des cours pour les professeurs. Ces cours jouissent de la reconnaissance du Département de l'Education.

### *Situation juridique*

La langue française n'est pas plus officielle ni moins en Nouvelle-Ecosse qu'elle ne l'est à Terre-Neuve ou dans l'Ile du Prince-Edouard. Un discours en français au parlement d'Halifax est un geste gentil mais qui n'a aucune portée pratique.

Au point de vue scolaire, la loi ne reconnaît pas d'écoles séparées. Cela veut dire qu'officiellement toutes les écoles subventionnées par l'État sont neutres au point de vue religieux et anglaises au point de vue langue d'enseignement. La pratique diffère cependant sensiblement de la loi. Dans les écoles acadiennes, le département tolère que la langue française soit la langue d'enseignement pour toutes les matières, sauf l'arithmétique et l'anglais. Les deux langues sont employées pour l'enseignement jusqu'à la 9e années. L'anglais devient ensuite la seule langue d'enseignement, sauf pour la grammaire française, en 10e et 11e années. Le département est également très tolérant pour ce qui est de l'enseignement de la religion.

[41]

## ***LES ACADIENS AU NOUVEAU-BRUNSWICK***

### ***Historique***

Les premiers colonisateurs français au Nouveau-Brunswick sont Charles de Latour, qui construisit le fort Jemsek sur la rivière Saint-Jean vers 1630, et Nicolas Denys qui installa des postes de traite et des établissements de pêche à Miscou, sur la Baies de Chaleurs, ainsi qu'à Nipisiguit, aujourd'hui Bathurst, également dans la Baies des Chaleurs. Cependant, les Récollets, venus de Port Royal, avaient établi une mission sur l'île Miscou dès 1620. En 1635, les Jésuites remplacèrent les Récollets à Miscou et y commencèrent un établissement avec 23 colons français. Les Récollets devaient revenir en 1673.

La colonie française au Nouveau-Brunswick végéta au début du régime français. Après le traité de Bréda, en 1667, qui établit clairement les droits de la France sur l'Acadie, celle-ci fut rattachée au gouvernement du Canada. Celui-ci y établit une vingtaine de seigneuries et laissa les seigneurs se débrouiller à peu près seuls en ce qui concernait le développement du pays. Le 11 avril 1713, le traité d'Utrecht cédait à l'Angleterre la Nouvelle-Ecosse moins l'île Royale (aujourd'hui le Cap Breton) et Terre-Neuve.

Un certain nombre d'Acadiens de la Nouvelle-Ecosse passèrent au Nouveau-Brunswick. Un recensement de 1752 établit à 2,586 le nombre d'habitants de l'Acadie française," i.e. le Nouveau-Brunswick. La chute des forts Beauséjour et Gaspereau en juin 1755 marqua le commencement de la domination anglaise dans cette province. Les malheureux Acadiens gagnèrent la région de la Miramichi. Les conquérants organisèrent une chasse à l'homme qui devait durer de 1755 à 1760.

Quelques familles réussirent à échapper aux poursuites des soldats et aux misères de la vie dans la forêt. Quelques unes d'entre elles purent reprendre possession de leurs terres entre 1760 et 1766, dans la

région de la rivière Petitcodiac et de Memramcook. Elles furent rejointes en 1766 par 120 familles rapatriées du Massachussets. Pendant ce temps d'autres familles, venues de Québec, s'installaient dans la région [42] du Madawaska en compagnie de familles canadiennes-françaises. Ainsi s'esquissait, avant 1800, la physionomie française du Nouveau-Brunswick actuel.

### *Relevé démographique*

Population totale :	597,936
Population française :	232,127, soit 38.81% du total.
Population parlant le français :	225,549, soit 37.8%.

La population globale a à peine doublé depuis 1871 alors que le groupe français a quintuplé. Entre 1951 et 1961, l'élément britannique a augmenté de 35,246 et l'élément français de 34,496. La progression de ce dernier a été beaucoup plus lente depuis une vingtaine d'années. Par ailleurs le nombre des parlants français a diminué légèrement. La proportion, qui était de 35.89 en 1951 par rapport à la population totale, est tombée à 35.20.

Le groupe français constitue 93% de la population du Madawaska, 85.2% de celle du comté de Gloucester, 82.0% dans Kent et 68.3% dans Restigouche. Il forme presque la moitié de la population de Westmorland, le tiers dans Moncton et Northumberland. Il est en faible minorité dans les huit autres comtés. Des sources sérieuses estiment à plus de 7,985 la population acadienne de la ville de Saint-Jean, dont 5,000 parlent encore français. A Lancaster, vivent 2,006 Acadiens, dont 1491 parlent français. Il y a enfin 2,224 Acadiens dans la banlieue de Saint-Jean, dont 669 parlent français.

### *Domaine religieux*

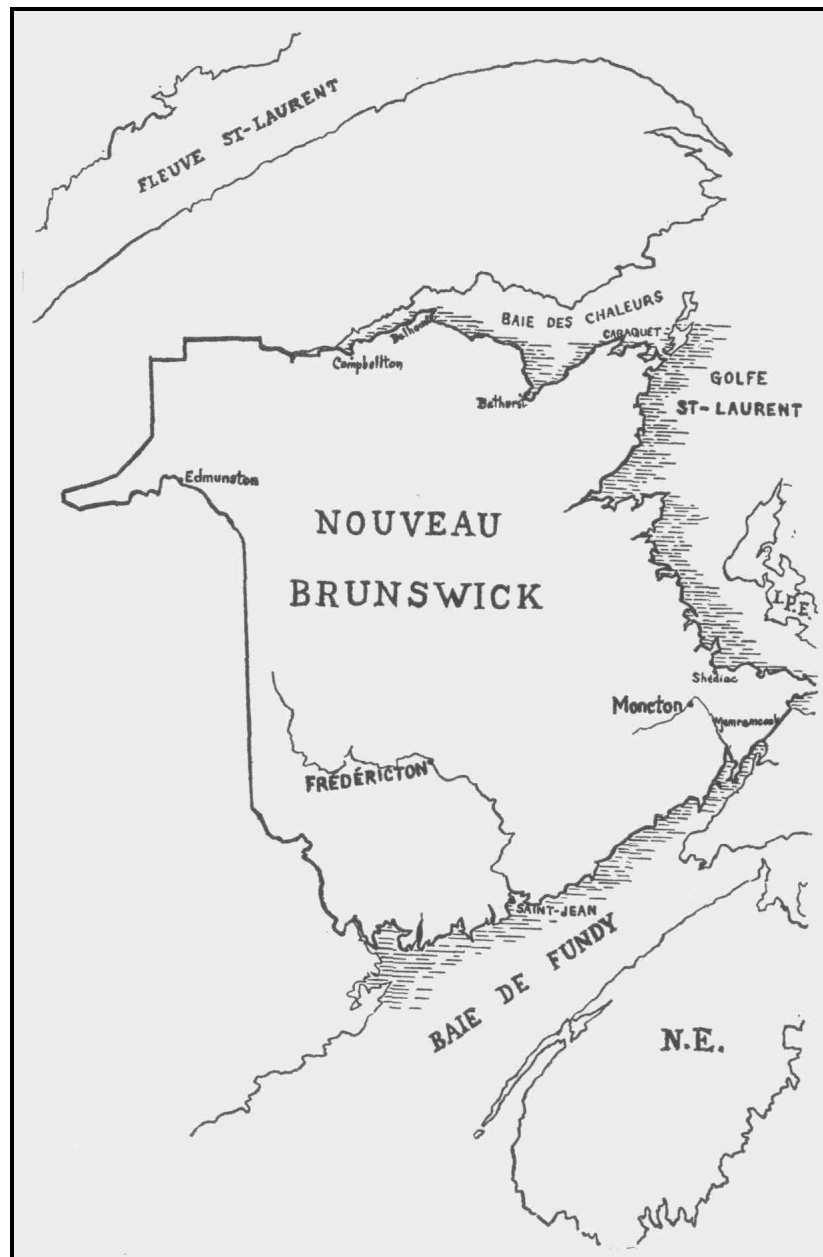
D'après le recensement canadien de 1961, les catholiques dépasseraient légèrement 300,000 âmes. Le Canada ecclésiastique de 1962 donne 268,038 catholiques pour les quatre diocèses. L'écart laisse

quelque peu pensif. Peut être faut-il ajouter foi plutôt au recensement diocésain.

Ces catholiques sont organisés fortement dans les cadres de quatre diocèses. Trois de ces diocèses sont français : Moncton, Bathurst et Edmundston. Le quatrième, Saint-Jean, groupe la majorité des catholiques anglophones.

[43]

### Carte du Nouveau-Brunswick.



[44]

L'archevêque de Moncton est S. Exc. Mgr Norbert Robichaud. La population catholique du diocèse est de 68,071 âmes. Les familles françaises catholiques sont au nombre de 10,941, les anglophones au nombre de 1,922. Environ deux cents familles ont une autre langue maternelle. Le clergé séculier compte 82 membres et les réguliers sont au nombre de 92. Le diocèse compte neuf prêtres de langue anglaise. Ils dirigent cinq paroisses anglophones, trois dans la ville de Moncton et deux à la campagne. L'un de ces prêtres est membre de l'administration diocésaine.

Le chef du diocèse de Bathurst est S. Exc. Mgr Camille-André LeBlanc. Les catholiques sont au nombre de 88,634. On compte 13,766 familles françaises, 1,617 anglaises, 512 mixtes. Les prêtres séculiers sont au nombre de 102, les réguliers 40. Les séculiers d'ascendance anglaise sont au nombre de dix.

L'évêque d'Edmundston est S. Exc. Mgr Roméo Gagnon. Les fidèles sont au nombre de 52,333. La statistique diocésaine ne donne pas de précision quant à leur origine raciale. Les prêtres séculiers sont au nombre de 63 et les réguliers 29. Ceux-ci se partagent entre trois communautés : Franciscains, Eu-distes et Oblats. Le diocèse ne compte qu'un prêtre d'origine anglaise.

S. Exc. Mgr Bertram Leverman est le chef du diocèse de Saint-Jean depuis 1953. Le nombre des catholiques est "d'environ 59,000". Aucune précision quant à leur origine raciale ou à leur langue, mais il y a environ quinze mille Acadiens dans le diocèse, dont la moitié résident dans la ville de Saint-Jean. Ils ne sont pas représentés dans l'organisation diocésaine et ils n'ont aucune paroisse pour les desservir dans la ville épiscopale.

### *Domaine scolaire*

Les Acadiens et les Canadiens français sont assez bien pourvus d'institutions d'enseignement. A la suite de l'enquête et du rapport de la commission Deutsch, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a provoqué l'établissement d'une université française à Moncton. Cette institution est privée mais elle sera reconnue par le ministère de l'Edu-

cation et recevra [45] des subventions importantes. Comme conséquence, les universités de Bathurst et d'Edmundston se limiteront à l'enseignement classique concurremment avec le Collège de l'Assomption à Moncton, aussi d'autres maisons, dont trois pour les jeunes filles. Il est assez probable qu'une École normale française verra le jour à Moncton d'ici quelques années.



L'enseignement supérieur comprend des écoles intermédiaires (7e à 9e année), une centaine d'écoles secondaires donnant le cours de la 10e à la 12e années, deux écoles d'agriculture, une école d'enseignement ménager, trois collèges classiques pour les garçons, trois pour les filles : Maillet, Notre-Dame d'Acadie et Shippagan, cinq écoles d'infirmières. De plus sept écoles apostoliques ou petits séminaires groupent des jeunes gens qui se destinent au sacerdoce et leur assurent, directement ou indirectement, la formation classique française jusqu'en rhétorique.

[46]

Au degré primaire, environ 70,000 élèves fréquentent 1,800 écoles françaises dans lesquelles enseignent 2,200 professeurs. Tout l'enseignement se donne en français de la première à la septième année. Cependant la loi impose l'enseignement de certaines matières en anglais à partir de la septième. Les manuels de science et de mathématiques sont en anglais, mais le professeur peut donner des explications en français. L'anglais est enseigné dans cette langue dès la première année. Les écoles sont régies par des commissions scolaires locales ou régionales. Les commissions scolaires sont groupées en unités de comté dirigées par des surintendants. Ces surintendants sont acadiens dans les comtés de Madawaska, Kent, Gloucester et Restigouche. Un Acadien, M. Gérard De Grâce, est adjoint au sous-ministre de l'Éducation et s'intéresse particulièrement aux programmes des études des écoles françaises.

L'enseignement technique français est à peu près inexistant, qu'il s'agisse des arts et métiers, de l'agriculture ou des pêcheries. Les collèges de Memramcook et de Bathurst ont mis sur pied certains cours techniques. Dans le domaine de l'enseignement, ces mêmes institutions et celle d'Edmundston donnent des cours d'été aux professeurs acadiens, cours dont les diplômes sont reconnus par le département de l'instruction publique. L'École normale de Fredericton est officiellement bilingue. Une Acadienne, mademoiselle Marguerite Michaud, est assistante du principal. Le tiers des professeurs sont acadiens. Le climat demeure anglais, la formation française, déficiente. Le seul véritable remède à la situation serait la fondation d'une École normale française à Moncton.

Bien que les catholiques soient la majorité absolue du Nouveau-Brunswick, l'école publique est encore non-confessionnelle. La plus grave lacune est dans la répartition des subsides. Le mécanisme de la loi favorise les écoles anglaises au détriment des écoles acadiennes.

### *Domaine économique*

La grande institution économique des Acadiens demeure encore la Société mutuelle l'Assomption, fondée à Waltham, Massachussets, en 1903 et déménagée à Moncton en 1913. Elle [47] a maintenant un actif de vingt-trois millions de dollars. Les assurances en vigueur dépassent 130 millions de dollars. Une de ses œuvres les plus fécondes a été la caisse écolière. Elle a choisi son millièmè protégé en 1960 et a versé à date près d'un million de dollars pour l'éducation des jeunes acadiens. La Mutuelle rayonne dans trois provinces maritimes et dans plusieurs États de la Nouvelle-Angleterre. Elle a tenté de s'implanter en Louisiane, il y a plusieurs années, mais sans succès malheureusement. Elle est maintenant installée dans un magnifique immeuble, sur la rue Saint-Georges à Moncton, près de la cathédrale du Souvenir. Signalons enfin qu'elle a contribué largement au développement religieux et culturel de l'Acadie par des prêts dont le total dépasse onze millions. Elle a aidé à financer la construction de nombreux édifices paroissiaux et académiques.

Les caisses populaires ont connu un remarquable essor au Nouveau-Brunswick depuis quelques années, comme d'ailleurs tout le secteur coopératif. La première caisse acadienne date de 1936 seulement, mais les Acadiens ont largement rattrapé le temps depuis. Le nombre des caisses atteint la centaine, celui des sociétaires s'élève à plus de 70,000. L'actif des caisses dépasse 15 millions et elles ont consenti des prêts pour plus de cinquante millions de dollars. Les caisses sont maintenant fédérées et elles ont leur siège social à Caraquet. Elles ont lancé depuis quelques années leur service d'assurance.

Pendant longtemps l'assurance a été une affaire strictement acadienne. Les compagnies canadiennes-françaises n'ont pas voulu entraver le développement des entreprises acadiennes à une époque où le marché était encore restreint. Devant les possibilités accrues de vente, elles sont entrées au Nouveau-Brunswick depuis quelques années et elles contribuent maintenant à renforcer l'économie acadienne.

L'Union coopérative acadienne groupe une cinquantaine de coopératives ; magasins, coopératives de pêcheurs ou d'agriculteurs. Son



chiffre d'affaires atteindra bientôt les dix millions. Son siège social est aussi à Caraquet.

[48]

Les Acadiens se sont lancés également dans les sociétés de financement et de petits prêts. Le succès remporté à date est remarquable. Signalons aussi la création d'une agence de voyages acadienne à Moncton.

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick prennent position peu à peu dans tous les secteurs de l'économie de leur province. Ils sont surtout agriculteurs dans la vallée de la rivière Saint-Jean, dans les comtés de Kent et de Gloucester, pêcheurs sur le littoral de la Baie des Chaleurs, dans le golfe Saint-Laurent et le détroit de Northumberland. Ils jouent un rôle important dans la vie économique des villes comme Moncton, Campbellton, Dalhousie, Bathurst, Edmundston, aidés au nord par une importante migration canadienne-française venue des comtés limitrophes du Québec. Cette dernière s'adonne à l'agriculture dans Restigouche.

### *Domaine public*

La population francophone du Nouveau-Brunswick n'est pas adéquatement représentée à Ottawa. Elle constitue près de 40% de la province. Elle devrait avoir quatre sénateurs à Ottawa au lieu de trois et quatre députés au lieu de deux. Cependant l'entrée de l'honorable H.-J. Robichaud, député de Gloucester, dans le cabinet fédéral comme ministre des pêcheries, renforcera probablement la représentation acadienne dans l'administration fédérale.

Au provincial, l'élection de l'honorable Louis Robichaud comme premier ministre, il y a trois ans, et sa récente réélection ont changé complètement la situation. Les Acadiens ont pu faire élire seize des leurs sur 52 députés à Fredericton. Comme dans le précédent cabinet Robichaud, ils ont reçu la moitié des postes ministériels et le président de la Chambre est un des leurs. Signalons aussi que le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine est un Canadien français, l'honorable Enoil Michaud, ancien ministre à Ottawa.

Le remaniement de la carte électorale s'impose de plus en plus à divers points de vue, notamment au point de vue français. Les Acadiens devraient élire vingt des leurs à Fredericton. Ils en sont empêchés pour la simple raison que tel [49] député anglais dans le comté de Charlotte représente seulement 5,657 personnes alors que tel député acadien en représente 13,658. Les Anglophones redoutent cette répartition qui pourrait consacrer l'émancipation politique des Acadiens. Au lendemain de la récente élection provinciale, une série de contestations électorales n'ont eu qu'un résultat : celui de faire éclater la nécessité d'une refonte de la loi électorale.

Le présent gouvernement devra s'attaquer courageusement à cette question comme à celle du fonctionnarisme provincial. Les Acadiens ne constituent pas 20% des fonctionnaires. C'est dire la perte de revenus et d'influence que constitue cette situation pour le groupe acadien. Celui-ci est intéressé au fonctionnarisme, mais le climat (églises et écoles) de la Capitale le rebute.

### *La vie culturelle*

Les groupements patriotiques et culturels sont nombreux au Nouveau-Brunswick français. La Société mutuelle l'Assomption a joué longtemps un rôle de premier plan dans le domaine patriotique. L'expansion qu'elle a prise depuis quelques années l'oblige de plus en plus à restreindre son activité au domaine économique.

En 1957, les Acadiens ont fondé la Société nationale des Acadiens. Elle est appelée à jouer le rôle d'une fédération des nombreux groupements spécialisés et régionaux. Son siège social est à Moncton, mais elle rayonne sur les trois provinces maritimes et en Nouvelle-Angleterre. Elle se prépare même à reprendre contact de façon directe avec les Acadiens de la Louisiane.

L'Association acadienne d'Education concentre ses efforts dans le domaine scolaire. Elle a obtenu des succès remarquables pour l'amélioration des manuels scolaires, pour les conditions faites au personnel enseignant et aux commissions scolaires par le gouvernement. Signalons encore l'Association des Instituteurs, l'œuvre des Foyers-Écoles, les clubs Richelieu qui se développent remarquablement.

[50]

La presse française est bien représentée au Nouveau-Brunswick. Le quotidien *l'Évangéline*, publié à Moncton, a douze mille abonnés et rayonne un peu partout en Acadie. Le Madawaska possède un hebdomadaire qui porte le nom de la région. Le groupe acadien de Campbellton publie un hebdo *l'Aviron*. Ces journaux, surtout *l'Évangéline*, devraient compter un nombre beaucoup plus considérable de lecteurs. Espérons que la prospérité viendra et décuplera l'influence de cette presse française.

Le groupe francophone est assez bien desservi au point de vue radiophonique. Radio-Canada rayonne largement de Moncton et a des postes satellites à Saint-Quentin et Kedgwick. Il y a un poste privé français de radio à Edmundston, au Madawaska. Enfin, le poste de New Carlisle, sur la Baie des Chaleurs, a un rayonnement extraordinaire et couvre une bonne partie du Nouveau-Brunswick.

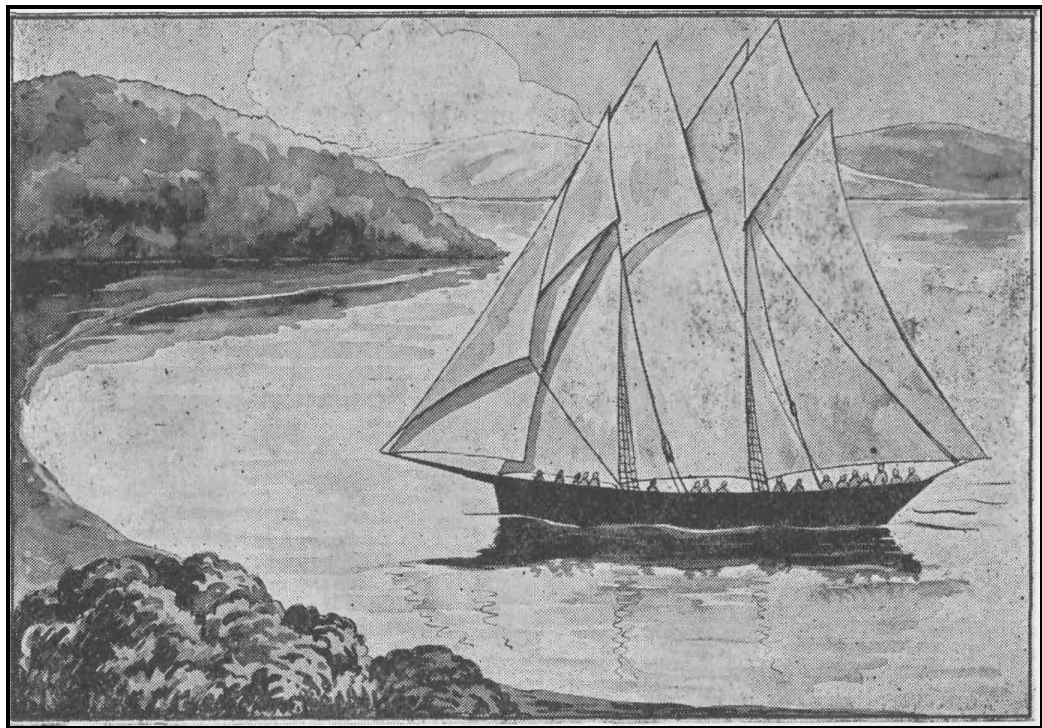
La situation est moins satisfaisante dans le domaine de la télévision. Le poste de Radio-Canada à Moncton n'atteint qu'un territoire restreint. Un poste est également en opération à Edmundston. De nombreux centres acadiens sont totalement dépourvus de télévision française.

### *Situation juridique*

Le Nouveau-Brunswick devrait être bilingue officiellement. Il compte en effet 40% de francophones alors que le Québec bilingue ne renferme que 20% d'anglophones. Cependant le français n'a aucun statut légal dans cette province. Tous les actes officiels, qu'il s'agisse de l'administration provinciale ou municipale, des cours de justice provinciales, doivent être rédigés en anglais.

L'enseignement du français est permis à tous les degrés dans les écoles bilingues. Celui de l'anglais y est obligatoire. Récemment l'enseignement de la langue française a été permis dans les écoles publiques à partir de la troisième année et est devenu obligatoire après la cinquième.

Au point de vue religieux, l'école publique est "non-confessionnelle" (non sectarian). Les emblèmes et l'habit religieux [51] y sont permis. Au commencement et à la fin des classes, le professeur peut réciter une prière comme le Notre Père et lire des extraits des Saintes Ecritures. Les professeurs sont invités à s'inspirer, pour leur conduite et leur enseignement, des principes chrétiens en matière de moralité. L'enseignement du catéchisme demeure interdit pendant les heures de classe. En dehors de ces heures, la commission scolaire locale peut permettre l'enseignement d'une religion en particulier.



Terre d'élection

[52]

**Carte du Canada**



[53]

## L'EMPIRE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

### III

---

## LES PROVINCES CENTRALES

[Retour à la table des matières](#)

[54]



[55]

## *LE QUÉBEC FRANÇAIS*

### *Historique*

[Retour à la table des matières](#)

La première présence française au Québec fut celle de Jacques Cartier en 1534. Un essai de colonisation ne donna aucun résultat. Il fallut attendre près d'un siècle un établissement durable. Ce fut la fondation de Québec, le trois juillet 1608 par Samuel de Champlain. En 1634, La Violette établit un poste à Trois-Rivières. Enfin, en 1642, Maisonneuve et ses compagnons s'installaient hardiment à Ville-Marie en dépit de la menace iroquoise.

La colonie avait alors pris son aspect à peu près définitif, qu'elle devait conserver pendant tout le régime français : celui d'un mince ruban de paroisses et de postes de traite qui allait de Tadoussac à Montréal, sur les deux rives du Saint-Laurent. Le licenciement du régiment de Carignan amena, en 1665, une expansion du côté de la rivière Richelieu. À la fin du régime français, la population totale ne dépassait pas 65,000 âmes, mais Québec était devenue la capitale religieuse et civile d'un empire qui s'étendait de l'Île Saint-Jean, dans le golfe Saint-Laurent, aux contreforts des Rocheuses, des rivages de la Baie d'Hudson à l'embouchure du Mississippi.

La Conquête l'amputa de cet immense arrière pays. Ce fut le repliement sur le Saint-Laurent et la lutte tenace contre l'assimilation. A un moment, la population anglaise de la ville de Québec dépassait en nombre les descendants des pionniers français. La forte natalité rétablit la situation en faveur de ces derniers. Une nouvelle tentative d'assimilation fut l'Union des Deux Canadas en 1841. Ce régime prit fin avec la Confédération canadienne en 1867.

Le Québec revint à ses limites premières et recouvra une grande partie de son indépendance. Il put alors organiser sa vie propre, principalement dans le domaine politique, social et scolaire. L'annexion

du Nouveau-Québec en 1911 en [56] fit la province la plus étendue du Canada et lui rendit une portion de son empire.

### *Relevé démographique*

Population totale :	5,259,211
Population française :	4,241,354, soit 80.63% du total
Population parlant le français :	4,593,723, soit 87.3%

La population de la province double tous les quarante ans. Cette augmentation va s'accroissant depuis 1921. À moins d'imprévu, le Québec comptera plus de dix millions d'habitants en l'an 2000. Cependant l'Ontario accroît sa population encore plus rapidement grâce principalement à l'immigration.



La première communauté canadienne.

Au point de vue ethnique, la proportion de l'élément français, a subi un léger recul. Elle était passée de 78% en 1871 à 81.89% en 1951. Elle est tombée à 80.63% en 1961. L'élément britannique, lui, n'a cessé de diminuer. Il était de 20.4% en 1871. Il n'est plus que de 10.78%



en 1961. L'écart est au profit des autres nationalités. C'est la conséquence de l'immigration [57] massive qui a suivi en Europe la deuxième guerre mondiale.

Au Québec comme ailleurs, la population, surtout anglophone, se concentre de plus en plus dans les villes, en particulier à Montréal et dans les agglomérations périphériques. Au moment de la Confédération, douze comtés ruraux étaient considérés comme anglophones. La population française est maintenant en majorité dans toutes ces circonscriptions. La poussée la plus spectaculaire de l'élément français s'est faite dans les Cantons de l'Est qui, en l'espace d'un siècle, sont devenus francophones d'anglophones qu'ils étaient.

La situation est différente dans les villes. La population française augmente sans cesse et la population anglaise se maintient ou diminue dans les agglomérations comme Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Chicoutimi, Drummondville, Rimouski, Granby, etc. À Montréal, la proportion de l'élément français demeure stationnaire et tourne autour des deux tiers depuis vingt ans. Par contre les Britanniques sont tombés de 43% en 1871 à 12.6% en 1961. Beaucoup d'entre eux s'établissent aux environs de Montréal : Westmount, Mont Royal, Dorval, Pointe-Claire, Saint-Laurent, Verdun, qui s'anglicisent au point de vue démographique. Pendant ce temps Montréal devient une ville de plus en plus cosmopolite avec une quarantaine de nationalités constituant 28.5% de sa population. La groupe juif en particulier, fixé depuis longtemps au pays, prédomine maintenant dans Côte Saint-Luc et le fera peut être avant longtemps dans Outremont.

Le Québec est un monstre au point de vue démographique. La moitié de sa population est concentrée à Montréal et dans les environs. Le climat y est cosmopolite. La langue anglaise prédomine dans de larges secteurs avec le résultat que des centaines de Canadiens français s'anglicisent. Une enquête récente a révélé une situation effarante dans le domaine scolaire. La majorité française ne réussit pas à attirer à elle les Néo-Canadiens et un bon nombre d'étudiants canadiens-français fréquentent des écoles anglaises. La décentralisation industrielle s'impose si l'on veut en arriver à un meilleur équilibre de la population. Il faudra créer des villes [58] sur tout l'ensemble du territoire québécois et profiter de l'industrialisation pour développer le Nouveau-Québec.

### *Domaine religieux*

La population québécoise est catholique à 88.3%. Cette proportion a sans cesse augmenté depuis la Confédération. Les confessions protestante et judaïque se partagent le 11% qui reste. Quoique l'on prétende en certains milieux, le nombre des agnostiques et des simples théistes reste infime, particulièrement au sein de l'élément de langue française. Il s'élève à une fraction de 1%.

Les catholiques québécois sont répartis entre quatre provinces ecclésiastiques : Québec, Montréal, Sherbrooke et Rimouski. Le nombre des diocèses est de 19. Deux de ces diocèses : Mont-Laurier et Hull sont suffragants d'Ottawa. La population de Pontiac est sous la gouverne de l'évêque de Pembroke.

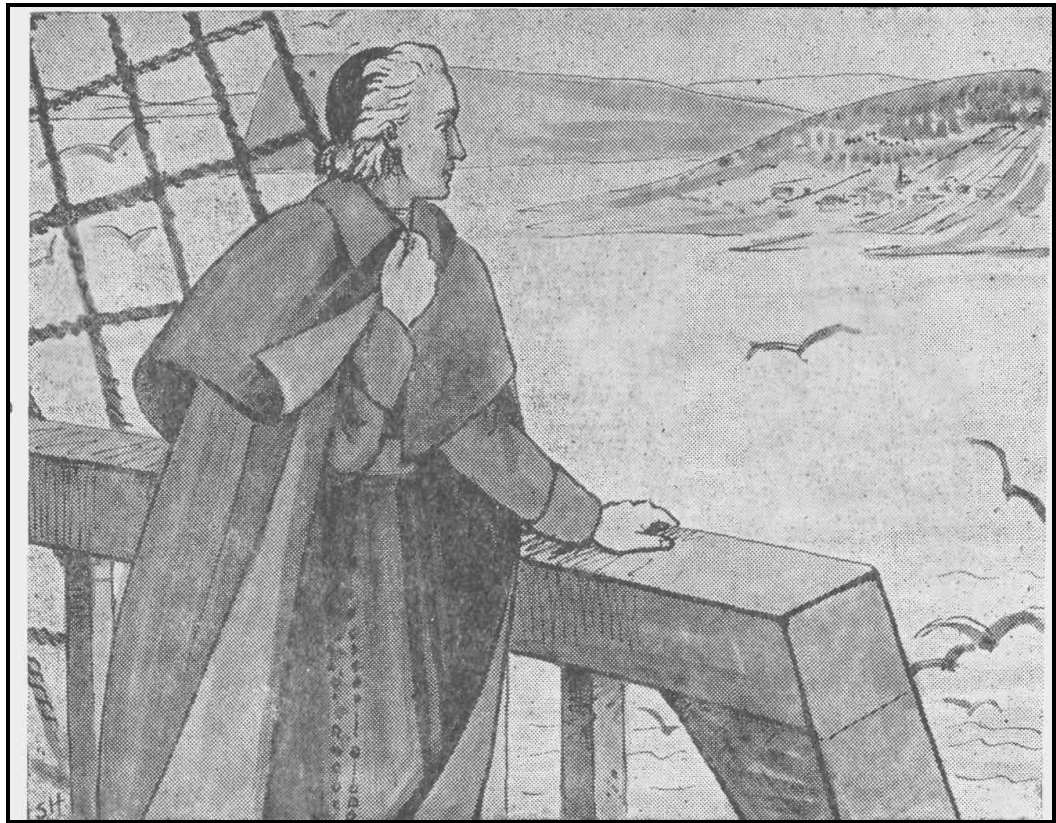
Sauf à Montréal, le nombre des catholiques de langue anglaise est minime. Ainsi le diocèse de Québec ne compte que 5,778 catholiques anglophones sur un total de 655,724 ; Trois-Rivières : 2,193 sur 226,991 ; 352 dans Rimouski sur 188,174 ; 934 à Gaspé sur 96,939 ; 4,670 à Sherbrooke sur 200,000. Le nombre total des catholiques dans le diocèse de Montréal est de 1,312,898. Les catholiques de langue anglaise sont 95,525, soit 8%. Les catholiques anglophones ont un évêque auxiliaire et 32 paroisses nationales.

### *Domaine scolaire*

L'organisation de l'enseignement au Québec est un tout complexe résultant de diverses contingences historiques. Il faut distinguer le secteur privé et le secteur public. L'enseignement universitaire et l'enseignement secondaire relèvent en grande partie du premier, l'enseignement primaire et primaire supérieur du second ainsi que nombre d'institutions spécialisées. A l'heure actuelle sept ministères ont juridiction en matière d'éducation. Cette situation évoluera probablement bientôt dans le sens d'une planification de tout le système sous le contrôle d'un ministère de l'Éducation.



[60]



Mgr de Laval à Québec.

Les universités françaises sont au nombre de trois : Laval, Montréal et Sherbrooke. La première a onze facultés, la seconde douze, la troisième huit. Ces Facultés groupent un bon nombre d'Ecoles, d'Instituts et de Collèges universitaires. Durant l'année 1961-62, les inscriptions universitaires dans le Québec s'élevaient à 43,156 étudiants, dont 30,673 dans les institutions de langue française. Ce dernier chiffre incluait les élèves des quatre dernières années du cours classique, environ 13,000.

Le nombre des collèges classiques proprement dits s'accroît sans cesse. L'enseignement secondaire féminin en particulier a connu un développement prodigieux depuis une dizaine d'années. Ces collèges relèvent de l'initiative privée. Les inscriptions de l'enseignement classique en 1961-62 ont été de 48,757 étudiants, garçons et filles. La Fédération des collèges classiques groupait, en 1962, 73 collèges de



garçons [61] et 18 collèges de jeunes filles. Il existe des institutions en dehors de cette Fédération.

Le Département de l'Instruction publique contrôle un nombre croissant d'écoles secondaires. Il a aussi sous sa juridiction 130 Ecoles normales et Scolasticats-Écoles normales, une cinquantaine d'Instituts familiaux, plus de 75 Ecoles moyennes familiales, des centaines d'écoles primaires. Les effectifs des écoles publiques catholiques dépassaient le million d'élèves en 1961-62 et le taux d'accroissement des inscriptions était estimé entre trente et quarante mille par année.

Le Ministère de la Jeunesse a sous son contrôle direct une quinzaine d'écoles et d'instituts spécialisés : Instituts de technologie, de papeterie, de marine, des arts graphiques, Ecoles ménagères pratiques, Cours du soir, etc. D'autres Écoles relèvent des ministères de la Famille, de l'Agriculture, de la Chasse et des Pêcheries, des Transports et Communications, enfin des Affaires culturelles.

### *Domaine économique*

Il est absolument impossible de donner un aperçu détaillé de la situation économique des Canadiens français du Québec. Force est de s'en tenir à des considérations générales. La première est la désertion des campagnes. Le Québec est de moins en moins agricole et s'industrialise à un rythme rapide. Dans ce domaine, les industries de base, qui assurent un niveau de vie élevé, lui font encore passablement défaut. Le Québec connaît surtout la petite et la moyenne industrie. Les Canadiens français y ont fait leur marque, mais ils sont très absents de la grande industrie et de la haute finance.

Le niveau de vie de la population canadienne-française du Québec s'est élevé depuis quelques années. On peut se demander si son potentiel économique n'a pas diminué. Un bon nombre de cultivateurs ont vendu leurs biens, particulièrement dans la région de Montréal et dans celle du Lac Saint-Jean. Dans beaucoup de cas, l'argent réalisé a été rapidement dilapidé. Les revenus augmentent, les dépenses également, de sorte que les gens s'endettent à un rythme croissant. En [62] dépit d'une apparente prospérité, il est probable que nous avons reculé éco-

nomiquement si l'on s'en tient à la possession des biens fonds et aux placements.

Par contre la jeune génération s'adapte de plus en plus aux exigences de la finance, du commerce, de l'industrie contemporains. Les entreprises familiales disparaissent les unes après les autres et font place à des sociétés plus accordées au rythme de la concurrence et plus souples en face des exigences de la fiscalité. Les Facultés de science, les Ecoles de commerce préparent un nombre sans cesse croissant de futurs ingénieurs, industriels, financiers, commerçants. L'ère de l'improvisation et de l'anarchie est à peu près révolue. Le Canadien français s'initie à la technique des affaires, aux secrets de l'entreprise. Il apprend à travailler en équipe, à faire fructifier non seulement son capital mais celui de son concitoyen.

La coopération a connu une grande vogue dans le Québec. Les Caisses populaires sont devenues une puissance. Elles ont donné naissance aux Entreprises Desjardins. Dans le domaine de l'assurance, plusieurs compagnies canadiennes-françaises ont vu le jour depuis quelques années. Quelques Canadiens français se sont hissés au palier de la haute finance et contrôlent bon nombre d'entreprises.

L'événement le plus important en ces derniers temps a été l'intervention directe de l'État québécois afin d'accélérer l'émancipation économique des Canadiens français du Québec. En effet, malgré leur nombre, ceux-ci ne contrôlent que 10% de l'activité économique de la Province. Le présent Gouvernement vient d'achever l'étatisation de l'industrie hydroélectrique. Il a lancé et financé en partie un organisme de soutien des entreprises. Il vient de faire appel aux techniciens et aux financiers français et belges afin de contrebalancer l'influence des hommes d'affaires anglo-saxons et américains. Il est difficile de prévoir ce que l'avenir immédiat réserve au groupe canadien-français du Québec. Il est certain que des idées semées depuis longtemps au sein de la population par nos sociétés patriotiques ont fini par germer et commencent à porter des fruits.

[63]



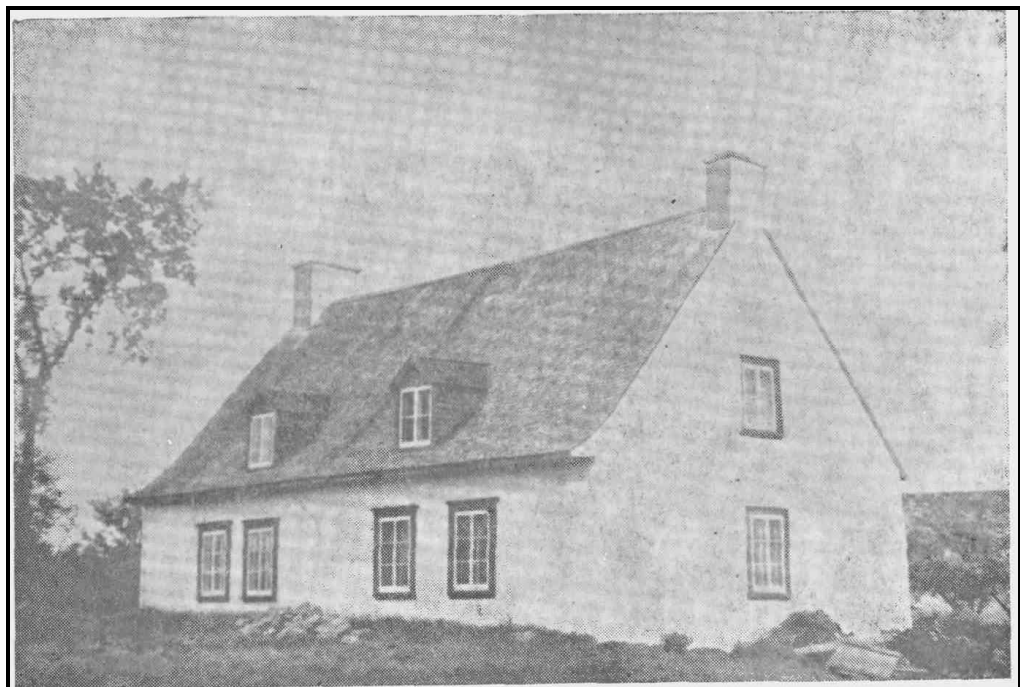
La maison des Jésuites à Sillery.

### *Domaine public*

Le régime parlementaire du Québec vient en droite ligne de Westminster. La terminologie se francise peu à peu. L'Orateur de la Chambre est devenu un Président. Dans ces cadres britanniques, les électeurs et les élus sont à 80% Canadiens français. Ils ont fini par s'adapter à cette forme de régime démocratique et par l'adapter à leurs besoins. Cependant la législation est beaucoup plus anglaise que française dans son inspiration et dans ses modalités. Cela tient à plusieurs facteurs, dont l'origine de notre parlementarisme, la nécessité de coordonner la législation du Québec avec celle d'Ottawa et celles des autres provinces, l'interprétation des lois par les cours de justice ...

Le Québec est actuellement fortement représenté à Ottawa, au sein du parti au pouvoir et du cabinet. Des 75 députés du Québec au Parlement fédéral en 1963, 65 sont canadiens-français. Le Québec

compte huit ministres dans le Cabinet, dont un Anglais. C'est la plus forte représentation numérique [64] depuis bien longtemps. Les sénateurs canadiens-français du Québec sont 19 sur 24. Les récentes élections ont amené sur la scène politique plusieurs nouveaux venus. L'avenir dira si les promesses que l'on a fondées sur eux étaient valables. Il ne semble pas cependant que la députation canadienne-française à Ottawa en soit venue à un degré de cohésion qui puisse, à un moment donné, faire passer les intérêts du groupe canadien-français avant les exigences des partis.



Le passé demeure

### *La vie culturelle*

Elle est intense actuellement dans le Québec. La production littéraire croît en nombre et en qualité. Les arts connaissent un développement considérable. Plusieurs artistes canadiens-français ont conquis l'audience d'un public étendu, tant en Europe qu'en Amérique : peintres, sculpteurs, architectes, musiciens, chantres. Dans le domaine



de l'art cependant, nous sommes encore au stade de l'exécution et de l'imitation plus qu'à celui de la création et de la production.

La vie de l'esprit proprement dite semble passer par une crise. Tout ou à peu près est remis en discussion. Des extrémistes [65] veulent faire table rase du passé et même du présent, recommencer complètement à neuf. Le Québec s'ouvre à l'univers. Il en est ébloui et en même temps ébranlé. Cet état de tension ne peut durer indéfiniment. Il est permis d'espérer qu'il va se résoudre en une possession plus nuancée et plus assurée de la vérité.

Les groupements culturels, sociaux, économiques et patriotiques canadiens-français sont multiples. Il convient de signaler au moins les Sociétés Saint-Jean-Baptiste, dont la fondation remonte à 1834, et qui sont fortement structurées dans toutes les régions du Québec. Les groupements diocésains sont maintenant fédérés. Le nombre des membres dépasse le quart de million. Il faudrait mentionner bien d'autres organismes, pour être un peu complet, notamment l'Académie canadienne-française et l'Association canadienne-française des éducateurs sur le plan culturel et patriotique.

La presse française est fortement organisée dans le Québec. Elle se compose de neuf quotidiens, de plus de deux cents publications hebdomadaires et mensuelles. Le nombre des revues, bulletins, annales dépasse trois cents. Les postes radiophoniques sont au nombre d'une soixantaine, ceux de télévision une dizaine.

### *Situation juridique*

Le Québec est un État bilingue. Les deux langues, française et anglaise, sont reconnues officiellement. Elles sont employées concurremment pour la rédaction de la plupart des documents publics. Dans le domaine scolaire, les droits de la minorité anglophone sont largement respectés.

Il se dessine un mouvement actuellement pour faire du français la seule langue officielle dans le Québec. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Les Canadiens français du Québec commencent à en avoir marre de pratiquer le bilinguisme, de subir chez eux une autre langue alors que la leur est bannie de toutes les autres provinces du Canada, y compris

le Nouveau-Brunswick où les nôtres constituent 40% de la population. Par ailleurs ils ouvrent enfin les yeux sur les ravages du bilinguisme au sein de leur propre communauté. Il reste à voir [66] quelles sont les possibilités juridiques d'un tel changement au Canada. Un unilinguisme imposé par la loi nous confèrera-t-il un souci plus grand de bien parler notre langue, nous donnera-t-il simplement la fierté de la parler en toute circonstance ?

## ***LES FRANCO-ONTARIENS***

### ***Historique***

[Retour à la table des matières](#)

Les premiers explorateurs de cette province furent Etienne Brûlé et Nicolas Vigneau, en 1610. Ils avaient été envoyés par Samuel de Champlain. Celui-ci remonta lui-même le cours de l'Outaouais jusqu'à l'île-aux-Allumettes trois ans plus tard. En 1615, il repartit pour l'Ontario et parcourut plus de deux mille milles, explorant la rivière Mattawa, la rivière des Français, les lacs Nipissing et Huron. Le R. P. Joseph Le Caron l'avait précédé au lac Huron et fut le premier missionnaire à célébrer la messe en Ontario. Les Récollets et les Jésuites entreprirent alors l'évangélisation des Indiens.

Pendant le dix-septième siècle, les explorateurs français sillonnent l'Ontario en tous sens, jusqu'au lac Supérieur et à la Baie d'Hudson. La traite des fourrures amène la construction de forts : Frontenac, sur le site duquel se trouve aujourd'hui Kingston, Détroit, qui provoquera, du côté canadien aujourd'hui, un essaimage dans la péninsule d'Essex, Niagara, Sault-Ste-Marie, Rouillé ou Toronto. Au moment de la Conquête, la pénétration française était fort avancée en Ontario. En 1760, il ne restera de cette présence française que quelques centaines de coureurs des bois et de métis.

L'indépendance américaine fut néfaste pour les Canadiens français. En effet, nombre de Loyalistes quittèrent les États-Unis et vinrent jeter les bases de la prépondérance anglaise dans les Provinces maritimes et l'Ontario. Ce fut leur affluence qui amena la création de la

province du Haut-Canada en 1791. Des groupes canadiens-français y subsistaient, renforcés [67] de temps en temps par des compatriotes venus du Bas-Canada. La Révolution française amena en Ontario un certain nombre d'émigrés, nobles et roturiers. Après les guerres contre Napoléon, des soldats et officiers français, prisonniers en Angleterre passèrent au Canada et finirent par s'établir dans la région de Perth où ils marièrent des Canadiennes françaises. L'émigration du Québec commença pour de bon vers 1830. À l'étroit dans les anciennes seigneuries, les nôtres commencèrent à envahir les comtés actuels de Glengarry, Prescott, Russell et Carleton. Ils s'établirent également à Bytown, dans la partie basse de la Capitale actuelle du Canada. Au début du siècle présent, les Canadiens français pénétrèrent dans les régions de Sudbury et de Hearst. L'expansion industrielle de l'Ontario les amena dans des villes comme Toronto, Kingston, Hamilton.

### *Relevé démographique*

Population totale :	6,236,092
Population française :	647,941, soit 10.39% du total.
Population parlant le français :	588,506, soit 9.4% du total.

Cette province a connu une expansion considérable depuis 1931. Sa population a presque doublé en trente ans. Les Canadiens français, eux, ont plus que doublé, passant de 300,000 à 650,000. En 1871, ils représentaient 4.6% de la population de la province. Leur pourcentage est monté à 10.39%. Ils sont aussi nombreux que tous les autres groupes français hors du Québec pris en bloc.

Les nôtres sont en majorité dans les comtés de Prescott, Russell, Glengarry, Stormont, Nipissing, Sudbury, Cochrane. Ils sont fortement représentés dans Carleton, Témiscamingue, Essex et Kent. Au point de vue villes, ils constituent le quart de la population d'Ottawa et de North Bay, plus de la moitié à Cornwall et Eastview, plus du tiers à Sudbury, près de la moitié à Timmins. A Toronto, ils seraient 27,564, mais près de 60,000 dans l'agglomération torontoise. Au point de vue géographique, on reconnaît dans ces chiffres les quatre groupes majeurs : Ottawa et comtés limitrophes du Québec, région de [68] Sud-

bury, Ontario nord, péninsule d'Essex. À ce dernier endroit, la pénétration française, qui remonte à Lamothe-Cadillac en 1701, est en légère régression.

La progression numérique des Franço-Ontariens est considérable. À ce rythme, ils atteindront le million dans une vingtaine d'années. L'ombre au tableau est l'urbanisation rapide de cette population. La conséquence est son anglicisation. Le nombre total de gens qui comprennent le français est de 588,506, mais les chiffres démontrent que 222,639 Franco-Ontariens sont plus ou moins anglicisés.

À ce point de vue, on peut diviser les Franco-Ontariens en trois groupes. Il y a ceux qui vivent dans les milieux à forte densité française et dont les cadres sont solidement organisés. C'est le cas en particulier des diocèses dont l'évêque est canadien-français : Ottawa, Alexandria, Timmins, Hearst. On peut aussi classer dans cette catégorie les groupements de Sudbury et de Windsor. Dans la péninsule d'Essex cependant, les nôtres décroissent numériquement et commencent à s'angliciser, même dans les vieilles paroisses rurales. Celles-ci d'ailleurs sont envahies par l'immigration hollandaise.

On rencontre ensuite des groupes nombreux mais moins homogènes et insuffisamment organisés. Ce sont des groupes urbains : Toronto, avec 60,000 Canadiens français, Hamilton, avec 12,000, Niagara, Galt, Kitchener, Brantford, Belleville, London, Chatham, Kingston. Dans certaines de ces régions la présence des nôtres remonte au régime français. Enfin, il y a les isolés, le long du Lac Supérieur, par exemple, qui n'ont ni organisation paroissiale, ni écoles. Ces isolés s'anglicisent rapidement.

L'Ontario est une province en pleine évolution au point de vue démographique. C'est celle qui a reçu le plus d'immigrés depuis une vingtaine d'années. Cela est vrai de la province dans son ensemble et du groupe franco-ontarien en particulier. Les salaires élevés, le développement urbain, le progrès industriel attirent les nôtres du Québec, surtout des Maritimes. Malheureusement ces nouveaux venus, qui pourraient être un apport, arrivent souvent mal préparés, ne se

[69]

**Carte de l'Ontario**



[70]

soucient pas de se joindre à des compatriotes déjà établis, manquent d'agressivité et se laissent assimiler.

### *Domaine religieux*

L'Ontario est divisé en trois circonscriptions ecclésiastiques : Toronto, Ottawa, Kingston. Nous ne faisons pas entrer dans ce total les diocèses de Mont-Laurier et de Hull, suffragants d'Ottawa, car ils sont situés entièrement dans la province de Québec. Les diocèses de Timmins et de Pembroke ont une partie québécoise.

L'archidiocèse de Toronto compte 400,000 catholiques. Son chef est S. Em. le cardinal James-Charles McGuigan. Il est assisté par un coadjuteur et deux auxiliaires, tous de langue anglaise. On retrouve deux ou trois noms français dans l'administration diocésaine. Le nombre des paroisses est de 136, celui des prêtres séculiers de 266. Les nôtres ont une paroisse française dans la ville de Toronto, deux sur les bords de la baie Géorgienne. Les prêtres de langue française seraient une douzaine dans le diocèse.

L'évêque de Hamilton est S. Exe. Mgr Ryan. Le rapport diocésain ne mentionne pas le nombre des catholiques. Il y a 94 paroisses desservies par 127 prêtres séculiers et 127 réguliers. L'administration diocésaine est entièrement anglaise. Les nôtres ont une paroisse dans la ville épiscopale, confiée aux Rédemptoristes de Sainte-Anne de Beaupré. C'est la seule paroisse française du diocèse.

Le diocèse de London compte 200,000 catholiques, sous la houlette de S. Exe. Mgr John C. Cody et de son auxiliaire, S. Exe. Mgr Emmett Carter. Les prêtres séculiers sont 254, les réguliers 133 et ils desservent 107 paroisses. Les Canadiens français constituent le quart du diocèse. On rencontre cinq ou six noms français dans l'organisation diocésaine. Une vingtaine de paroisses sont françaises. Le nombre des prêtres séculiers canadiens-français serait de 45.

Le diocèse de Fort William comprend une partie manitobaine. Il a 46,000 catholiques, dont une partie sont des Indiens. Les prêtres diocésains sont au nombre de 30 et les religieux [71] 38, desservant 43

paroisses. L'un des deux vicaires généraux serait canadien-français. Les séculiers canadiens-français seraient cinq ou six et les réguliers une quinzaine. Il semble qu'au moins cinq paroisses grouperaient une population française. Le diocèse de St-Catharines comprend 41 paroisses, 60 séculiers et 48 religieux prêtres. On retrouve deux noms français dans l'administration diocésaine. Il y a une paroisse française dans la ville épiscopale, une autre à Niagara confiée aux RR. PP. Franciscains, une à Welland, dirigée également par les Franciscains, de même qu'à Port Colborne.

L'archevêque de Kingston est S. Exe. Mgr Antoine O Sullivan. Le diocèse ne compte que 47,072 catholiques, 75 prêtres séculiers et 29 réguliers. La ville épiscopale a une paroisse française : St-François d'Assise et une classe bilingue (grade 1 à 3) sera établie en septembre 1963. Il n'y a que trois prêtres de nom français dans ce diocèse. Mgr Benjamin I. Webster est le huitième évêque de Peterborough. Les catholiques sont une trentaine de mille. Ils sont desservis par 52 séculiers et 3 réguliers. Ils sont groupés dans 33 paroisses. L'administration diocésaine est entièrement anglaise. Il n'y aurait qu'un prêtre canadien-français. Il n'y a ni paroisse française ni école bilingue dans le diocèse.

Le diocèse d'Alexandria est dirigé par un évêque canadien-français : S. Exc. Mgr Rosario Brodeur. Celui-ci vient d'obtenir de Rome un auxiliaire dans la personne de S. Exc. Mgr Jacques Landriault. La population catholique est de 50,000, répartie dans 30 paroisses et desservie par 49 séculiers et 15 réguliers. L'administration diocésaine est assumée à peu près également par le clergé anglo-canadien et canadien-français. Les séculiers canadiens-français seraient une trentaine. Ils dirigeraient 19 des 30 paroisses.

Un diocèse assez étendu est celui du Sault-Sainte-Marie dirigé par S. Exc. Mgr Alexandre Carter. Il groupe 152,000 catholiques, compte 128 prêtres séculiers et 108 réguliers. L'administration diocésaine est répartie équitablement entre le clergé canadien-français et anglo-canadien. L'évêché est situé à North Bay. La ville épiscopale renferme deux paroisses françaises. Sur 88 paroisses, 32 seraient canadiennes-françaises. Les séculiers canadiens-français seraient au nombre de 53.



[72]



Le site de la première messe en Ontario.

Le diocèse d'Ottawa a pour chef spirituel un archevêque, S. Exc. Mgr Marie-Joseph Lemieux, O.P. Celui-ci est assisté par deux auxiliaires : Nosseigneurs Joseph Raymond Windle et René Audet. Le diocèse vient d'être amputé de toute sa partie québécoise, qui forme maintenant le diocèse de Hull. Il compte encore 210,445 catholiques, dont 133,275 sont canadiens-français. Il lui reste 91 paroisses desservies par 190 séculiers et 42 religieux. L'enseignement et diverses autres fonctions bénéficient des services de 333 autres religieux prêtres. En Ontario, le diocèse couvre les comtés de Carleton, Prescott et Russell ainsi qu'une partie de Lanark. L'administration diocésaine est partagée entre le clergé canadien-français et le clergé anglo-canadien. Les nôtres ont 18 paroisses dans la ville d'Ottawa. Il leur en resterait 49 en dehors, ce qui ferait un total de 67 sur 91. Le clergé, tant régulier que séculier, est en grande majorité canadien-français. Le diocèse possède de nombreuses institutions d'enseignement, dont l'Université d'Ottawa.



[73]

Deux suffragants d'Ottawa se trouvent dans Québec. Ce sont les diocèses de Mont-Laurier et de Hull. Il n'en sera pas question ici. Un autre est partagé entre l'Ontario et Québec. Il s'agit du diocèse de Pembroke, qui est dirigé par S. Exc. Mgr William Joseph Smith. Il compte 59,000 catholiques, 50 paroisses et 89 prêtres. Les nôtres sont représentés dans l'administration diocésaine. Ils ont une paroisse à Pembroke même et une douzaine de paroisses en dehors de la ville épiscopale. Les prêtres canadiens-français seraient une trentaine.

Le diocèse de Timmins chevauche également sur le Québec et l'Ontario. Il est dirigé par S. Exc. Mgr Maxime Tessier. Il compte 81,583 catholiques de langue française, 10,015 de langue anglaise, 9,519 d'autres langues, dont nombre d'Indiens. Il y aurait une vingtaine de prêtres anglo-canadiens sur une centaine. Ils comptent quatre représentants dans l'administration diocésaine.

L'évêque de Hearst est S. Exc. Mgr Louis Lévesque. Ce diocèse est presque entièrement français. Il compte 33,828 catholiques, dont 27,163 de langue française. Tous les prêtres sont canadiens-français. L'un d'eux dirige l'unique paroisse anglaise du diocèse. Pour terminer, signalons que le vicariat apostolique de la Baie James est dirigé par S. Exc. Mgr Henri Belleau, O.M.I. Les catholiques seraient environ 2,500, la plupart des Indiens. Il y aurait 50 catholiques de langue anglaise et 513 de langue française. Le clergé est composé de 18 Oblats, tous canadiens-français.

### *Domaine scolaire*

Au moment de l'entrée de l'Ontario dans la Confédération, les nôtres possédaient des écoles bien à eux et des droits reconnus, au moins dans le domaine religieux. Ces droits furent sanctionnés par l'Acte de l'Amérique du nord britannique. L'accroissement de la population franco-ontarienne provoqua, chez les Anglo-Canadiens, une espèce de panique qui se concrétisa dans le Règlement XVII. Les nôtres relevèrent le gant [74] et finirent par faire substituer à ce règlement un état de droit et de fait satisfaisant dans les grandes lignes. Les écoles franco-ontariennes sont régies aujourd'hui de Toronto par

des Canadiens français : directeur de l'enseignement du français chargé de la préparation des programmes et de leur application dans les écoles bilingues ; surintendant adjoint pour les problèmes d'ordre administratif, directeur-adjoint de l'enseignement de la musique.

En septembre 1962, ces officiers supérieurs, assistés de 27 inspecteurs d'écoles canadiens-français, avaient juridiction sur 440 écoles bilingues, séparées ou publiques, comprenant 2897 classes et groupant 87,949 élèves. Au secondaire (écoles publiques) trois inspecteurs s'occupaient de 5602 étudiants. Enfin, 199 Jardins d'enfants préparaient à l'école bilingue 7,279 enfants. Il faut ajouter aux institutions officielles 44 jувénats, scolasticats, académies, couvents et collèges privés qui dispensent l'enseignement de la 9<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup> année. Enfin on recense 108 écoles comptant 6086 élèves de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années, greffées sur l'Ecole primaire. Une ombre au tableau : 20,000 élèves canadiens-français fréquentent les écoles séparées anglaises ou les écoles publiques mais quelques milliers ont déjà été repêchés.

Au degré supérieur de l'enseignement, l'Ontario français possède cinq collèges classiques français : deux à Ottawa, un à Sudbury, Cornwall et Hearst. Il y a un Grand Séminaire à Ottawa et cinq Scolasticats pour la formation de religieux prêtres, tous dans la région d'Ottawa. Les futurs professeurs peuvent se former dans deux Ecoles normales officielles : Ottawa et Sudbury. Au sommet, les Universités d'Ottawa et de Sudbury dispensent l'enseignement dans une vingtaine de facultés ou écoles universitaires. L'Université d'Ottawa cependant est bilingue et même fortement anglaise dans certains départements. Par ailleurs, l'Université du Sacré-Cœur de Sudbury fait partie maintenant de l'Université Laurentienne, un ensemble non confessionnel et bi-culturel. L'avenir dira ce que vaut la formule. L'Université de Toronto possède un département du français. Notons en passant que l'enseignement du français est permis dans les écoles publiques, mais cette permission demeure assez peu effective.

[75]

### *Domaine économique*

Les Franco-Ontariens sont, depuis longtemps, coopérateurs. Ils ont fondé, il y a un siècle, en 1863, une Mutuelle d'assurance-vie, l'Union Saint-Joseph du Canada, devenue récemment l'Union du Canada. Son actif dépasse les quinze millions. Depuis sa fondation, elle aurait consenti des prêts, surtout à des institutions franco-ontariennes, pour cent millions de dollars environ. Elle a été pendant longtemps la seule et elle demeure l'une des plus imposantes réussites financières des nôtres en Ontario.

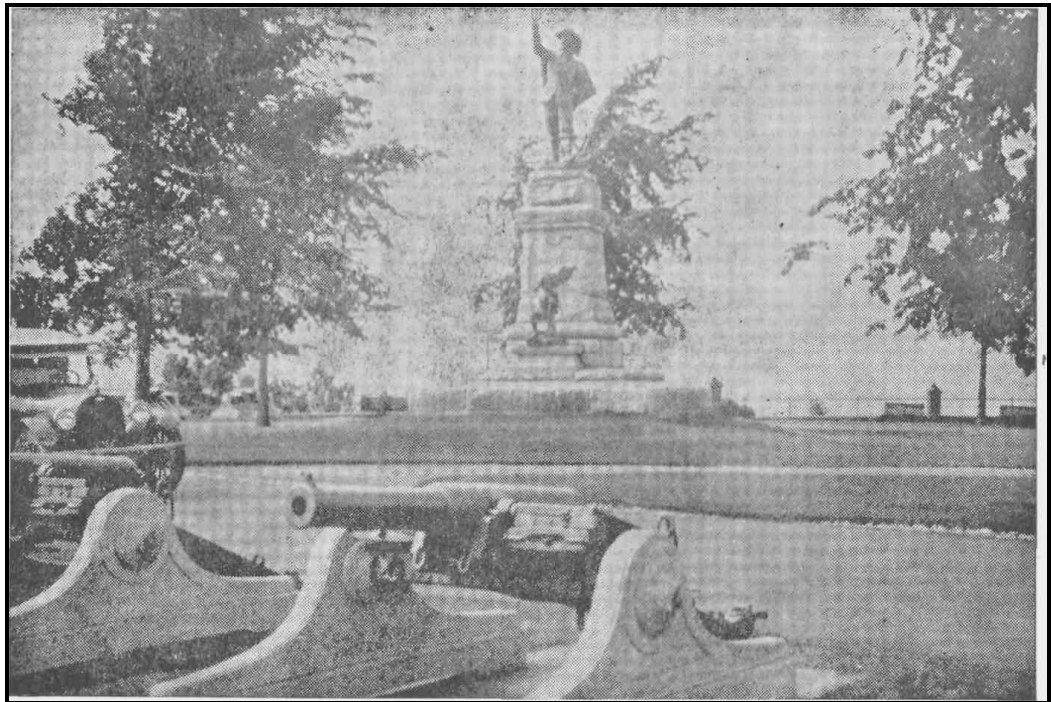
La Fédération des Caisses populaires a une cinquantaine de caisses dont l'actif total dépasse les vingt millions. Le nombre des sociétaires est de 40,000 environ. L'Union des Cultivateurs franco-ontariens a fondé plusieurs coopératives de production et de consommation. Ce secteur coopératif pourrait se développer avec avantage. Il semble également que les compagnies d'assurance canadiennes-françaises du Québec ne soient pas très actives en Ontario.

Les Franco-Ontariens dirigent bon nombre d'entreprises privées florissantes. Il fut un temps où ils contrôlaient une bonne partie du commerce dans la ville de Sudbury. L'un d'eux est un des grands entrepreneurs en construction de la ville d'Ottawa. Un autre est en train de constituer un monopole du transport en commun par le contrôle des autobus de Sudbury, sa ville natale, de Québec et de la Compagnie de transport provincial de Montréal. Cependant le commerce paraît attirer les nôtres plus que l'industrie.

La population franco-ontarienne n'est pas toute dans les villes. Il existe de florissantes paroisses agricoles dans les comtés limitrophes du Québec, en Ontario nord et dans la péninsule d'Essex. En ce dernier endroit malheureusement les nôtres abandonnent de plus en plus aux Hollandais la lucrative culture maraîchère et deviennent des manœuvres dans les usines d'automobiles de Windsor et de Détroit.

### *Domaine public*

Les élections fédérales de 1963 ont permis aux Franco-Ontariens d'élire sept députés au Parlement d'Ottawa. Ils ont [76] à nouveau un ministre dans le cabinet dans la personne de l'honorable Paul Martin, ministre des Affaires extérieures. L'Honorable Judy Lamarch, de Niagara, ministre de la Santé, serait une Lamarche d'ascendance française. Il n'y a que deux Franco-Ontariens au Sénat : les honorables Lionel Choquette et Rhéal Belisle.



Le monument Champlain à Ottawa.

Les Franco-Ontariens ont huit représentants au Parlement de Toronto sur quatre-vingt-dix-huit. Ils ont deux ministres : les honorables Cécile et Spooner, qui est bien français en dépit de son nom anglicisé : Cuillerier. Ils sont représentés dans la magistrature par les juges Landreville, de la Cour Suprême d'Ontario et J. A. S. Plouffe. Ils sont

maigrement présents dans le fonctionnarisme provincial. Par contre, beaucoup de Franco-Ontariens, principalement d'Ottawa et des environs, occupent des postes élevés dans le fonctionnarisme fédéral. Leur connaissance des deux langues et du milieu leur rend plus facile qu'aux Québécois la vie dans le climat fédéral.

[77]

### *La vie culturelle*

La Société Saint-Jean-Baptiste a été le premier groupement national à jouer un rôle important. Cependant les 1,200 délégués venus à Ottawa des quatre coins de la Province, les 18, 19 et 20 janvier 1910, ont fondé l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario. Les luttes dans le domaine scolaire ont donné la vedette à cette dernière et elle est devenue le porte-parole officiel des Franco-Ontariens. Elle est dirigée par un conseil général et un conseil d'administration. Par ses vingt-neuf comités régionaux et ses 200 sections locales, elle couvre toute la province de l'Ontario et rejoint des groupes comme ceux de Windsor, Lafontaine, Sault Sainte-Marie, Hearst, etc...

C'est toujours dans le domaine scolaire qu'elle est le plus active. Le concours provincial de français dirigé par un officier de langue française du Ministère de l'instruction publique demeure une entreprise d'envergure. L'œuvre des bourses scolaire de l'Association d'Education a distribué, à date, \$60,000 en bourses pour ce concours et fait 1177 prêts d'honneur pour un montant total de \$395,800 à des instituteurs et futurs professeurs. Après avoir assuré la fondation de l'École normale de l'Université d'Ottawa, l'Association a travaillé ferme à l'établissement de celle de Sudbury. Elle vient d'instituer un comité de repêchage afin de ramener aux écoles bilingues les 20,000 Franco-Ontariens qui s'anglicisent dans les écoles publiques ou dans des écoles séparées anglaises.

Son activité déborde largement le terrain de l'école. Elle s'étend pratiquement, par les douze sociétés affiliées, à tous les secteurs de la vie française en Ontario. Une de ses fondations les plus remarquables est la Fédération des clubs sociaux. On compte aujourd'hui vingt-deux de ces clubs. Ils sont fondés dans des endroits où les nôtres ne sont

pas organisés et ils servent à préparer les cadres paroissiaux, scolaires et économiques. Quelques-uns ont déjà donné naissance à des paroisses. La formule s'avère très heureuse.

La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario est toujours active, même si elle ne joue plus un rôle de premier plan. Elle compte une soixantaine de sections locales. [78] À la faveur de la force grandissante de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, celle de l'Ontario tend de plus en plus à lier ses destinées à l'avenir de sa grande sœur du Québec.

Pour revenir au domaine de l'éducation, il convient de préciser au plus tôt que l'Association d'Education s'en remet de plus en plus, pour les problèmes un peu techniques, à des groupements spécialisés, qu'elle a d'ailleurs elle-même fondés, encouragés, ou affiliés. L'Association de l'Enseignement français de l'Ontario groupe 3,000 professeurs du niveau primaire et 300 au secondaire. L'Association des Commissaires des Ecoles bilingues d'Ontario est le porte-parole de 350 commissions scolaires. L'Association professionnelle des Inspecteurs d'écoles bilingues et des Professeurs d'Ecoles normales réunit une cinquantaine de membres : inspecteurs et professeurs. La Fédération des Associations de Parents et Instituteurs de langue française d'Ontario est une puissance. Elle a plus de 225 sections locales, influence près de cinquante mille foyers par ses réunions et ses publications, en particulier par sa revue.

Nous avons cité, dans le domaine économique, les Caisses populaires et les coopératives. Les cultivateurs ont leurs associations : Union des Cultivateurs franco-ontariens et Union catholique des Fermières de l'Ontario. Ces deux Unions collaborent avec les agronomes franco-ontariens et avec les clubs 4-H ainsi que la J.A.C. Les nôtres sont malheureusement très peu organisés dans le domaine syndical. Au moment où la poussée vers les villes s'accroît, cette lacune peut être fatale, même si elle s'explique par le fait que le groupe franco-ontarien a été longtemps formé surtout de ruraux et de fonctionnaires ainsi que de commerçants.

Chez les jeunes, l'Association de la Jeunesse franco-ontarienne accomplit un bon travail. Elle n'est pas assez répandue malheureusement et n'atteint qu'une fraction de la jeunesse. Heureusement les mouvements scouts et les mouvements spécialisés d'Action catholique

comme la J.A.C, la J.E.C., la J.I.C., la J.O.C. sont florissants et suppléent aux carences dans les organisations patriotiques de jeunesse.

[79]

L'Ontario français a donné naissance à des groupements qui ont débordé le cadre de la Province. Citons, en premier lieu, la Fédération des Femmes canadiennes-françaises. Fondée à Ottawa, elle groupe plus de 5,000 membres principalement en Ontario, mais aussi dans le Québec et au Nouveau-Brunswick. Les Clubs Richelieu ont été fondés à Ottawa-Hull. Ils couvrent aujourd'hui le Canada et la Nouvelle-Angleterre. De même, l'Association culturelle outaouaise qui a vu le jour également à Ottawa et qui est répandue dans tout le Canada. En ces dernières années, la Fédération des Parents et Maîtres de Langue française au Canada, celle des Commissaires d'Ecoles de Langue française, celle des Associations d'Education et d'autres ont vu le jour à Ottawa, qui ambitionne de devenir la capitale française du Canada. Au Québec de relever le gant.

Il faudrait saluer nombre de groupements plus localisés. Citons l'Institut canadiens-français d'Ottawa, fondé en 1852, les Sociétés d'Etudes et de Conférences, la Société des Traducteurs, les Sociétés historiques. Celle du Nouvel-Ontario est particulièrement active et a à son crédit un grand nombre de publications.

La presse franço-ontarienne a un quotidien, *Le Droit* d'Ottawa, qui vient de célébrer ses noces d'or. Fondé au moment des luttes scolaires par l'Association d'Education, dans la pauvreté et le dévouement, l'entreprise comprend un journal quotidien, un poste radiophonique et elle vient de se porter acquéreur d'une maison florissante : l'imprimerie Leclerc, de Hull. Plusieurs hebdomadaires épaulent le quotidien : *L'Etoile*, de Cornwall, *le Carillon*, de Hawkesbury, *L'Ami du Peuple*, de Sudbury, *le Moniteur*, aussi d'Hawkesbury, *Le Courrier*, d'Eastview, *Le Canadien*, de Kapuskasing.

Les nôtres sont moins bien desservis dans le domaine de la radio et de la télévision. Il existe un poste de TV de Radio-Canada à Ottawa, un autre à Sturgeon Falls avec poste satellite à Sudbury. Ailleurs, des postes privés accordent quelques heures de télévision française par semaine ou ne donnent rien à leurs auditeurs français. Il existe des postes radiophoniques français à Hull (desservant Ottawa), Cornwall [80] et Sudbury ainsi que Timmins, dont le propriétaire contrôle éga-



lement un poste bilingue de télévision. On rencontre en plus des postes radiophoniques bilingues, mais les exigences légitimes du public français y sont souvent sacrifiées.

Un tableau un peu complet de la vie française en Ontario exige quelques lignes au moins sur la vie proprement culturelle. La présence d'une élite française dans le fonctionnarisme fédéral a toujours stimulé la vie de l'esprit. Il en a été de même pour l'Université d'Ottawa et les nombreux scolasticats de religieux et de religieuses que compte la Capitale fédérale. Le nombre de volumes publiés par les Franco-Ontariens dans plusieurs domaines est un reflet de cette vie de l'esprit.

### *Situation juridique*

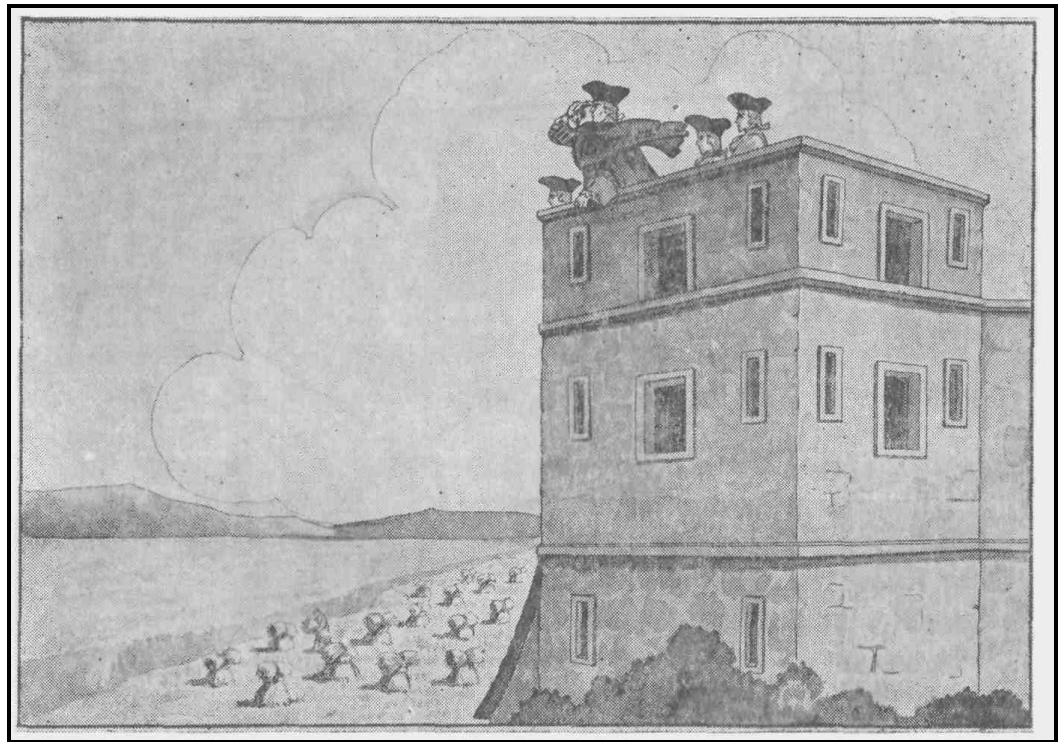
La langue française ne fut pas reconnue par l'Acte de 1791, qui créait, à même la province de Québec, le Haut-Canada. L'Union des deux Canadas amena la reconnaissance de la langue française au Parlement à la suite de l'intervention de Louis-Hippolyte Lafontaine. La province d'Ontario ignore, en 1867, les droits du français. Aujourd'hui notre langue n'est pas plus officielle qu'elle ne l'était, mais elle est de plus en plus reconnue dans la pratique lorsqu'il s'agit de l'administration de la province.

Dans le domaine de l'éducation, les droits des catholiques ont toujours été plus ou moins reconnus. On peut dire qu'historiquement l'Ontario a toujours maintenu un système scolaire à base de religion et même de christianisme. C'est en vertu de ce principe qu'il y eut des écoles séparées sous l'Union comme dans le régime confédératif. Ces écoles séparées furent surtout catholiques, très peu de protestants ou d'orthodoxes ou de juifs ayant jugé bon de se prévaloir de la formule.

C'est par le biais de l'école séparée religieuse que les nôtres ont abouti à l'école bilingue. La situation actuelle peut se résumer comme suit : le français est autorisé pour les Franco-Ontariens au primaire et au secondaire ; le français [81] (French) est autorisé pour les Canadiens anglais au secondaire et à la fin de l'école primaire. Lorsqu'il s'agit des Franco-Ontariens, le français au primaire est permis non seulement comme langue enseignée, mais aussi comme langue d'enseignement pour toutes les matières. De plus, l'Ontario, — et c'est la



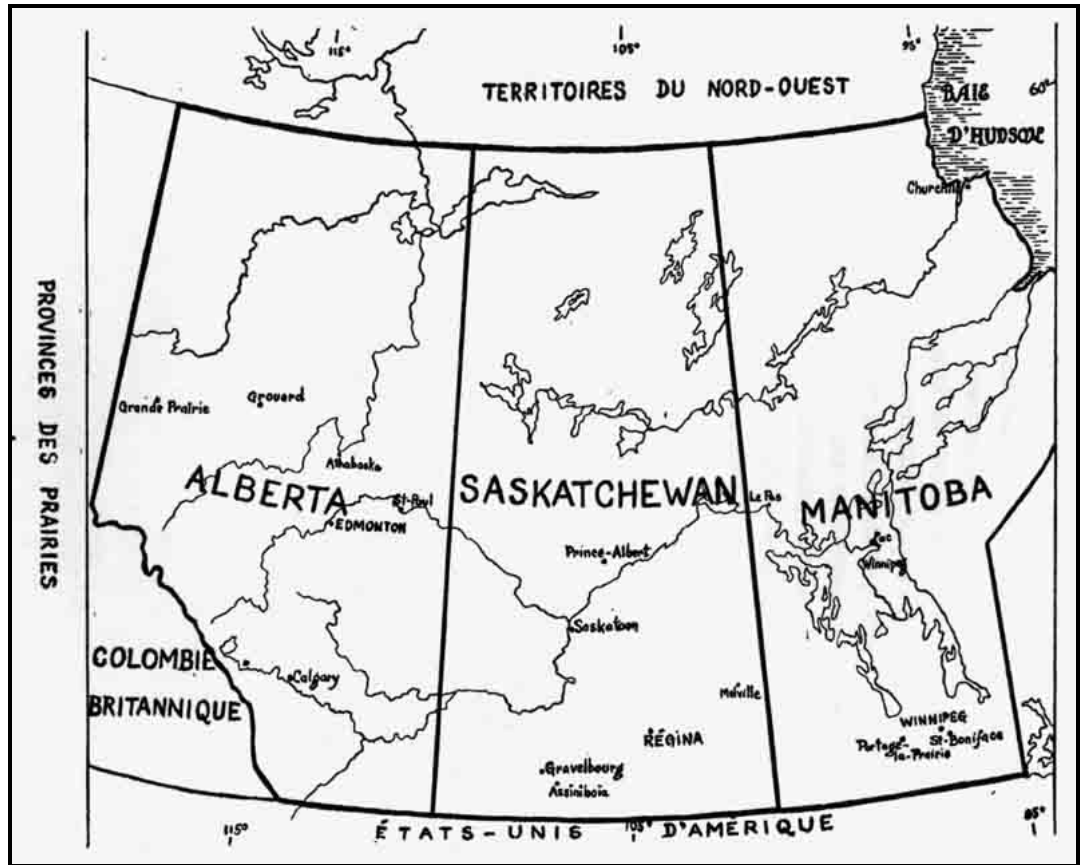
seule province qui le fasse hors du Québec, — fournit à sa minorité linguistique les moyens de tirer profit de cette permission de s'instruire dans sa langue. La répartition des taxes scolaires des corporations constitue encore une injustice flagrante, mais qui se réglera peut-être d'ici quelques années. De plus, la situation est moins satisfaisante lorsqu'il s'agit de l'enseignement secondaire et technique et de l'enseignement universitaire. L'Université de Sudbury a dû se plier à certaines exigences inquiétantes pour obtenir de l'État un appui financier qui reste maigre si on le compare à l'aide accordée aux universités anglaises. Quant à l'Université d'Ottawa, elle reçoit des octrois seulement pour ses facultés de médecine et de science.



L'Expansion vers l'Ouest

[82]

**Carte de l'Ouest canadien**



[83]

## L'EMPIRE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

### IV

---

## L'Ouest canadien

[Retour à la table des matières](#)

[84]

[85]

## ***LES FRANCO-MANITOBAINS***

### ***Historique***

[Retour à la table des matières](#)

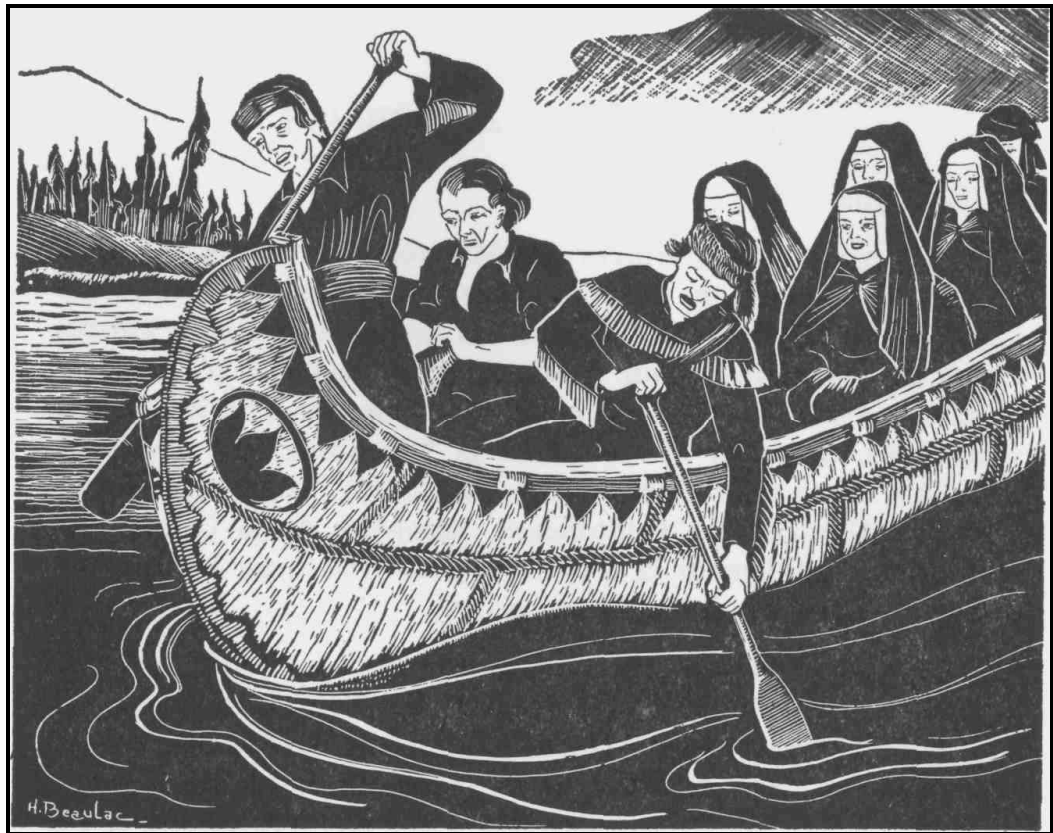
Le premier explorateur du Manitoba fut Pierre Gaultier de la Vérendrye, en 1731. Il découvrit la majeure partie du sud de cette province, y établit des postes de traite, y amena des missionnaires. L'un d'eux, le R. P. Aulneau, jésuite, fut massacré par les Sioux avec 19 Français sur une île du lac des Bois, en 1736. L'œuvre de la Vérendrye fut continuée par ses fils et ses collaborateurs, notamment Charles de Noyelles, Le Gardeur de Saint-Pierre, Saint-Luc de la Corne. Ils établirent solidement la traite des fourrures avec les Indiens et commencèrent de coloniser le pays.

La conquête du Canada mit fin pour un temps à cette pénétration catholique et française. Les deux compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest s'emparèrent des postes de traite et des forts. Ce fut un Écossais, Lord Selkirk, qui reprit l'œuvre de la colonisation. Bien que protestant, il fit appel aux missionnaires catholiques pour desservir les Canadiens français employés des compagnies de fourrures ainsi que les métis catholiques, aussi pour évangéliser et pacifier les Indiens. Mgr Plessis, évêque de Québec, envoya des missionnaires à la Rivière-Rouge en 1818 : les abbés Dumoulin et Provencher. Ce dernier devint vicaire apostolique de l'Ouest canadien, en 1820. Les Sœurs Grises arrivèrent à Saint-Boniface en 1844, les Oblats l'année suivante. L'un d'eux, le père Alexandre-Antonin Taché, devint archevêque de Saint-Boniface et joua un rôle de premier plan dans le domaine civil comme au point de vue religieux.

*Relevé démographique*

Population totale de la Province : 921,686 ;  
Population d'origine française : 83,936, soit 9.1% du total ;  
Population parlant le français : 76,322, soit 8.26% de la population.

[86]



Les religieuses à la Rivière-Rouge.



Le groupe français a connu une augmentation numérique étonnante en dix ans, puisqu'il est passé de 66,020 en 1951 à 83,936 en 1961. L'augmentation avait été également remarquable pendant la décennie précédente : 13,000, succédant à vingt années de faible progrès numérique. Par contre, la situation se détériore rapidement au point de vue linguistique. En 1951, les parlants français dépassaient de 300 les personnes d'ascendance française. Non seulement le français maintenait ses positions, mais il avait conservé une force conquérante. La situation est complètement renversée en 1961 : 27.4% du groupe français ne sait plus le français. Ce changement est-il réel ou faut-il l'attribuer en partie au fait que le questionnaire du recensement fédéral a été remanié ? L'usage des statistiques est délicat et il faut se garder de tirer des conclusions absolues en cette matière.

La population française est assez homogène. Elle est centrée sur Winnipeg et surtout Saint-Boniface au point de [87]

vue urbain. Les nôtres sont malheureusement très dispersés dans la capitale. Il y a un groupe français au nord, à Flin Flon, ville minière qui se développe rapidement. Les campagnes françaises sont situées surtout au sud de la province. Au point de vue ascendance, cette population est d'origine canadienne-française, française et belge. Il y a aussi des métis français. Le groupe français se partage géographiquement comme suit : 45,000 personnes dans les paroisses rurales, 14,404 à Saint-Boniface, soit un peu plus du tiers de la ville, 13,945 à Winnipeg, soit 5% du total. Les familles désertent les campagnes pour les villes. Les centres ruraux sont entamés par l'immigration slave tout particulièrement. Le processus d'anglicisation est ainsi activé et en ville et en campagne. En vingt ans, la population urbaine française a plus que doublé alors que l'autre n'a augmenté que du cinquième sur un total de 265,000 habitants.

### *Domaine religieux*

Le diocèse de Saint-Boniface est confié à un archevêque d'origine belge et de culture française, S. Exc. Mgr Maurice



La cathédrale de Saint-Boniface.

[88]

Baudoux. Les statistiques diocésaines indiquent 63,342 catholiques de rite latin, mais elles ne fournissent aucune précision au point de vue langue ou origine raciale. Le diocèse renferme un nombre étonnant de religieux prêtres : onze communautés, dont une abbaye trappistine à Saint-Norbert. Le nombre des religieux dans le diocèse est de 113, contre seulement 88 prêtres séculiers. Encore ici aucune précision au point de vue linguistique. Il semble que les communautés soient presque toutes françaises ; l'administration diocésaine comprendrait cinq prêtres qui ne sont pas français, dont deux slaves.

Le nombre total des prêtres qui ne sont pas d'origine française serait de douze. Le diocèse a prêté un prêtre français à la paroisse de Prud'homme, en Saskatchewan, un autre à la paroisse Saint-Jacques de Hanmer en Ontario, un troisième au Collège Notre-Dame de Prince-Albert en Saskatchewan, un à la paroisse de Cartier en Ontario.

Les vicariats apostoliques du Keewatin et de la Baie d'Hudson ont à leur tête des Oblats français : Nosseigneurs Paul Dumouchel et Marc Lacroix. Celui de la Baie d'Hudson ne compte que 1,271 catholiques de race blanche. Dans le Keewatin, la population blanche égale



presque celle des Indiens : 7,000 contre 10,000. Elle compte quelques centaines de Français.

L'archevêché de Winnipeg est dirigé par S. Exc. Mgr Bernard Flahiff, C.S.B. Il a juridiction sur 95,000 catholiques de rite latin. Il y a également un évêque ukrainien à Winnipeg. Les communautés religieuses d'hommes sont au nombre de huit. Le nombre des religieux prêtres est de 90 et celui des séculiers de 76. Trois prêtres français participent à l'administration diocésaine. Ils seraient au nombre de 14 dans le diocèse. Les Français forment 25% des fidèles ; ils n'ont qu'une paroisse à Winnipeg où ils sont aussi nombreux que dans la ville de Saint-Boniface.

### *Domaine scolaire*

Les nôtres sont bien pourvus d'institutions d'enseignement supérieur. Il convient de mettre en tête de liste le collège [89] des Jésuites à Saint-Boniface, qui fait partie intégrante de l'Université du Manitoba. Ce collège donne le cours classique complet et est une véritable citadelle de la culture française. Le juniorat des Oblats dispense le cours des humanités jusqu'en rhétorique. Le Collège Saint-Joseph est destiné aux jeunes filles. Le Petit Séminaire de Saint-Boniface, de fondation récente, est un pensionnat dont les étudiants suivent le cours des RR. PP. Jésuites. Les Clercs de Saint-Viateur ont également un collège primaire supérieur à Otterburne. Deux professeurs enseignent le français à l'Université même du Manitoba. Un grand Séminaire, dirigé par les Sulpiciens dessert les diocèses français de l'Ouest canadien.

L'enseignement primaire dans les écoles françaises est sous le contrôle de cinq inspecteurs d'écoles canadiens-français et de deux prêtres visiteurs canadiens-français. Les 65 paroisses françaises ont à leur service 93 écoles groupant 10,300 élèves. Le français y est enseigné selon un programme spécial préparé par l'Association C.-F. d'Education et contrôlé par les deux visiteurs ecclésiastiques. Il y a en outre sept écoles séparées françaises.

Il n'existe pas d'école normale française au Manitoba. Le Collège des Jésuites donne des cours d'été exclusivement en français. En 1962,

160 élèves, dont 105 instituteurs, ont suivi ces cours. Plusieurs d'entre eux cependant venaient de l'Ontario et des autres provinces de l'Ouest. Le recrutement du personnel enseignant français est difficile, les candidats n'étant pas en nombre suffisant.

### *Domaine économique*

Un relevé fait par le R. P. Richard Arès, S.J., il y a quelques années, montre que les nôtres au Manitoba occupent des situations enviables dans les différentes sphères de la vie économique de la Province : agriculture, industrie, commerce. Depuis quelques années, ils désertent de plus en plus la campagne pour la ville et leur position dans le domaine rural s'affaiblit.

La coopération a eu et a encore de fervents apôtres au Manitoba français. Les nôtres possèdent quarante-trois caisses [90] populaires dont l'actif approche les sept millions de dollars. Le nombre des sociétaires est de 13,563. Trente-trois sont affiliées au Conseil canadien de la coopération du Manitoba, relié lui-même au Conseil Canadien de la coopération.

L'Association C.-F. d'Education a favorisé la fondation de nombreuses coopératives françaises ; signalons les douze coopératives de consommation dont le chiffre de vente dépasse un million et demi par année. Ces coopératives de consommation comptent près de trois mille membres. Tous les organismes coopératifs français au Manitoba sont groupés dans un Conseil provincial de la Coopération, lui même affilié au Conseil canadien de la coopération, lequel est canadien-français comme on le sait.

### *Domaine public*

Les Franco-Manitobains ont maintenant un ministre à Ottawa dans la personne de l'honorable Roger Tellier, député de Saint-Boniface et petit-neveu de Louis Riel, qui détient le portefeuille des Affaires des Anciens Combattants. Ils sont représentés au sénat par M. Arthur L. Beaubien, de Saint-Jean-Baptiste.

Au parlement provincial, ils ont quatre députés : messieurs Albert Vielfaure de la Vérendrye ; Laurent Desjardins, de Saint-Boniface ; E. Jeannotte, de Rupertland ; Gildas Molgat, de Sainte-Rose-du-Lac. Le greffier de l'assemblée législative est M. Charland Prud'homme. Ils sont assez bien représentés dans le fonctionnarisme provincial.

Dans l'ordre judiciaire, le juge Alfred Monnin siège à la Cour d'Appel. M. Henri Lacerte est magistrat à Saint-Boniface et M. Ludger-Léon Bénard, juge de la cour de comté de Saint-Boniface.

### *La vie culturelle*

Les groupements patriotiques et culturels français sont nombreux au Manitoba. Le plus important est l'Association d'Education des Canadiens français. Elle a été fondée en 1916, à la suite de l'abolition des écoles bilingues par le Parlement [91] provincial. Elle joue depuis ce temps le rôle d'un département officieux de l'instruction publique pour le groupe français. Elle sert d'intermédiaire entre le ministère de l'Instruction publique et les écoles françaises pour les engagements de professeurs, l'obtention des octrois, l'utilisation des manuels, la préparation des programmes scolaires. Son rôle principal est d'ordre interne en ce sens qu'elle prépare, contrôle et stimule l'enseignement de la langue française ainsi que celui de la religion. Elle rédige les programmes de français, elle organise les concours de français, elle garde le contact avec les écoles grâce aux deux visiteurs ecclésiastiques que l'Archevêché de St-Boniface veut bien lui prêter.

Elle est assistée par des groupements spécialisés, depuis quelques années : Association des Instituteurs de langue française, Association des Commissaires d'Ecoles, Fédération des associations de Parents et Maîtres. La jeunesse, une fraction du moins, est groupée dans la Re-lève manitobaine depuis 1961.

Dans le domaine strictement culturel, il convient de saluer la Société historique de Saint-Boniface, qui accomplit un travail considérable pour conserver et mettre en valeur le riche passé français de la Province. Elle a établi un musée à l'Hôtel de ville de Saint-Boniface et a un organe : *Les Cloches de Saint-Boniface*.

Le Cercle Molière donne, depuis de nombreuses années, du théâtre français de grande classe. Une troupe de folklore, les Gais Manitobains, a aussi fait sa marque dans les veillées paroissiales et à la radio.

Les RR. PP. Oblats publient un hebdomadaire français *La Liberté et le Patriote* à Winnipeg. Ce journal a été fondé en 1913. Son rayonnement pourrait être plus considérable. Saint-Boniface possède un poste radiophonique français depuis mai 1946. Ce poste est entendu par la majorité des foyers français. Erigé grâce à une souscription publique tant dans l'est que dans l'ouest du Canada, il a réussi à se financer et la modernisation de ses studios se fera prochainement. Radio-Canada a ouvert un poste de télévision française à Winnipeg, en avril 1960. Ce poste diffuse soixante heures par semaine [92] de programmes provenant du réseau français et il est perçu dans un rayon de vingt-cinq milles. Signalons la présence d'un consulat de France à Winnipeg. Les titulaires du poste ont toujours montré un vif intérêt pour les nôtres.

Le groupe franco-manitobain est le plus ancien groupe français de l'Ouest canadien. Il est le plus fortement enraciné puisque les familles les plus anciennes comptent six et sept générations dans la Province. Il est le mieux organisé et le plus considérable.

### *Situation juridique*

La langue française a été officielle au Manitoba de 1870, date d'érection de la Province, jusqu'en 1890. Le 22 mars de cette année là, le gouvernement Greenway proscrit le français au Parlement et devant les tribunaux provinciaux. Cet ostracisme s'est maintenu jusqu'à nos jours et ce ne sont pas les quelques discours prononcés en français au Parlement du Manitoba qui y changent grand chose.

De même les écoles catholiques et françaises avaient été reconnues lors de l'érection de la Province. Le même gouvernement Greenway les abolit le 19 mars, 1890. Une lutte longue et pénible s'ensuivit, qui eut ses échos à Ottawa, Londres et même Rome. Le système scolaire est resté officiellement neutre, au point de vue religieux, et anglais, au point de vue culturel. Cependant, la loi autorise maintenant l'enseignement de la religion à des heures déterminées si les parents en ex-

priment le désir et permet aux ministres du culte de se rendre à l'école pour vérifier la valeur de cet enseignement. La situation est la même au point de vue français. L'enseignement de cette langue est permis après la 9<sup>e</sup> et, dans certains cas, après la 4<sup>e</sup> année. Officiellement le français est considéré comme langue seconde et ne peut être enseigné plus d'une heure par jour. En 1897, un règlement avait institué des écoles séparées françaises dans les endroits où les nôtres étaient en majorité. Il était loisible de dispenser tout l'enseignement en français dans ces écoles. C'est ce règlement qui a été supprimé en 1916 et l'école française a reçu alors un coup peut être mortel. Une récente enquête démontre [93] que le régime du français dispensé au compte-gouttes est en train de conduire à l'anglicisation totale les jeunes Franco-Manitobains.

## ***LE GROUPE FRANÇAIS EN SASKATCHEWAN***

### ***Historique***

[Retour à la table des matières](#)

L'honneur de la découverte et de l'exploitation de cette Province revient aux deux fils de la Vérendrye : Pierre et François. En 1748, ils remontèrent la rivière Saskatchewan ou Poskoyac et érigèrent à une fourche de cette rivière un fort portant précisément le nom de Poskoyac. En 1750-51, Boucher de Niverville remonta à son tour la rivière Saskatchewan et ses hommes explorèrent la branche sud de cette rivière ainsi que la rivière de l'Arc. Le chevalier Saint-Luc de la Corne restaura le fort Poskoyac tombé en ruine. La guerre de Sept Ans mit fin à cet effort de pénétration française en Saskatchewan.

Sous le régime anglais, le territoire devint un fief de la compagnie de la Baie d'Hudson pour une somme dérisoire. En 1870, son admission dans la Confédération fut l'occasion de la rébellion des métis français et anglais sous le commandement de Louis Riel. En 1905, la Saskatchewan était érigée en province. Une grande figure missionnaire domine cette période : celle de Mgr Vital Grandin, O.M.I., pre-

mier évêque de Saint-Albert, à quelques milles d'Edmonton en Alberta, dont le diocèse couvrait les provinces actuelles de la Saskatchewan et de l'Alberta.

### *Relevé démographique*

Population totale de la Province : 925,181  
 Population d'origine française : 59,824, soit 6.4%  
 Population parlant le français : 45,927, soit 4.9% du total



La cathédrale de Gravelbourg.

La population de la province avait diminué entre 1931 et 1951 alors que le groupe français augmentait légèrement. Elle a fait un bond en avant de près de cent mille âmes durant [94] la dernière décennie. Le groupe français s'est aussi accru de façon notable : 8,000 unités. Il représentait 4.7 % de la population de la Saskatchewan. Il en constitue maintenant 6.4%. Cependant, comme au Manitoba, il vient en cinquième place, après les Britanniques, les Allemands, les Ukrainiens et les Scandinaves. Cette situation donne une idée de cette mosaïque de nationalités qu'est l'Ouest canadien, où Britanniques comme Français ont perdu la prépondérance.



Comme au Manitoba également, la situation continue de se détériorer au point de vue linguistique. A la plus belle époque, en 1941, 86.9% des Canadiens français parlaient leur langue. Ce pourcentage est tombé à 60.5%. Dans l'ensemble de la province, le même pourcentage équivaut à 3.91%.

Pour comble de malheur, cette population n'est pas homogène. Le groupe français est partagé entre le nord et le sud, entre Prince-Albert et Gravelbourg. Ce groupe a été longtemps rural, fortement installé dans une soixantaine de paroisses [95] de campagne. Il tend lui aussi à émigrer vers les villes comme Regina et Saskatoon où il trouve peu de cadres adaptés à ses besoins. La situation urbaine est meilleure à Gravelbourg et à Prince-Albert. Les nôtres sont environ trois mille à Regina et autant à Prince-Albert.

### *Domaine religieux*

Les catholiques de rite latin en Saskatchewan sont répartis entre quatre diocèses et une abbaye nullius. Cette dernière est allemande et elle a juridiction sur douze mille fidèles de cette nationalité. L'archevêché est à Regina. Le titulaire du siège est S. Exc. Mgr M.-C. O'Neill. Le nombre des prêtres réguliers est de 79 et celui des séculiers de 108. Les catholiques sont au nombre de 84,792. Les Canadiens français seraient environ dix mille, dont deux ou trois mille à Regina même où ils ont une paroisse nationale. Ils sont bien représentés dans l'administration diocésaine. Les prêtres canadiens-français seraient au nombre de 25 dans le diocèse Ils dirigeraient une quinzaine de paroisses sur 102. Les prêtres réguliers sont en majorité français.

Le diocèse de Saskatoon a pour chef spirituel S. Exc. Mgr F. Klein, d'ascendance allemande. Il compte 30,000 catholiques, dont 3,000, selon les statistiques diocésaines, seraient de langue française. Le nombre des religieux est de 51, celui des séculiers de 32. Les nôtres sont bien représentés dans l'administration diocésaine. Ils ont une paroisse nationale à Saskatoon même et trois paroisses en campagne. Le nombre de prêtres séculiers canadiens-français est de six.



Les deux diocèses français sont ceux de Prince-Albert et de Gravelbourg. Le premier est situé au nord de la Province et il a pour évêque S. Exc. Mgr Laurent Morin. La population catholique est de 38,000, dont la moitié est d'origine française. L'administration diocésaine est en grande partie française. Les religieux prêtres sont au nombre de 65 et les séculiers 58. De ce nombre, 45 sont Canadiens français et la plupart des religieux sont d'origine française.

Le diocèse de Gravelbourg, au sud, a à sa tête S. Exc. Mgr Aimé Decosse, natif du Manitoba. Le diocèse comprend [96] 19,826 catholiques, en majorité d'ascendance française. Les réguliers sont au nombre de 28 et les séculiers 42. L'administration diocésaine est entièrement française. Il n'y a que six prêtres séculiers non-français dans le diocèse.

### *Domaine scolaire*

Les Canadiens français sont largement pourvus d'institutions d'enseignement supérieur. Les jeunes gens ont à leur service un collège classique à Gravelbourg, dirigé par les Oblats, un autre à Prince-Albert confié au clergé séculier. Les Religieuses de Jésus-Marie dirigent un pensionnat et donnent un enseignement très apprécié à Gravelbourg.

Les écoles bilingues, où l'on peut enseigner officiellement une heure de français par jour, sont au nombre de 42 et les écoles séparées 7. Il y a aussi trois écoles privées. Le personnel enseignant comprend des religieux, des religieuses et des laïques. La centralisation des écoles pose de graves problèmes, notamment celui de l'homogénéité du personnel enseignant et de la population étudiante.

### *Domaine économique*

La majorité des Canadiens français vivent encore à la campagne. Ils ont cependant tendance à émigrer vers les villes. Celles-ci se développent après une longue période de stagnation. Un certain nombre de

cultivateurs résident même en ville ou dans les villages et ne se rendent sur leurs terres que pour la période des semailles et des récoltes.

La coopération est à l'honneur en Saskatchewan. Les nôtres y participent activement. Ils ont fondé, en 1946, un Conseil de la Coopération, qui s'occupe également de caisses populaires.

Pour améliorer sa situation financière et pour donner plus d'assistance économique à ses membres, l'Association des Canadiens français de la Saskatchewan en collaboration avec l'Assurance-Vie Des jardins, vient d'adopter un plan de Sécurité familiale qui fera sa marque.

[97]

### *Domaine public*

Les Canadiens français de la Saskatchewan ont élu un député aux récentes élections fédérales. Ils sont représentés au sénat par M. Boucher et aux Communes par M. Albert C. Cadieux, de Meadow Lake. Ils ont deux députés au parlement de Regina : messieurs L.-P. Coderre et Arthur Thibault. Ils sont aussi représentés dans la magistrature par le juge Adrien Doiron, à la cour du Banc de la Reine. Quelques uns seulement des leurs jouent un rôle dans le fonctionnarisme provincial.

### *La vie culturelle*

La Saskatchewan française est desservie par deux postes radiophoniques : CFRG à Gravelbourg et CFNS à Saskatoon. Elle n'a pas de journal en propre, son hebdo *Le Patriote* ayant été fusionné avec *La Liberté* publiée à Winnipeg. Un journal local, *La Relève*, a paru à Gravelbourg pendant quelques années.

L'Association catholique franco-canadienne est l'organisme principal de survie des nôtres. Elle organise l'enseignement du français dans les écoles. Elle recrute le personnel enseignant et elle a à son service un visiteur d'écoles : le R. P. Benoit Paris, O.M.I., qui est également directeur de l'enseignement français de l'Association. Elle vient de

fêter ses noces d'or, ayant été fondé en 1912. N'oublions pas son service de Bourses et son service de Placement.

Elle est secondée, depuis 1918, par l'Association des Commissaires d'Ecoles franco-canadiennes. Celle-ci sert principalement d'intermédiaire entre les parents, les commissions scolaires et le gouvernement pour tous les problèmes légaux que soulève l'application d'une législation scolaire compliquée selon laquelle la majorité locale doit subir le régime de l'école publique, l'école séparée étant celle de la minorité locale. Les quelque 500 instituteurs sont aussi groupés en association depuis 1954. Le travail de ce groupement est surtout d'ordre pédagogique. Il n'y a pas d'école normale française en Saskatchewan, pas plus qu'au Manitoba.

[98]

Deux fondations sont caractéristiques, de la vie culturelle française en Saskatchewan. Ce sont les Foyers-Ecoles établis en 1954 par le R. P. Benoît Paris, O.M.I., à Gravelbourg, et le Festival de la Chanson française, qui réunit, chaque année, cinq ou six cents participants venant d'une vingtaine d'institutions, et qui connaît un vif succès. Un mouvement de jeunes, La Relève, est à l'œuvre depuis quelques années.

Les nôtres se ressentent cruellement de l'absence de journal quotidien français, de bibliothèques françaises, surtout de télévision française. Ils ont une élite culturelle formée de professionnels, de religieux, de religieuses, de séculiers, de quelques hommes d'affaires. Cette élite entretient la vie de l'esprit et garde à notre culture la majorité du groupe français en Saskatchewan.

### *Situation juridique*

La langue française n'a aucun statut officiel dans cette province. L'influence des nôtres dans l'administration de la province n'a jamais été considérable et elle diminue sans cesse.

Le gouvernement Anderson a déclenché en 1929 une violente campagne contre le caractère confessionnel des écoles. Il a interdit le port du costume religieux et tout emblème religieux dans les locaux

scolaires. Ces défenses ont fini par tomber en désuétude. Cependant l'école publique, celle de la majorité locale, est non-confessionnelle. La loi autorise l'enseignement religieux dans les locaux scolaires, à la dernière demi-heure de la classe, si les commissaires d'écoles le permettent. Une minorité locale peut obtenir une école séparée quant à la religion, non quant à la langue, et jouir d'une plus grande latitude, particulièrement en matière d'impôts.

La loi permet une heure de français par jour, comme matière scolaire si les commissaires d'écoles veulent en autoriser l'enseignement. Le ministère de l'instruction publique se borne à permettre cet enseignement. Il revient aux parents et aux instituteurs de l'organiser par l'intermédiaire de leurs associations. Le français est permis comme matière d'enseignement, non comme langue véhiculaire de l'enseignement. [99] Ce régime conduit à l'anglicisation à brève échéance. Le péril est d'autant plus grand que le système des grandes unités scolaires oblige les jeunes Canadiens français à fréquenter à cœur de jours un milieu hétérogène au point de vue racial et anglais au point de vue langue et culture.

## ***LES FRANCO-ALBERTAINS***

### ***Historique***

[Retour à la table des matières](#)

Cette province constitue le point extrême de l'avance française vers l'océan Pacifique. Les fils de la Vérendrye purent contempler les Rocheuses, du côté américain d'ailleurs ; ils ne les franchirent pas. En 1751, un de leurs vaillants collaborateurs, Boucher de Niverville, érige le fort Jonquière, sur le site de l'actuelle ville de Calgary. La guerre de Sept Ans met fin à cette pénétration française.

Sous le régime anglais, le territoire devient un fief de la Compagnie de la Baie d'Hudson. La seule présence française qui demeure est celle des métis français, descendants des premiers explorateurs fixés dans le pays et mariés à des indiennes. En 1905, la région devient province et prend le nom d'Alberta en l'honneur de la princesse

Louise-Alberta, épouse du gouverneur général du Canada, le marquis de Lorne. La grande figure missionnaire et civilisatrice dans cette partie du pays demeure celle du père Lacombe, O.M.I., premier curé de la paroisse St-Joachim d'Edmonton, grand vicaire du diocèse de Saint-Albert, fondateur de Saint-Paul des Métis, fondateur d'un hôpital à Mindapore, près de Calgary, où il mourut le 12 décembre 1916.

### *Relevé démographique*

Population totale de la Province :	1,331,944
Population d'origine française :	83,319, soit 6.2% du total
Population parlant le français :	62,454, soit 4.7% du total

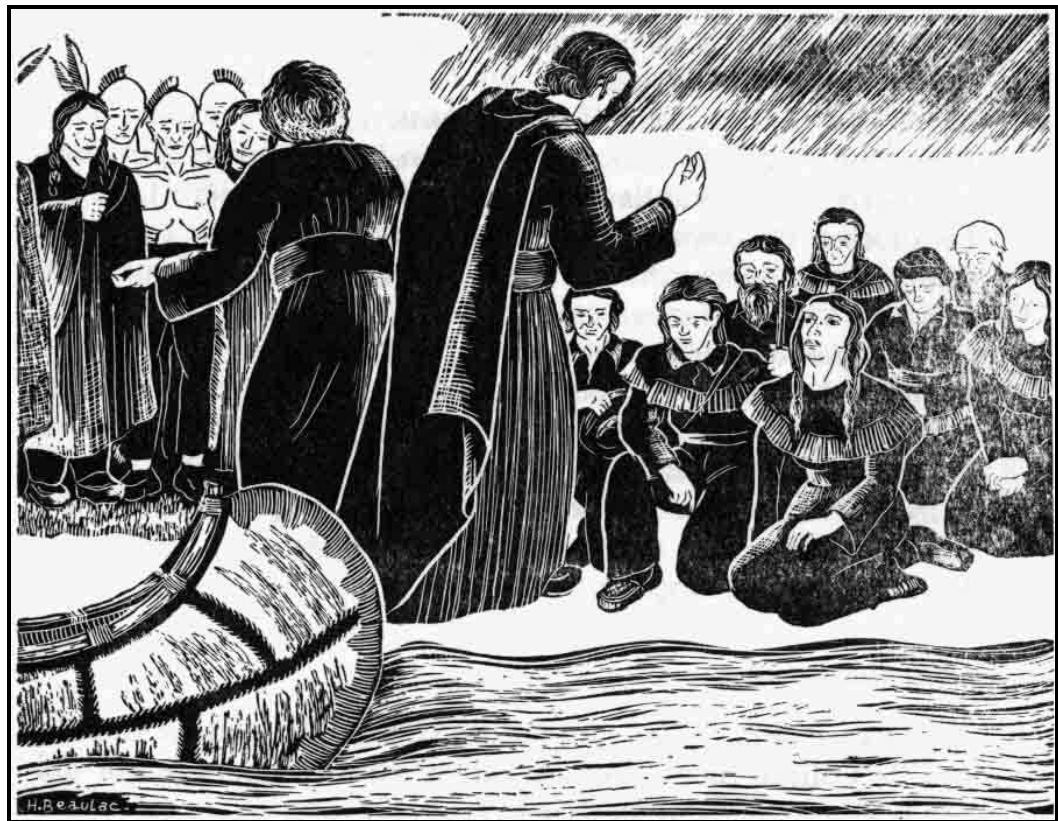
L'Alberta a connu une croissance rapide depuis trente ans. Elle a presque doublé le chiffre de sa population, qui était de [100] 731,605 en 1931. Pendant cette même période, les nôtres ont plus que doublé leurs effectifs, passant de 38,377 à 83,319. Leur progression a été remarquable depuis 1941, puisqu'ils ont doublé en vingt ans leur nombre. Par contre la situation au point de vue langue et culture est beaucoup moins encourageante. La moitié des nôtres ne parleraient plus le français, même si bon nombre de ces assimilés en ont une certaine connaissance. Phénomène inquiétant si l'on songe que ces assimilés étaient 11,528 en 1941, 21,989 en 1951 et qu'ils atteignent maintenant 41,043. Nous n'avons pas de chiffre sur les défections au point de vue de la foi. Elles seraient nombreuses dans le sud de la Province où les Canadiens français ne sont pas organisés et où les catholiques sont en faible minorité.

La population franco-Albertaine est divisée en quatre rameaux. Les groupements primitifs ont été créés par les missionnaires à Saint-Albert, tout près d'Edmonton, et à Calgary. Les nôtres seraient encore une quinzaine de mille à Calgary et dans le sud de la province, très dispersés et fortement anglicisés. Leur nombre dépasserait vingt mille dans la capitale, Edmonton. Les deux autres groupes principaux occupent des paroisses rurales en direction de l'est à partir d'Edmonton et en direction du nord. Ce sont les groupes de Saint-Paul et de Falher.

### *Domaine religieux*

Le diocèse primitif de Saint-Albert est devenu l'archidiocèse d'Edmonton et est dirigé par un chef d'ascendance anglaise depuis la mort de Mgr Legal, en 1920. L'archevêque actuel est S. Exc. Mgr John Hugh MacDonald. Il a un coadjuteur dans la personne de S. Exc. Mgr Anthony Jordan. Le nombre des catholiques est de 105,000. Les nôtres seraient environ 25%. Le nombre des religieux prêtres est de 98, celui des séculiers 124. Les nôtres ont quatre paroisses dans la capitale, dont une, Saint-Joachim, est confiée aux RR. PP. Oblats. Ils en auraient six autres dans le diocèse. Le nombre des séculiers français serait d'une dizaine.

[101]



Le R. P. Lacombe, O.M.I., en mission.



Le diocèse de Calgary, au sud, est dirigé depuis 1935 par S. Exc. Mgr Francis Carroll. Il compte 75,000 catholiques, 57 religieux prêtres et 89 prêtres séculiers. Les nôtres sont groupés, à Calgary même, dans la paroisse Sainte-Famille. Ils n'auraient que trois paroisses en dehors. Les RR. PP. Oblats français dirigent plusieurs paroisses dans des missions indiennes.

Au nord-est d'Edmonton se trouve le diocèse de Saint-Paul érigé en 1948 avec S. Exc. Mgr Maurice Baudoux comme évêque fondateur. L'évêque actuel est S. Exc. Mgr Philippe Lussier, C. SS. R. Le territoire de ce diocèse a été détaché d'Edmonton. Les statistiques diocésaines fixent à 29,500 le nombre des catholiques, celui des prêtres diocésains à 50 et celui des réguliers à 18. La plupart de ces prêtres sont français. L'un d'eux a été prêté au groupe franco-colombien dans le diocèse de Vancouver.

[102]

La province ecclésiastique compte deux vicariats apostoliques : ceux de Grouard et du Mackenzie. Le premier est dirigé par S. Exc. Mgr Henri Routhier, O.M.I., depuis 1953. Il compte 26,735 catholiques, dont un bon nombre d'Indiens. Les nôtres sont établis dans la vallée de la rivière La Paix. Le diocèse ne compte que seize prêtres séculiers, contre 62 Oblats et 4 Rédemptoristes. La plupart des prêtres sont français et l'administration diocésaine est française. Le vicariat apostolique du Mackenzie a pour chef spirituel S. Exe Mgr Paul Piché, O.M.I. La population catholique est de 12,000 dont 5,254 Indiens, 3,001 Métis, 570 Esquimaux et 3,248 Blancs. Toutes les missions sont dirigées par les RR. PP. Oblats. La majeure partie de ces missionnaires sont d'origine canadienne-française, française et belge. Il y a peut être un millier de Métis d'origine française.

### *Domaine scolaire*

Les RR. PP. Oblats dirigent un collège classique à Edmonton, le Collège Saint-Jean. A Falher existe un collège qui dispense l'enseignement supérieur pour les garçons, de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, le Col-



lège Notre-Dame de la Paix. Les religieuses de l'Assomption, de Nicolet, dirigent, à Edmonton, une Académie pour les jeunes filles.

Depuis quelques années, le Collège Saint-Jean dispense des cours de pédagogie aux professeurs bilingues de l'Alberta avec le concours de l'Université Laval. Une entente vient d'être conclue entre ce Collège et l'Université de l'Alberta. Cette entente rend possible un Collège de Pédagogie bilingue créé au Collège Saint-Jean et affilié à la Faculté d'Education de l'Université de l'Alberta. Cette affiliation permettra au Collège d'Education de former des professeurs bilingues qui recevront les mêmes diplômes que s'ils avaient fréquenté les cours de la Faculté d'Education de l'Université. Il est à prévoir que ce nouveau Collège d'Education servira au groupe français des quatre provinces de l'Ouest. Signalons que l'Université de l'Alberta donne, dans son département des langues modernes, des cours de français suivis par plus de trois cents élèves. Cet enseignement est purement académique et l'intérêt des [103] universitaires albertains pour la culture française demeure prudemment intellectuel.

Au niveau primaire, les nôtres sont en majorité dans une vingtaine de paroisses. Cela leur permet d'organiser l'enseignement du français un peu selon leurs désirs, en dépit des restrictions légales. Les écoles bilingues sont au nombre de 45 et instruisent environ 6,900 élèves. Le département d'éducation de l'Alberta ne fait aucun effort pour améliorer l'enseignement du français. Plusieurs inspecteurs d'écoles manifestent une hostilité sournoise à son endroit et s'efforcent de restreindre les périodes de temps qui lui sont allouées. Il y a cependant espoir que cette situation s'améliore graduellement grâce aux démarches entreprises par l'Association canadienne-française de l'Alberta.

### *Domaine économique*

Les Canadiens français des régions de Saint Paul et de Falher sont surtout agriculteurs. Ceux des villes sont ouvriers, commerçants, même industriels, employés de bureau ou de magasin. Ils comptent dans leurs rangs un nombre intéressant de médecins et d'avocats.

Ils sont moins coopérateurs qu'au Manitoba et en Saskatchewan. Les statistiques précises à ce sujet nous font malheureusement défaut.

Le diocèse de Saint-Paul a un responsable des caisses populaires. L'Assurance-Vie Desjardins a récemment prêté main forte au groupe franco-albertain dans le domaine économique. L'Association canadienne-française de l'Alberta et les Caisses d'Etablissement rural se sont donné la main pour travailler au relèvement économique des nôtres en Alberta.

### *Domaine public*

Les nôtres ont joué, pendant longtemps, un rôle dans la vie publique de la capitale et de la province. Ils élisaient un échevin à Edmonton, des députés au Parlement où ils avaient même un ministre. L'un des nôtres a tenu une place de premier plan dans le gouvernement du Crédit Social jusqu'à [104] il y a quelques années. Les élections qui viennent d'avoir lieu ne leur ont guère été favorables. Ils ont réussi à faire élire un député : M. Lamothe, de Bonnyville.

A Ottawa, ils ont un député, M. Marcel Lambert, d'Edmonton, qui a été ministre quelques semaines dans le dernier cabinet Diefenbaker, après avoir été, pendant quelques années, président de la Chambre des Communes. Ils viennent d'avoir un représentant au sein de la magistrature dans la personne de Me André Miville-Déchène, d'Edmonton. Celui-ci est juge à la cour de circuit.

### *La vie culturelle*

Le groupe franco-albertain a un poste de radio à Edmonton même, CHFA, qui dessert assez bien tout le nord de la province. Ce poste est logé dans l'édifice qui abrite également le journal hebdomadaire *la Survivance*. Celui-ci est devenu, depuis quelques années, l'organe officiel des Canadiens français de la Colombie. Signalons aussi que la maison Fides, qui avait ouvert une Librairie à Saint-Boniface, il y a une dizaine d'années, vient de s'installer à Edmonton. Le centre diocésain de Saint-Paul a également un service de librairie française. Ces faits ont leur importance pour qui sait la difficulté de se procurer des

livres français à l'ouest d'Ottawa, dans un pays qui se prétend bicultural.

L'Association canadienne-française de l'Alberta vient de se réorganiser. Elle est la société-mère de tous les groupements français en Alberta. Elle a été précédée cependant par la Société Saint-Jean-Baptiste, qui a été longtemps active, surtout à Edmonton. Le travail principal de l'A.C.F.A. est d'ordre scolaire : elle doit suppléer à l'inertie et à la mauvaise volonté des autorités gouvernementales et organiser l'enseignement du français : rédaction des programmes, choix des manuels, engagement et formation des professeurs, organisation des concours de français. Elle a à son service deux visiteurs d'écoles : Le R. P. Joseph Forget, O.M.I., dans Grouard, et M. l'abbé Alcidas Ricard, dans le diocèse de Saint-Paul.

[105]

Elle est aidée dans son travail par l'Association des Educateurs bilingues de l'Alberta, qui veille particulièrement à la préparation des programmes d'étude et à leur mise en application dans les écoles bilingues. Il existe quelques groupements de Parents et Maîtres. L'Association des Commissaires d'Ecoles bilingues fait un travail effectif dans le domaine matériel et au point de vue légal. Enfin, la Relève albertaine groupe les jeunes et a même essaimé dans les autres provinces de l'Ouest, y compris la Colombie.

En plus de son travail dans le domaine éducationnel, l'Association canadienne-française de l'Alberta a de très nombreuses activités. En voici quelques-unes : (a) c'est l'Association qui est propriétaire du poste français d'Edmonton et c'est elle, également, qui par le truchement d'un groupe d'actionnaires nommés par elle, gère ce poste depuis quatorze ans ; (b) l'Association prépare des mémoires pour les commissions d'enquête, soit au sujet de la radio, de la télévision, et des demandes auprès des gouvernements à tous les niveaux, pour une reconnaissance plus tangible du fait français en Alberta ; (c) l'Association collabore avec les autres associations nationales-provinciales de l'Ouest par le truchement de la Fédération canadienne-française de l'Ouest ; (d) l'Association maintient de très nombreux contacts avec les mouvements nationaux de la province de Québec et avec les groupes anglophones qui nous sont sympathiques ; (e) grâce à son Service de Sécurité familiale, l'Association vient en aide aux familles

de ses membres éprouvés par la mortalité ; (f) l'entente survenue entre le Collège Saint-Jean et l'Université de l'Alberta, en vue de la formation d'un Collège d'Education, est due à la collaboration très étroite entre les autorités du Collège St-Jean et les chefs de l'Association ; (g) dans le domaine économique, l'Association publiera prochainement un Almanach franco-albertain pour faire connaître ceux de ses membres qui sont dans l'industrie, le commerce, la finance ou les professions libérales ; elle fonde des clubs de placement collectif ; elle encourage les sociétés d'établissement rural ; elle se propose de fonder une coopérative d'achat et elle est à organiser les Caisses populaires dans tous les centres bilingues de la province.

[106]

### *Situation juridique*

La langue française n'a aucune existence officielle ni au niveau provincial ni au niveau municipal non plus que dans les cours de justice relevant du Parlement d'Edmonton.

L'école publique est neutre officiellement et anglophone. En pratique le gouvernement a toujours évité de molester les catholiques et les Canadiens français. Il n'a jamais exercé contre eux de persécution ouverte comme en Saskatchewan ou au Nouveau-Brunswick. Les catholiques, qui sont en minorité dans une localité, ont droit à un régime d'écoles séparées où ils sont plus libres d'organiser l'enseignement de la religion. Pour ce qui est du français, la loi autorise une commission scolaire à établir un cours primaire français. Elle permet l'enseignement du français et l'enseignement en français. Cependant ce cours primaire ne reçoit pas l'encouragement pratique de l'État et il est sujet à de nombreuses restrictions pour ce qui est du nombre d'heures et de la répartition des matières. De plus la formation des grandes unités scolaires rend difficile le maintien de ce cours bilingue.

## ***LE GROUPE FRANÇAIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE***

### ***Historique***

[Retour à la table des matières](#)

La Colombie-Britannique est la seule province du Canada qui n'a pas été touchée par les explorateurs sous le régime français. Elle a été découverte par les Russes venus du détroit de Behring, par les Espagnols de la Californie. Ceux-ci prirent possession du pays par la plantation d'une croix, le 1er août, 1755. Des missionnaires franciscaines à leur tour longèrent le littoral.

Le premier explorateur venu de l'intérieur à atteindre le Pacifique fut Alexander Mackenzie, le 22 juillet 1793. Il descendit le fleuve qui porte son nom jusqu'à un point situé à une centaine de milles au nord de l'Ile Vancouver. Il avait avec lui un Anglo-Canadien, deux Indiens et six Canadiens français. La présence de ces derniers n'a rien d'étonnant. La [107] majorité des employés de la Compagnie du Nord-Ouest étaient des nôtres. Mgr Albert Tessier estime à deux mille le nombre des Canadiens français qui étaient à l'emploi de cette compagnie et de celle de la Baie d'Hudson dans les territoires de l'Ouest et du Grand Nord canadien. En mai-juin 1808, Simon Fraser descendit le fleuve qui porte son nom et atteignit à son tour le Pacifique. Il était accompagné de 19 auxiliaires, la plupart Canadiens français.

Fraser était catholique. La Compagnie du Nord-Ouest établit des forts ou postes de traite en Colombie. Il plaça à leur tête des Canadiens français catholiques. C'est lui qui fit appel aux missionnaires catholiques. Le 24 novembre 1838, les abbés Norbert-François Blanchet et Modeste Demers arrivaient de Québec pour y établir un diocèse. Ils trouvèrent plusieurs Indiens déjà instruits de la foi par les

Métis fran-<sup>3</sup> [.../...] évêque de Victoria. L'évêque actuel est d'origine belge et parfait bilingue. Il a été précédé par deux compatriotes belges sur ce siège épiscopal. Les Oblats s'installèrent à Esquimalt en 1857-58. Auparavant, James Douglas avait fondé Victoria, sur l'île Vancouver, le 14 mars 1843. Il était accompagné de l'abbé Jean-Baptiste Bolduc, un missionnaire venu de Québec. Ce sont les Oblats français qui commencèrent la culture des fruits en Colombie. Le premier fermier était un Français : La Malice.

### *Relevé démographique*

Population totale :	1,629,082
Population française :	66,970, soit 4.1 % du total
Population parlant le français :	60,163, soit 3.6% du total.

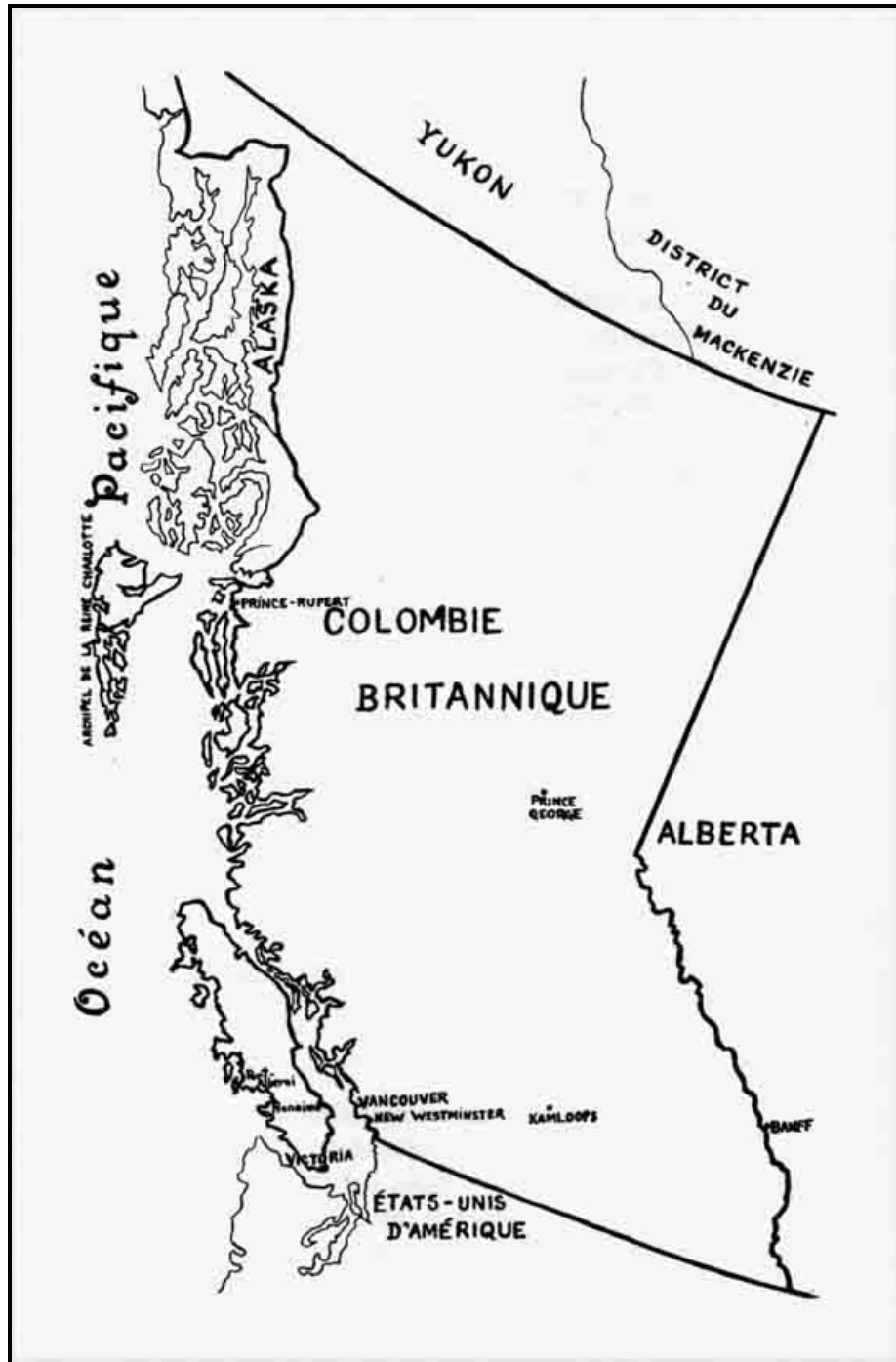
La Colombie a connu une expansion rapide depuis vingt ans. En fait elle a doublé sa population et est maintenant la plus peuplée des quatre provinces de l'Ouest. Vancouver est la troisième ville en importance du Canada avec 384,522 âmes. Le grand Vancouver dépasse le demi-million. Le groupe français s'est accru encore plus rapidement puisqu'il a triplé de 1941 à 1961 et qu'il dépasse maintenant le groupe de la Sas-

---

<sup>3</sup> Tel quel dans le livre. Il y a certainement eu une erreur au montage du livre. Il nous est donc impossible de restituer le passage manquant. JMT.

[108]

**Carte de la Colombie britannique.**





[109]

katchewan. Fait qui laisse pensif, le nombre des parlants français égale presque celui des citoyens d'ascendance française. Les Français viennent en quatrième place après les Britanniques, les Allemands et les Scandinaves.

Les nôtres sont assez dispersés. La moitié de leurs effectifs se trouvent à Vancouver, New Westminster et Maillardville. Ils sont aussi établis à Victoria, Alberni, Nanaimo, Prince George. Selon certaines sources, ils seraient anglicisés à 50% et 30% d'entre eux auraient perdu la foi. Le pourcentage des apostasies est effarant en Colombie chez tous les catholiques.

### *Domaine religieux*

La province ecclésiastique de Vancouver comprend quatre diocèses et deux vicariats apostoliques. Les catholiques sont 120,000 dans Vancouver, dont environ 30,000 Canadiens français. Les prêtres réguliers sont au nombre de 97 et les séculiers 86. L'archevêque est S. Exc. Mgr Mark Duke et le coadjuteur S. Exc. Mgr Johnson. Il y a une quinzaine de prêtres de langue française en incluant les Franciscains et les Oblats ainsi que les RR. PP. du Saint-Sacrement.

Le diocèse de Victoria a maintenant à sa tête un prélat d'ascendance belge et parlant le français, S. Exc. Mgr Rémi de Roo, originaire du Manitoba. Le diocèse compte 25,000 catholiques, dont vingt pour cent sont canadiens-français. Les prêtres séculiers sont au nombre de 34 et les réguliers une vingtaine. Il y a deux Franciscains canadiens-français en tête de la paroisse Notre-Dame des Victoires de Port Alberni, un autre dirige la paroisse St-Jean-Baptiste de Victoria, le R. P. Alexis Auger. Enfin il y aurait un Dominicain canadien-français à Port Alice.

Le diocèse de Nelson compte 26,000 catholiques, 48 prêtres, et est dirigé par S. Exc. Mgr Doyle. Il n'y aurait qu'un religieux français dans ce diocèse. Celui de Kamloops n'a que 17,605 catholiques, dont 7,373 sont Indiens. Le nombre total des prêtres est de 24. Il n'y aurait aucun Canadien français. Le vicariat apostolique de Prince Rupert a une population catholique de 15,000, en partie indienne. Il n'y a que

deux [110] prêtres séculiers. Les religieux sont tous Oblats de la branche anglaise, de même que l'évêque, S. Exc. Mgr O'Grady. L'évêque du vicariat apostolique de White Horse est un Oblat de langue française, S. Exc. Mgr Jean-Louis Coudert. Sauf un séculier, tous les prêtres sont Oblats, la plupart venus de France et du Québec.

La Colombie est la province du Canada qui compte le moins de catholiques : à peine 18% du total. Ce fait peut expliquer en partie le grand nombre de mariages mixtes et le grand nombre de défections au point de vue de la foi et aussi, dans le cas des Canadiens français, de la langue. D'autres facteurs mériteraient considération, mais il n'y a pas lieu de les énumérer ici.

### *Domaine scolaire*

À l'école publique anglaise, l'étude du français comme langue seconde est facultative, avec celle du russe, de l'allemand ou de l'espagnol. Cet enseignement est rudimentaire et ne reçoit guère d'encouragement. L'Université de la Colombie dispense évidemment un enseignement théorique de la langue et de la culture françaises. Le nombre des professeurs affectés à cet enseignement est de 23 et celui des étudiants approche le millier en première année. Le français devient matière facultative à partir de la 2e année, pour le B.A., avec le résultat qu'une trentaine d'étudiants au plus conservent cette option jusqu'en 4e année. Nos compatriotes ont érigé avec leur argent des écoles catholiques bilingues. Les écoles ne paient plus de taxe scolaire. L'affaire des écoles de Maillardville et la grève qui la marqua sont encore dans les mémoires. Maillardville même, avec ses 1200 familles canadiennes-françaises, est bien pourvue d'écoles. Les Religieuses Ursulines dirigent à Notre-Dame de Lourdes, avec le concours des RR. PP. Franciscaïns, une école primaire abritant 500 élèves et une école supérieure qui reçoit près de 400 étudiants et étudiantes. A Fatima, les RR. Sœurs du Bon Pasteur de Québec ont une école primaire comptant 400 élèves.

[111]



Paysage de la Colombie.

La paroisse St-Sacrement de Vancouver reçoit 210 élèves dans son école, dirigée par les RR. SS. du Bon Pasteur de Québec. Cet effectif ne représente malheureusement que le dixième des enfants canadiens-français dans la ville de Vancouver. Notre-Dame des Victoires de Port-Alberni, où il y aurait 500 familles canadiennes-françaises, devrait avoir une école française. L'école est interparoissiale, i.e. sert aux catholiques anglais et français avec le résultat que le français n'est à peu près pas enseigné. La direction de cette école est confiée aux RR. SS. Sainte-Anne, de Victoria, qui sont anglicisées depuis longtemps, même si la maison-mère est à Montréal. Plusieurs religieuses canadiennes-françaises parlent le français, mais elles ne l'enseignent pas. Il se fait des démarches pour la construction d'une école française. Signalons enfin des cours de français à Saint-Jean-Baptiste de Victoria et l'envoi de quelques jeunes gens de Fatima au collège Saint-Jean d'Edmonton afin d'assurer la relève chez les professionnels français.

La Fédération C.-F. de la Colombie a un visiteur chargé de coordonner et de stimuler l'étude du français.

[112]

### *Domaine économique et public*

Les fondateurs de Maillardville étaient des ouvriers venus du Québec travailler dans les scieries de la région. Leur situation économique est satisfaisante. Plusieurs d'entre eux sont propriétaires. La population française de Vancouver est composée de Canadiens français du Québec, de l'Ontario, des Prairies, aussi de Français de France. Elle s'adonne à diverses occupations. Victoria est surtout peuplée de retraités des affaires et du fonctionnarisme, qui vivent de leurs rentes. Au sein du groupe canadien-français, cependant, l'élément jeune existe et joue un rôle. Ailleurs, notamment à Alberni, les nôtres sont surtout ouvriers comme à Maillardville. Quelques uns s'occupent de culture et de pêche.

Les Canadiens français de Maillardville ont fondé des caisses populaires. Ces institutions sont florissantes. Elles comptent plus de 1300 membres et leur actif dépasse un million. Il existe aussi une caisse populaire à Saint-Sacrement de Vancouver. Depuis quelques années, l'Assurance-Vie Desjardins est venue à la rescousse des nôtres. Elle apporte un précieux appui à la Fédération C.-F. de la Colombie et elle tente d'organiser un peu les nôtres dans le domaine économique.

Au point de vue politique, les nôtres ne sont pas représentés aux Communes d'Ottawa ni au Parlement de la Colombie.

### *La vie culturelle*

La Fédération canadienne-française de la Colombie est actuellement l'Association principale des nôtres. Elle compte des cercles dans six paroisses françaises de la Colombie : Saint-Sacrement de Vancouver, Notre-Dame de la Paix de New Westminster, Notre-Dame des Victoires de Port Alberni, Notre-Dame de Fatima, Notre-Dame de

Lourdes, Saint-Jean-Baptiste de Victoria et aussi à Prince George. Elle est très active et réunit souvent les membres de ses divers comités. Il existe un mouvement scout canadien-français à Maillardville et une Association des Français de Colombie britannique à Vancouver.

[113]

Le mouvement scout canadien-français groupe environ deux cents jeunes garçons et filles. La troupe Molière, de Vancouver, donne du théâtre français et s'est récemment distinguée en gagnant le troisième trophée au festival d'art dramatique pour amateurs.

Il n'y a ni radio, ni télévision françaises en Colombie. Le comité de la radio de la Fédération organise des émissions avec le concours d'un poste privé de Vancouver. Depuis deux ans, le journal *La Survivance* d'Edmonton est devenu l'organe officiel du groupe franco-colombien et lui consacre une page par mois ainsi que des chroniques hebdomadaires.

La vie française organisée ne fait que commencer en Colombie. Elle marque un progrès considérable si l'on songe que la seule paroisse française de toute la province, il y a un quart de siècle, était Notre-Dame de Lourdes, desservie alors par un seul prêtre. Nos compatriotes ont foi dans l'avenir et les progrès accomplis ainsi que l'immigration française venue des autres provinces du Canada constituent de solides fondements à leurs espoirs.

### *Situation juridique*

Le français n'a aucune existence légale dans cette province. Il n'est jamais parlé au parlement. Il a été considéré longtemps comme une langue étrangère dans les milieux officiels et académiques. L'opinion évolue vers une compréhension plus exacte et plus sympathique de la situation.

L'école publique est neutre au point de vue religieux et anglophone. Les écoles confessionnelles ne sont pas autorisées mais tolérées. La loi interdit de confier un poste officiel de surintendant de l'éducation, d'inspecteur, de commissaire ou de professeur à un ministre du culte.

La loi permet l'enseignement du français comme langue seconde optionnelle. Cette mention du français ne doit pas faire illusion. L'enseignement qu'on en donne dans certaines écoles publiques n'a guère de valeur pour la vie courante. Signalons enfin que les règlements scolaires sont très contraignants et que les enfants ne peuvent que difficilement échapper à l'emprise de l'école publique.

[114]

[115]

**L'EMPIRE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE**

**V**

---

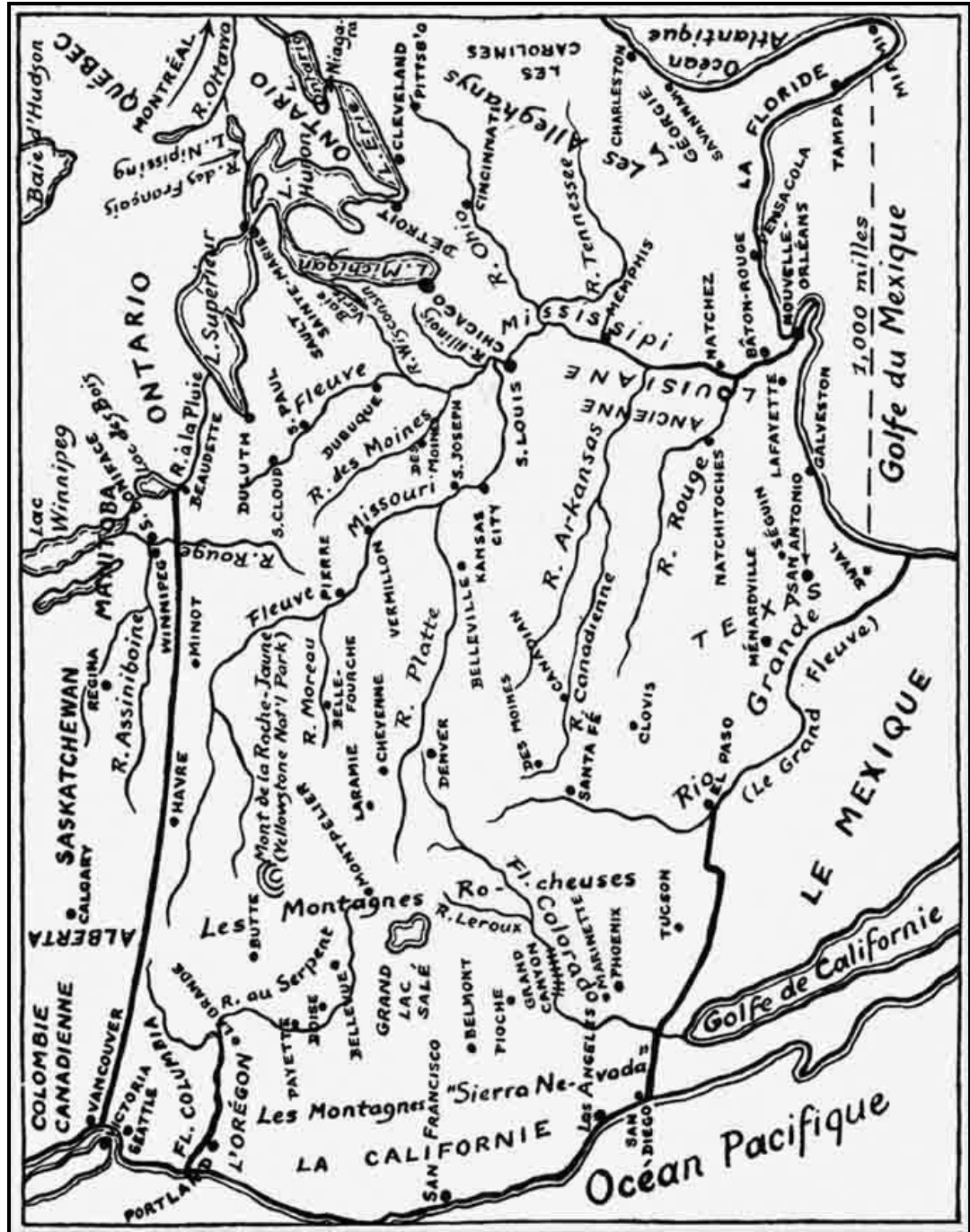
**Les Franco-Américains**

[Retour à la table des matières](#)



[116]

Carte ancienne des États-Unis.



[117]

## *LA FRANCO-AMÉRICANIE*

[Retour à la table des matières](#)

Le vocable a été lancé par le Comité d'Orientation franco-américaine. Il désigne le groupe organisé de Franco-Américains qui habitent les six États suivants de la Nouvelle-Angleterre : Maine, Vermont, New Hampshire, Connecticut, Rhode Island et Massachusetts. Une statistique prudente estime à un million le nombre de Francos dans cette région. La moitié au moins d'entre eux parlent notre langue de façon courante pour l'avoir apprise au foyer, à l'école et à l'église.

La présence française en cette contrée remonte au début du 17<sup>e</sup> siècle. Samuel de Champlain explora, en 1604, le littoral du Maine et donna à cet État le nom d'une des plus belles provinces de France. Ce fut lui également qui baptisa le Vermont. En 1613, une expédition envoyée par madame de Guercheville éleva un fort à Bar Harbour, toujours dans le Maine actuel, sur le site exact de l'île des Monts-Déserts. Champlain explora aussi les côtes du Massachusetts et découvrit la baie de Boston.

L'Angleterre ne tarda pas à s'installer dans ce pays. Les Français n'y revinrent pendant un siècle et demi que pour des expéditions guerrières ou pour des fins apostoliques. Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la Nouvelle-Angleterre connut une rapide expansion industrielle. A ce moment, le Bas-Canada végétait au point de vue économique. Les terres étaient accaparées par de hauts fonctionnaires anglais et l'Angleterre elle-même empêchait le développement de l'industrie dans ses colonies. Les familles canadiennes-françaises étouffaient dans les vieilles seigneuries, qui dataient du régime français. Ce fut le commencement d'un vaste mouvement d'immigration, qui devait durer près d'un siècle.

Plusieurs de ces partants revinrent dans le Québec. La plupart se fixèrent en Nouvelle-Angleterre, y firent souche, y fondèrent des paroisses, y bâtirent des écoles. Leurs descendants constituent aujourd'hui ce que l'on appelle la Franco-Américanie.

[118]

**FRANCO-AMÉRICAINS EN NOUVELLE-ANGLETERRE EN 1949**

Population				Paroisses						
Diocèse	Catholique totale	Catholique Franco-am.	%	Total	Nationales Franco-am.	Mixtes Franco-am.	Mixtes	Total Franco-am.	%	Hôpitaux Hospices Franco-américains
Boston	1,208,089	126,000	10.4	351	30		24	54	15.8	4
Burlington	96,917	60,000	61.9	81	6	25	16	47	58.0	2
Fall River	201,787	80,000	39.6	96	19	4	2	25	26.0	3
Hartford	667,100	70,000	10.4	321	7	16	12	35	10.9	...
Manchester	175,834	125,000	70.0	93	20	19	30	69	74.1	7
Portland	207,171	159,000	76.7	132	37	29	15	91	68.9	7
Providence	389,399	125,000	32.1	130	18	10	8	36	27.6	3
Springfield	507,009	180,000	35.5	212	41	4	25	70	33.0	2
Totaux	3,453,306	915,000	26,7	1,416	178	107	142	427	30.1	28

[119]

**FRANCO-AMÉRICAINS EN NOUVELLE-ANGLETERRE EN 1949**

Clergé				Enseignement						
Diocèse	Régulier séculier	Franco- amé.	%	Institutions			Fréquentation			
				Total insti- tutions	Institutions franco-am.	%	Totale	Institutions franco-am.	%	Personnel enseignant franco-am
Boston	1,712	150	8.7	292	28	13	115,239	11,642	10.1	522
Burlington	166	59	35.5	42	18	42.8	21,151	4,674	22.1	181
Fall River	311	105	33.7	59	23	38.9	27,839	7,206	25.8	283
Hartford	907	56	6.1	154	15	9.7	51,120	6,493	12.1	172
Manchester	279	158	56.6	83	46	55.4	32,463	13,127	40.4	489
Portland	320	191	59.6	89	48	53.9	34,637	17,650	50.9	559
Providence	488	100	20.4	98	32	32.6	51,103	12,908	25.2	497
Springfield	761	151	19.8	141	44	31.2	44,465	14,397	32.3	602
Totaux	4,944	970	19.6	958	264	27.5	378,017	88,097	23.3	3,305

[120]



L'église Saint-Jean-Baptiste à Lowell, Mass.

Le Comité d'Orientation franco-américaine, aujourd'hui Comité de Vie franco-américaine, a publié, en 1949, des statistiques sur la Franco-Américanie. Elles gardent encore leur valeur après quinze ans. Un diocèse nouveau, celui de Worcester, a vu le jour. C'est probablement le seul changement majeur qu'il faudrait apporter aux pages 118 et 119.

Ajoutons quelques notes sur les associations culturelles et économiques de la Franco-Américanie. Le Comité de Vie franco-américaine, fondé le 9 juillet 1947, groupe des représentants de la plupart de ces Associations. Celles-ci sont aussi fédérées au niveau des États. Enfin plusieurs groupements ont vu le jour depuis quelques années : la Fédération féminine franco-américaine, l'Alliance radio-phonique franco-américaine, l'Alliance des Journaux franco-américains, l'Association de la Jeunesse franco-américaine, la Fédération des Chorales franco-américaines, celle toute récente des Profes-



seurs franco-américains. Mais il convient de rendre hommage à leur doyenne : la Société historique franco-américaine, tou-  
[121]

**Carte de la Nouvelle-Angleterre**



[122]

jours sur la brèche après soixante ans d'existence. Il faut signaler aussi l'implantation récente des Clubs Richelieu en Nouvelle-Angleterre.

Dans l'ordre économique, deux mutuelles jouent depuis longtemps un rôle de premier plan : L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, dont le siège social est à Woonsocket, Rhode Island, et l'Association Canado-Américaine, dont le bureau-chef est à Manchester, New Hampshire. D'autres mutuelles sont également actives en Franco-Américanie, particulièrement la Société des Artisans canadiens-français et la Société l'Assomption, qui vit le jour en 1903 à Waltham, Massachussets. Un recensement effectué récemment a montré l'existence de 49 Caisses populaires que l'on peut considérer comme franco-américaines. Le nombre de membres est de 107,542 et l'actif de \$77,772,777.34

La presse franco-américaine compte encore six journaux hebdomadaires, plusieurs bulletins de Sociétés et de maisons d'enseignement. Plusieurs postes radiophoniques diffusent des programmes français. Quelques écrivains continuent d'ajouter à la liste déjà imposante des œuvres franco-américaines. L'un d'eux vient d'être couronné par le Conseil de la vie française pour un recueil de poésie.

La vie française se maintient en Nouvelle-Angleterre. Elle est en butte à de puissantes forces assimilatrices. Par contre des chefs semblent surgir de la jeune génération afin d'assurer la relève. Les contacts se multiplient avec le Québec, non seulement avec les individus et les groupements privés, mais avec le Gouvernement lui-même. À quelques reprises déjà, le département québécois du Canada français d'outre-frontières a posé des gestes qui galvanisent les énergies et qui autorisent de grands espoirs.



[123]

## ***LE GROUPE FRANÇAIS EN LOUISIANE***

### ***Les chiffres :***

Population totale de l'État de la Louisiane en 1963 : 3,257,000

Population francophone :

500,000	Acadiens (groupe de Lafayette)
200,000	Français (groupe de la Nouvelle-Orléans)
<u>200,000</u>	noirs francisés par les Acadiens
900,000	

Il existe aussi des groupes allemands qui ont été francisés par (Lafayette) les Acadiens.

### ***Le groupe de la Nouvelle-Orléans : ville et région***

Il descend de colons venus directement de France ou du Québec, surtout de Montréal, avec D'Iberville et Bienville. Il est très largement anglicisé et n'existe à peu près plus comme groupe linguistique. Il a toujours été adonné surtout au commerce, à l'industrie et a toujours été plus urbain que rural. Cela peut expliquer sa rapide assimilation.

### *Le groupe acadien*

Ce groupe se trouve surtout du côté de Lafayette. Il comprend trois éléments :

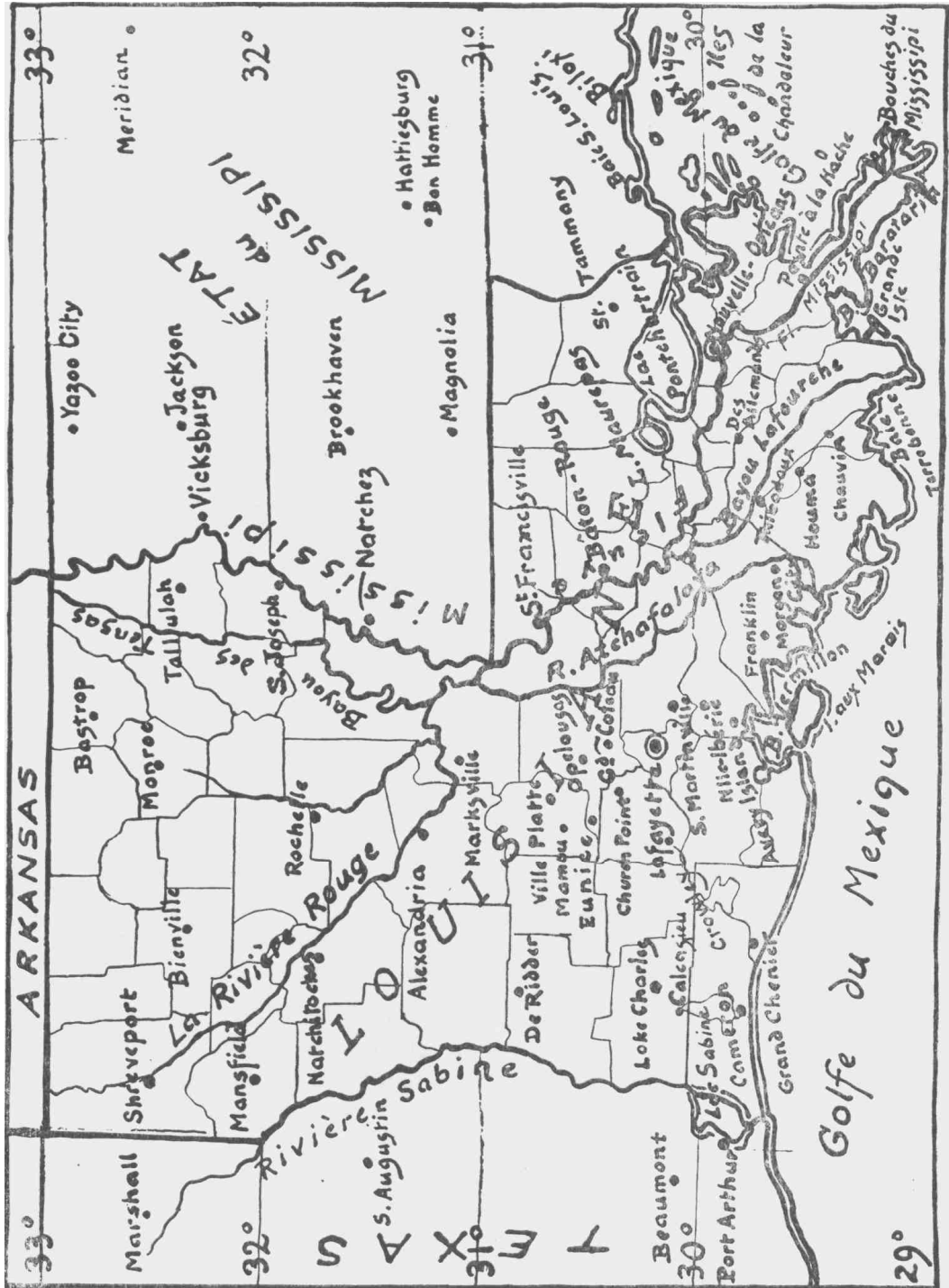
- a) Les descendants des proscrits de 1755-58, les Acadiens.
- b) Les noirs qui travaillaient sur leurs plantations, qui ont adopté leur langue, leur religion et même leurs noms.
- c) Des colons allemands issus de régiments venus d'Europe qui se sont fondus dans le groupe acadien.

Le centre culturel et économique de ce groupe est la ville de Lafayette, son université et sa Maison française. Les principaux points acadiens sont Saint-Martinville, Abbéville, Pont-Breaux, Ville-Platte, Opelousas, Nouvelle-Ibérie, Saint-Charles et évidemment Lafayette et Alexandria, villes qui comptent une forte population acadienne.

Le clergé est en bonne partie de langue française : louisianais et québécois. L'évêque de Lafayette, S. Exc. Mgr

[124]

Carte de la Louisiane.



[125]

Maurice Schxeneider, est allemand de père et acadien de mère et bilingue. Il vient de recevoir un auxiliaire acadien, S. Exc. Mgr Boudreau.

Le français est employé encore à l'église et se parle dans des milliers de foyers, surtout dans les villages un peu fermés. Il y a encore des vieillards qui ignorent l'anglais. La population d'âge moyen est bilingue. La jeune génération est de plus en plus anglicisée par l'école centralisée, par le service militaire, etc. Cependant il se fait des efforts sérieux, depuis une dizaine d'années, pour introduire du français et plus de français dans les écoles tant privées que publiques. Les séminaristes doivent savoir les deux langues pour le ministère.

La population acadienne est surtout agricole. Cependant la région s'industrialise comme partout ailleurs. Elle manque d'élites, i.e. de penseurs, d'écrivains, d'hommes de profession. C'est l'absence de chefs qui constitue la grande faiblesse du groupe acadien, par ailleurs remarquablement homogène, en face du danger de l'anglicisation. Il n'existe pas de sociétés patriotiques ou culturelles acadiennes. C'est un fait digne de remarque que ce groupe acadien n'a jamais su se donner des cadres. Sa vie rurale et sa dispersion sur des plantations étendues, dont chacune a formé, pendant longtemps, comme un univers fermé, peuvent expliquer ce manque d'organisation.

Le français, i.e. la langue française, est encore un facteur dont il faut tenir compte en Louisiane au point de vue religieux, social, économique et politique. Le français est encore langue d'usage courant dans maints centres ruraux. Le sera-t-il longtemps ou ne deviendra-t-il, comme en bien d'autres endroits, qu'une langue de souvenirs et de culture ? La question se pose de façon critique. Notons en terminant que la Louisiane a conservé le code Napoléon comme le Québec.

[126]

[127]

**L'EMPIRE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE**

**VI**

---

**TABLEAUX**

[Retour à la table des matières](#)

[128]

*L'ÉTAT DU QUÉBEC* <sup>4</sup>


---

<i>Lieutenant-gouverneur</i>	Honorable	Paul COMTOIS
<i>Premier Ministre</i>	"	Jean LESAGE
<i>Ministre des Affaires culturelles</i>	"	Geor.-E. LAPALME
<i>Procureur général</i>	"	René HAMEL
<i>Ministre du Travail</i>	"	Carrier FORTIN
" <i>de la Jeunesse</i>	"	P. GÉRIN-LAJOIE
" <i>de l'Agriculture et de la Colonisation</i>	"	Paul COURCY
" <i>des Richesses naturelles</i>	"	René LÉVESQUE
" <i>du Revenu</i>	"	Eric KIERANS
" <i>des Transports</i>	"	G. COURNOYER
" <i>de la Voirie</i>	"	Bernard PINARD
" <i>de la Famille</i>	"	E. LAFRANCE
" <i>du Tourisme</i>	"	Lionel BERTRAND
" <i>de la Santé</i>	"	J. A. COUTURIER
" <i>de l'Industrie et du Commerce</i>	"	Gérard D. LÉVESQUE
<i>Secrétaire de la Province</i>	"	B. ARSENEAULT
<i>Ministre des Terres et Forêts</i>	"	Lucien CLICHE
" <i>d'État</i>	"	Georges MARLER
" <i>des Travaux publics</i>	"	René ST-PIERRE
" <i>des Affaires municipales</i>	"	Pierre LAPORTE
" <i>d'État</i>	"	Claire KIRLAND-CASGRAIN

---



---

<sup>4</sup> À la date du 10 août 1963.

[129]

*La hiérarchie catholique  
de la langue française au Canada*

*Terre-Neuve et île du Prince-Edouard*

Aucun évêque de langue française

*Nouvelle-Écosse*

*Diocèse de Yarmouth :*

S. Exc. Mgr Albert Leménager

*Nouveau-Brunswick*

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE MONCTON :

S. Exc. Mgr Norbert Robichaud

*Diocèse de Bathurst :*

S. Exc. Mgr Camille-André LeBlanc

*Diocèse D'Edmundston :*

S. Exc. Mgr Roméo Gagnon

*Québec*

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE RIMOUSKI :

S. Exc. Mgr Charles-Eugène Parent

*Diocèse de Gaspé :*

S. Exc. Mgr Paul Bernier

*Diocèse de Hauterive :*

S. Exc. Mgr Gérard Couturier

*Vicariat apostolique du Labrador :*



S. Exc. Mgr Lionel Scheffer, O.M.I.

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUEBEC :

S. Exc. Mgr Maurice Roy, *primat de l'Eglise catholique au Canada*

*Auxiliaires :*

S. Exc. Mgr Lionel Audet et S. Exc. Mgr Laurent Noël

*Diocèse des Trois-Rivières :*

S. Exc. Mgr Georges-Léon Pelletier

[130]

*Diocèse de Chicoutimi :*

S. Exc. Mgr Marius Paré

*Diocèse d'Amos :*

S. Exc. Mgr Joseph-Aldée Desmarais

*Administrateur apostolique :*

S. Exc. Mgr Albert Sanschagrin, O.M.I.

*Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière :*

S. Exc. Mgr Bruno Desrochers

*Auxiliaire :*

S. Exc. Mgr Jean-Marie Fortier

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE MONTREAL :

S. Em. le cardinal Paul-Emile Léger

*Auxiliaires :*

S. Exc. Mgr Conrad Chaumont, S. Exc. Mgr Léo Blais,

S. Exc. Mgr Valérien Bélanger et S. Exc. Mgr Paul Grégoire.

*Diocèse de Valleyfield :*

S. Exc. Mgr Joseph-Alfred Langlois

*Coadjuteur :*

S. Exc. Mgr Percival Caza

*Diocèse de Joliette :*

S. Exc. Mgr Joseph-Arthur Papineau

*Administrateur :*

S. Exc. Mgr Edouard Jetté

*Diocèse de Saint-Jean-de-Québec :*

S. Exc. Mgr Gérard Coderre

*Diocèse de Saint-Jérôme :*

S. Exc. Mgr Emilien Frenette

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE SHERBROOKE :

S. Exc. Mgr Georges Cabana

*Diocèse de Saint-Hyacinthe :*

S. Exc. Mgr Arthur Douville

*Diocèse de Nicolet :*

S. Exc. Mgr Albertus Martin

[131]

**Ontario**

PROVINCE ECCLESIASTIQUE D'OTTAWA :

S. Exc. Mgr Marie-Joseph Lemieux, O.P.

*Auxiliaire :*

S. Exc. Mgr René Audet

*Diocèse de Mont-Laurier :*

S. Exc. Mgr Joseph-Eugène Limoges

*Administrateur :*

S. Exc. Mgr André Ouellette

*Diocèse de Timmins :*

S. Exc. Mgr Maxime Tessier

*Diocèse de Hearst :*

S. Exc. Mgr Louis Lévesque

*Diocèse de Hull (Québec) :*

S. Exc. Mgr Emile Charbonneau

*Vicariat Apostolique de la Baie James :*

S. Exc. Mgr Henri Belleau, O.M.I.

*Diocèse d'Alexandria :*

S. Exc. Mgr Rosario Brodeur

### ***Manitoba***

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE :

S. Exc. Mgr Maurice Baudoux

*Vicariat apostolique du Keewatin*

S. Exc. Mgr Paul Dumouchel, O.M.I.

*Vicariat apostolique de la Baie d'Hudson*

S. Exc. Mgr Marc Lacroix, O.M.I.

### ***Saskatchewan***

*Diocèse de Prince-Albert :*

S. Exc. Mgr Laurent Morin

*Diocèse de Gravelbourg :*

S. Exc. Mgr Aimé Decosse

[132]

### ***Alberta***

*Diocèse de Saint-Paul :*

S. Exc. Mgr Philippe Lussier, C.S.S.R.

*Vicariat apostolique de Grouard :*

S. Exc. Mgr Henri Routhier, O.M.I.

*Vicariat apostolique du Mackenzie :*

S. Exc. Mgr Paul Piché, O.M.I.

***Territoire du Yukon***

*Vicariat apostolique de Whitehorse :*

S. Exc. Mgr Jean-Louis Coudert, O.M.I.

[133]

**LA CROISSANCE "CATHOLIQUE" AU CANADA**

Le tableau ci-dessous indique la population totale de chacune des provinces, et le pourcentage "catholique" dans chaque cas, incluant les catholiques de rite latin et de rite ukrainien. On a étudié les recensements de 1861, 1901, 1931, 1941, 1951 et 1961.

	1861	1901	1931	1941	1951	1961
<b>TERRE-NEUVE</b>						
Pop. totale	122,638	122,638	281,500	303,300	361,416	457,853
% catholique						
<b>ILE-DU-PRINCE-EDOUARD</b>					33,6	35,7
Pop. totale	80,857	103,250	88,038	95,047	98,429	104,629
% catholique	44.3	44.4	44.44	45.0	45.5	46..11
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE</b>						
Pop totale	330,857	459,574	512,846	577,962	642,584	737,007
% catholique	26	28.2	31.7	32.7	34.0	35.4
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK</b>						
Pop totale	252,047	331,120	408,219	457,401	515,697	597,956
% catholique	33.8	38.0	46.1	48.2	50.6	51.9
<b>QUÉBEC</b>						
Pop. totale	1,111,566	1,648,898	2,874,662	3,331,882	4,055,681	5,259,211
% catholique	84.8	86.7	85.7	86.9	88.0	88.3
<b>ONTARIO</b>						
Pop. totale	1,396,091	2,182,947	3,431,683	3,787,655	4,597,542	6,236,092
% catholique	18.5	17.9	21.7	23.3	25.7	30.8

	1861	1901	1931	1941	1951	1961
[134]						
<b>MANITOBA</b>						
Pop. totale	6,691	255,211	700,139	729,744	766,541	921,686
% catholique		14.0	27.1	27.9	28.3	29.2
<b>SASKATCHEWAN</b>						
Pop. totale		91,279	921,785	895,992	831,728	925,181
		19.3	25.4	27.2	28.5	30.1
<b>ALBERTA</b>						
Pop. totale		73,022	731,605	796,169	939,501	1,331,944
% catholique		21.2	23.0	24.0	23.8	25.0
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE</b>						
Pop. totale	3,024	178,657	694,263	817,861	1,165,210	1,629,082
% catholique		18.8	13.1	13.9	15.0	17.9
<b>YUKON</b>						
Pop. totale		27,219	4,230	4,914	9,096	14,62
% catholique		16.4	15.8	15.1	20.7	27.5
<b>TERRITOIRES DU NORD-OUEST</b>						
Pop. totale		20,129	9,316	12,028	16,004	22,998
% catholique		10.4	40.4	42.1	40.7	43.2
<b>CANADA</b>						
Pop. totale	3,303,771	5,594,299	10,658,286	11,809,955	114,009,429	18,238,247
% catholique	44.5	41.7	39.5	41.3	44.7	46.7

[135]

**POPULATION AU CANADA  
SELON LES GROUPES ETHNIQUES <sup>5</sup>**

	<b>Total</b>	<b>Britanniques <sup>6</sup></b>	<b>Français</b>
<b>CANADA</b>	18,238,247	7,996,669	5,540,346
Terre-Neuve	457,853	428,899	17,171
Ile-du-Prince-Edouard	104, 629	83,501	17,418
Nouvelle-Ecosse	737,007	525,448	87,883
Nouveau-Brunswick	597,936	329,940	232,127
Québec	5,259,211	567,057	4,241,354
Ontario	6,236,092	3,711,536	647,941
Manitoba	921,686	397,445	83,936
Saskatchewan	925,181	373,482	59,824
Alberta	1,331,944	601,755	83,319
Colombie-Britannique	1,629,082	966,881	66,970
Yukon	14,628	6,946	991
Terr. du Nord-Ouest	22,998	4,779	1,412

<sup>5</sup> Les tableaux des pages 133 à 136 sont tirés du recensement canadien de 1961.

<sup>6</sup> Comprend Anglais, Irlandais, Écossais et Gallois.



[136]

**POPULATION AU CANADA  
SELON LA LANGUE OFFICIELLE**

<b>Région</b>	<b>Anglais seulement</b>	<b>Français seulement</b>	<b>Anglais et Français</b>	<b>Ni Anglais Ni Français</b>
Canada	12,284,762	3,489,866	2,223,172	232,447
Terre-Neuve	450,945	522	5,299	1,087
Ile-du-Prince-Edouard...	95,296	1,219	7,938	176
Nouvelle-Écosse	684,805	5,938	44,987	1,277
Nouveau-Brunswick	370,922	112,054	113,495	1,465
Québec	608,635	2,534,542	1,038,130	20,496
Ontario	5,548,766	95,236	493,270	98,820
Manitoba	825,955	7,954	68,368	19,409
Saskatchewan	865,821	3,853	42,074	13,433
Alberta	1,253,824	5,534	56,920	15,666
Colombie-britannique	1,552,560	2,559	57,504	16,459

[137]

**TABLEAU DU MONDE FRANCOPHONE**

PAYS	POPULATION	CAPITALE	STATUT DU FRANÇAIS
<b>(Europe)</b>			
France	48,000,000	Paris	langue officielle unique
Belgique	9,500,000	Bruxelles	une des deux langues officielles (francophones : 50% environ)
Suisse	5,000,000	Berne	une des trois langues officielles (francophones : 20 à 25%)
Monaco	20,000	Monaco	langue officielle unique
Luxembourg	350,000	Luxembourg	une des deux langues officielles
<b>(Afrique)</b>			
Burundi	3,000,000	Usumbura	langue officielle unique
Cameroun	5,000,000	Yaounde	une des deux langues officielles (francophones : 80%)
Congo — Brazzaville	1,000,000	Brazzaville	langue officielle unique
Congo—Léopoldville	15,000,000	Léopoldville	langue officielle unique
Côte d'Ivoire	3,500,000	Abidjan	langue officielle unique
Dahomey	2,200,000	Porto-Novo	langue officielle unique
Gabon	600,000	Libreville	langue officielle unique
Guinée	3,500,000	Conakry	langue officielle unique
Haute-Volta	4,500,000	Ouagadougou	langue officielle unique
Mali	4,800,000	Bamako	langue officielle unique
Mauritanie	650,000	Nouakchott	langue officielle unique (l'arabe est considéré langue "nationale")

PAYS	POPULATION	CAPITALE	STATUT DU FRANÇAIS
Niger	3,500,000	Niamey	langue officielle unique
République Centrafricaine	1,500,000	Bangui	langue officielle unique
Rwanda	2,500,000	Kigalli	langue officielle unique
Sénégal	3,000,000	Dakar	langue officielle unique
Tchad	3,000,000	Fort-Lamy	langue officielle unique
Togo	1,500,000	Lomé	langue officielle unique
Madagascar/ Répu- blique Malgache	6,000,000	Tananarive	une des deux langues officielles (avec le malgache)
<b>(Afrique du Nord)</b>			
Algérie	10,000,000	Alger	(dans ces trois pays, le français n'a pas de statut officiel mais il est en fait la langue des relations internationales, de la haute ad- ministration, d'une bonne partie de l'enseignement. Il y a 8,000 enseignants français au Maroc, 15,000 en Algérie et 3,000 en Tunisie)
Maroc	11,000,000	Rabat	
Tunisie	3,500,000	Tunis	
<b>(Amérique)</b>			
Canada	18,500,000	Ottawa	une des deux langues officielles (francophones : environ 6,000,000 concentrés surtout dans le Québec)
Haïti	5,000,000	Port-au-Prince	langue officielle unique
<b>(Orient)</b>			
Cambodge	5,000,000	Phnom-Penh	(dans ces quatre pays, le français a un statut de fait analogue à celui dont il jouit en Afrique du
Laos	2,500,000	Vientiane	

PAYS	POPULATION	CAPITALE	STATUT DU FRANÇAIS
Liban	2,000,000	Beyrouth	nord, plus accentué au Cambodge et au Laos, moins marqué au Liban et au Vietnam-sud)
Vietnam (du Sud)	15,000,000	Saigon	

Autres pays où le français occupe une position importante, dans les relations internationales, dans l'activité culturelle, dans l'enseignement : Italie, Grèce, Pologne, Portugal, Roumanie, Tchécoslovaquie, Turquie, Iran, Syrie, Brésil, Pérou, Israël, etc. Il faut aussi signaler l'importance du français, dans l'Ile Maurice (territoire britannique de l'Océan Indien) où un pourcentage élevé de la population est francophone, où on trouve trois quotidiens en français, etc.).

(4) Ce tableau a été préparé par M. J.-M. Léger et publié dans *Le Devoir* du 23 juillet 1963.

[138]

[139]

**L'EMPIRE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE**

**VII**

---

**Bibliographie  
et tables des matières**

[Retour à la table des matières](#)

[140]

[141]

## ***PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS***

- |  |  |
|--|--|
| <i>La revue l'Action Nationale :</i>                                     | livraisons de novembre et décembre 1962<br>janvier et juin 1963 ;<br>articles du R. P. Richard Arès, S. J., sur le recensement canadien de 1963. |
| <i>La revue Alerte :</i>   | livraison de février 1961 ; monographies des groupes français au Canada par M. Roger Cyr.  |
| <i>Le Canada ecclésiastique :</i>  | édition de 1962 : relevés préparés par les curies diocésaines.   |
| <i>Répertoire des institutions canadiennes d'enseignement français :</i> | édition 1962-63 ; organisation de l'enseignement dans les dix provinces canadiennes.   |
| <i>Le Bottin des sociétés patriotiques :</i>                             | édition 1963 : description des principales sociétés patriotiques canadiennes-françaises, acadiennes et franco-américaines.                       |
| <i>Les écoles au Canada :</i>  | une brochure de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, 1953.  |
| <i>L'enseignement français au Canada</i>                                 | rapport du quatrième congrès de l'Association canadienne des éducateurs de langue française à Moncton en 1951.                                   |
| <i>Histoire du Canada :</i>  | Desrosiers et Bertrand, 1919.  |
| <i>Dictionnaire général du Canada :</i>                                  | R. P. L. Lejeune, O.M.I, Ottawa, 1930.   |
| <i>Histoire de l'Église catholique dans l'Ouest Canadien :</i>           | R. P. H.-O. Morice, O.M.I., Granger et frères, 1915.   |
| <i>L'énigme américaine :</i>   | Mgr Albert Tessier, P. D., Collection  |

Radio-Collège 1942-43.

*Mission catholique et française en Nouvelle- Angleterre :* R. P. Thomas-Marie Landry, O. P., Les Editions Ferland, Québec, 1962.

*Histoire de l'Acadie :* Antoine Bernard, C.S.V.

[142]

*Monographies franco-américaines :* abbé Adrien Verrette, Manchester, diverses dates.

*L'enseignement français au Canada :* chanoine Lionel Groulx, Montréal.

*Bref historique des Canadiens Français d'Ontario :* une brochure imprimée par le Droit en 1941.

*Les écoles séparées d'Ontario :* R. P. Albert Plante, S.J. : un volume de 104 pages paru dans la collection Relations, 1952.

*Notre vie franco-américaine :* une brochure publiée par le Comité d'orientation franco-américaine en 1949.

*Acadiens de l'Ile du Prince-Edouard :* J. Henri Blanchard : un volume de 144 pages paru en 1956.

La revue *Vie française*, publiée par le Conseil de la vie française, ainsi que les rapports des membres de ce Conseil aux sessions annuelle



[143]

**L'EMPIRE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE**  
**TABLE DES MATIÈRES**

[Retour à la table des matières](#)

La table des matières a été au début du document

[144]

**L'EMPIRE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE**  
**TABLE DES CARTES**

[Retour à la table des matières](#)

La table des matières a été placée au début du document

**Fin du texte**